

Rapport du jury  
sur le concours d'entrée  
MMXVII



RAPPORT DU JURY  
SUR LE CONCOURS  
D'ENTRÉE 2017

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

6 NOVEMBRE 2017

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION DE LA SESSION 2017.....</b>	<b>5</b>
<b>CONCOURS D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNÉE .....</b>	<b>11</b>
<b>I. Épreuves écrites de la section A .....</b>	<b>11</b>
1. Composition française .....	11
2. Histoire du Moyen Âge.....	16
3. Histoire moderne .....	22
4. Version latine.....	25
5. Thème latin .....	31
6. Version grecque.....	38
7. Version anglaise.....	41
8. Version allemande .....	45
9. Version espagnole.....	49
<b>II. Épreuves écrites de la section B.....</b>	<b>53</b>
1. Composition française .....	53
2. Histoire moderne .....	53
3. Histoire contemporaine (épreuve d'histoire de la BEL).....	55
4. LVE 1 : commentaire et traduction (épreuve de la BEL) .....	55
5. Version latine (épreuve du concours A/L).....	56
6. Version grecque (épreuve du concours A/L).....	56
7. Géographie .....	56
8. Histoire des arts .....	60
9. Histoire du Moyen Âge.....	61
10. LVE 2 : version anglaise.....	63
11. LVE 2 : version allemande .....	67
12. LVE 2 : version espagnole.....	70
13. LVE 2 : version italienne .....	73
<b>III. Épreuves orales des sections A et B.....</b>	<b>74</b>
1. Histoire du Moyen Âge (section A).....	74
2. Histoire du Moyen Âge (section B).....	76
3. Histoire moderne (sections A et B) .....	77
4. Histoire contemporaine (section A) .....	79
5. Histoire contemporaine (section B).....	82
6. Histoire des arts (section B).....	84
7. Géographie (section B) .....	86
8. Version latine (sections A et B).....	87
9. Anglais (sections A et B) .....	89
10. Allemand (sections A et B).....	90
11. Espagnol (sections A et B).....	91
12. Italien (section B).....	95
<b>CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE.....</b>	<b>97</b>
<b>TABLEAUX STATISTIQUES.....</b>	<b>100</b>

NB: toutes les notes figurant dans les pages suivantes sont exprimées sur 20.

# INTRODUCTION

La stabilité du nombre des candidats par rapport à l'an dernier, 199 au lieu de 201, s'inscrit dans une tendance qui demeure légèrement baissière, après le pic d'inscriptions suscité par l'adhésion de l'Ecole à la Banque d'épreuves littéraires (BEL). C'est le concours B qui subit cette année encore une certaine érosion du nombre d'inscrits (-7,4 %), tandis que le concours A connaît un regain d'intérêt plus marqué (+13,6 %).

On constate d'ailleurs entre les deux concours une certaine convergence des profils: 40 % des candidats en section B ont choisi une épreuve de langue ancienne à l'écrit (plutôt que de géographie ou d'histoire des arts), 73 % une épreuve d'histoire du Moyen Âge (plutôt qu'une deuxième langue vivante), tandis que 26 % ont choisi l'une et l'autre. Le profil des admis ne contredit pas cette impression, puisque tous les B reçus ont présenté une langue ancienne ou l'histoire du Moyen Âge à l'écrit, et que trois d'entre eux (37,5 %) ont cumulé ces deux options.

S'il est trop tôt pour tirer des conclusions, il faudra être particulièrement attentif à l'évolution du nombre de candidats au concours B, qui n'a jamais été aussi faible depuis les derniers aménagements connus en 2011, et demeure tout juste supérieur à celui qu'il était en 2010, date de notre première participation à la BEL.

Le concours d'entrée en deuxième année a attiré un nombre réduit de candidats. L'Ecole essaiera d'en faire une publicité à la fois plus large et plus ouverte. Il est dommage que tant d'étudiants capables hésitent à franchir le pas ou ignorent cette possibilité qui leur est offerte, particulièrement ceux ayant cultivé des disciplines ou des expertises complémentaires à celles enseignées par l'Ecole.

Le concours lui-même n'a connu aucune évolution structurelle, et on retrouvera cette année les mêmes rubriques qu'en 2016, à deux exceptions près en ce qui concerne le concours B, où le choix des options est plus ouvert. Ainsi on voit le portugais LV2 glisser de l'écrit à l'oral, tandis que cette année aucun candidat n'a présenté la version grecque à l'oral.

Chaque commission présente de façon suffisamment claire et détaillée les évolutions, positives ou négatives, qu'elle a pu observer d'une année sur l'autre. Aucune d'entre elles n'a d'ailleurs connu le renouvellement complet de ses

membres, à l'exception de celle d'espagnol, et la plupart sont demeurées inchangées dans leur composition.

Un concours fait appel autant à l'intelligence qu'au savoir. Nul ne s'étonnera que le jury puisse déplorer certaines lacunes ou ignorances surprenantes de la part des candidats ; mais il leur reprochera tout autant de faire appel à des connaissances mal mobilisées, dont la profusion nuit à la clarté du propos. Le sujet ne doit jamais servir de prétexte à réciter un cours, ou à juxtaposer des développements mal reliés entre eux. Si un plan bien mené peut faire oublier certaines erreurs ou omissions, l'accumulation de faits ou d'exemples ne rattrapera jamais l'absence de construction d'ensemble. De même, en version ou en thème, on attend que les candidats s'emparent du texte et s'en imprègnent, sans tomber dans le piège du mot à mot ; c'est la seule façon de trouver le ton juste, et de parvenir une certaine élégance d'expression sans rien perdre en rigueur.

La présidente du jury  
Michelle BUBENICEK

# PRÉSENTATION DE LA SESSION 2017

La session 2017 du concours d'entrée de l'École des chartes s'est déroulée dans la continuité. Aucune modification n'est intervenue par rapport à l'année antérieure, ni dans ses épreuves, ni dans son déroulement.

Le nombre de postes de fonctionnaires stagiaires ouverts au concours 2017 a été fixé à 20, par arrêté du 27 avril 2017. Ces 20 postes se répartissaient comme suit :

- concours d'entrée en première année : 19 postes, à savoir 12 postes en section A et 7 postes en section B ;
- concours d'entrée en deuxième année : un poste.

## I. CONCOURS D'ENTRÉE EN 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

### *Organisation des épreuves*

Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques au concours d'entrée en première année ont eu lieu du 24 avril au 28 avril 2017 dans dix centres en France (Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse).

Les candidats de la section B ont par ailleurs passé les épreuves communes de la BEL, le 22 avril (pour la composition d'histoire) et le 14 avril 2017 (pour la version et le commentaire en LVE1), alors que l'épreuve de langue ancienne, commune avec l'ENS de Paris, est intervenue le 20 avril 2017. La date tardive de la composition d'histoire s'explique par le report de l'épreuve initialement prévue le 11 avril, suite à un cyclone en Nouvelle-Calédonie.

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu à Paris du 19 juin au 4 juillet 2017.

### *Évolution du nombre de candidats*

Le nombre de candidats se maintient à un niveau relativement élevé depuis que l'École nationale des chartes participe à la Banque d'épreuves littéraires (BEL), ce qui s'est traduit, à partir de 2010, par une forte progression du nombre de candidats inscrits au concours B.

Cependant, après le pic de candidats enregistrés en 2013 (268), suivi d'une nette érosion en 2014 et 2015 (224 et 223), on doit noter une baisse significative depuis l'année dernière : les 201 inscrits de 2016 et les 199 de 2017 sont en nombre inférieur aux 207 du concours 2011. Même si on demeure bien au-delà des chiffres de 2008 (146), de 2009 (166), et de 2010 (189) qui fait figure d'année intermédiaire, l'effet BEL ne semble pas avoir produit d'élan durable au-delà du seuil 220 candidats franchi entre 2012 et 2015.

Bien que le taux de sélection demeure suffisamment élevé à l'égard des 19 postes offerts (12 en section A et 7 en section B), une réflexion plus approfondie sur les causes de cette érosion s'impose. Si l'on considère que les effectifs de la section A sont stables, et même en augmentation cette année, le recul du nombre de candidats en section B, 124 en 2017, n'en est que plus net par rapport aux 142 de 2011 et 135 de 2016, pour ne pas parler des années 2012-2015 qui avaient toujours connu plus de 150, voire 180 inscrits. On retrouve les niveaux de 2010, année de notre entrée dans la BEL, où l'on avait enregistré 119 candidats.

Nous remarquons à l'occasion de notre précédent rapport que la perte de candidats en section B touchait d'abord les classes préparatoires spécifiques à l'École des chartes. En fait leur part relative (autour de 70 %) est stable ou en légère augmentation depuis 2011 au moins. La volatilité du nombre de candidats, y compris leur forte augmentation en 2012-2013, est plutôt liée à la participation des khâgneux qui préparent les ENS Ulm ou Lyon. Une légère baisse en valeur absolue du nombre de candidats issus des classes préparatoires spécifiques à l'École des chartes, parallèle à celle du nombre total de candidats en section B, doit cependant être constatée depuis 2012.

Cette baisse qui s'est poursuivie en 2017 a été largement compensée par la nette augmentation des inscrits au concours A, au nombre de 75 cette année. Depuis 2009, l'effectif des candidats au concours A tourne autour de 71 en moyenne, entre 64 et 84 selon les années, 66 en 2016. Ainsi l'année 2017, avec 75 candidats, arrive en deuxième position après le record de 2013.



Insistons sur le fait que l'apparente stabilité du nombre de candidats entre 2016 et 2017 masque une divergence assez nette entre les concours A et B. Si le regain d'intérêt pour le concours A doit être considéré, pour l'instant, comme conjoncturel, l'érosion du concours B s'inscrit dans une tendance plus longue qui doit être surveillée.

### *Admissibilité et admission*

En section A, 28 candidats ont été déclarés admissibles; le dernier admissible a obtenu une moyenne de 10,92 à l'issue des six épreuves écrites. En section B, le jury a retenu 22 admissibles; le dernier admissible avait une moyenne de 12,08. Les sous-admissibles ont été respectivement au nombre de 3 en section A (dont les moyennes étaient de 10,67 et de 10,58) et de 13 en section B (pour des moyennes allant de 11,92 à 11,33).

En section A, avec neuf admis, le lycée Henri IV (Paris) conserve un net avantage sur les lycées Pierre de Fermat (Toulouse) et Fustel de Coulanges (Strasbourg) avec un admis chacun. Comme l'année dernière, l'École a reçu un candidat issu de l'université.

En section B, l'admission au concours 2017 présente une situation inédite : il a été fait appel aux deux premiers candidats de la liste complémentaire, à la faveur d'un double cursus avec l'ENS Ulm, et après renonciation par une candidate au bénéficiaire du concours. Au bout du compte l'École compte huit élèves reçus en section B, au lieu des sept initialement prévus.

Les lycées qui assurent une préparation spécifique regagnent une partie du terrain perdu l'année dernière : 16 des 22 admissibles sont issus d'une préparation Chartes B (12 des 20 admissibles étaient dans cette situation en 2016). Surtout ils remportent la quasi-totalité des postes offerts (sept sur huit), selon la répartition suivante : trois lauréats pour le lycée Édouard-Herriot (Lyon); deux lauréats pour le lycée Pierre-de-Fermat (Toulouse); un lauréat pour les lycées Faidherbe (Lille) et Carnot (Dijon).

Le seul khâgneux à avoir été reçu à l'École des chartes, issu du lycée Henri IV a été également admis à l'ENS Ulm. Quatre autres ont été admissibles, tous issus de lycées franciliens (Fénelon, Janson de Sailly, Sainte-Marie de Neuilly).

### *Répartition des classes d'origine des candidats à la section B en 2017*

CLASSES	INSCRITS		PRÉSENTS AUX ÉPREUVES PROPRES		ADMISSIBLES		INTÉGRÉS	
Chartes B	90	72,6 %	89	78,8 %	16	72,7 %	7	87,5 %
Ulm A/L	19	15,3 %	18	15,9 %	5	22,7 %	1	12,5 %
ENS Lyon	12	9,7 %	5	4,4 %	0	0 %	0	0 %
Autres	3	2,4 %	1	0,9 %	1	4,5 %	0	0 %
Total	124	100 %	113	100 %	22	100 %	8	100 %

### *Candidats boursiers*

La session 2017 confirme l'ouverture sociale du concours d'entrée de l'École des chartes, puisque d'une année sur l'autre 40 % des candidats environ sont boursiers. La part de boursiers parmi les admissibles et des admis, compte tenu d'une population plus réduite, est toujours un peu plus volatile.

### *Part des boursiers au concours d'entrée en première année*

	INSCRITS	ADMISSIBLES	INTÉGRÉS
2017	38,19 %	34,69%	40,00%
2016	37,81%	39,13%	31,57%
2015	43,49%	50%	47,36%
2014	41,07%	36,95%	33%
2013	39,17%	40,38%	19,04%

La distinction entre concours A et concours B n'a pas lieu d'être au niveau des inscrits avec respectivement 38,7 % et 37,9 % de boursiers. On retrouve cette égalité dans le nombre de reçus : quatre lauréats du concours A et quatre du concours B sont boursiers.

### *Origine géographique des candidats*

Les données géographiques fournies lors de l'inscription au concours d'entrée, qui se limitent au département de naissance du candidat et à son adresse au moment du concours, ne permettent pas de donner une mesure correcte de leur origine. Le principal biais tient au fait que des candidats donnent comme adresse

leur lieu d'hébergement dans la ville de leur lycée de préparation, et non le foyer parental.

La mesure peut donc seulement être faite à l'entrée de l'École. La répartition des académies d'obtention du baccalauréat des 20 lauréats du concours d'entrée en première année donne 60 % de provinciaux et 40 % de franciliens. Il s'agit, pour la province, d'une part nettement plus réduite que les années précédentes (70 % en 2016, 84,21 % en 2015 et 76,47 % en 2014).

### *Parcours antérieur des candidats*

Les données fournies par les candidats au moment de l'inscription au concours portent sur le baccalauréat (série, année d'obtention et mention obtenue).

L'examen des séries montre un recrutement supérieur en série L littéraire (11 lauréats), devant les séries S scientifique (6 lauréats) et ES Économique et social (3 lauréats). Cette répartition est à peu près la même qu'en 2016.

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
ES Économique et social	16,08 %	12,00 %	15,00 %
L Littéraire	57,29 %	52,00 %	55,00 %
S Scientifique	26,63 %	36,00 %	30,00 %

Sans surprise, l'essentiel du recrutement bénéficie aux titulaires d'un baccalauréat avec mention Très bien (15 lauréats); quatre titulaires d'une mention Bien (au lieu de deux en 2016) et un titulaire d'une mention Assez bien complètent l'effectif des lauréats.

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Très bien	58,29 %	80,00 %	75,00 %
Bien	30,15 %	16,00 %	20,00 %
Assez bien	9,05 %	4,00%	5,00%
Sans	2,51 %	0,00 %	0,00 %

Les données sur l'année d'obtention du baccalauréat doivent être rapprochées du tableau statistique sur le nombre de candidatures, qui figure en annexe du présent rapport: les deux séries de données se recouvrent en effet très

largement. Les lauréats se partagent presque à égalité entre « carrés » (9 lauréats) et candidats plus expérimentés (11 lauréats).

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
BAC+2	63,32%	32,00%	35,00%
BAC+3	32,66%	58,00%	50,00%
BAC+4	2,51%	6,00%	10,00%
BAC>4	1,51%	4,00%	5,00%

## II. CONCOURS D'ENTRÉE EN 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE

L'épreuve d'admissibilité du concours d'entrée en deuxième année, en l'occurrence l'examen des dossiers des candidats, a eu lieu le 9 mai 2017 et l'épreuve d'admission le 12 juin 2017.

Neuf candidats ont concouru, soit un de plus qu'en 2016. On se situe toujours dans un étiage nettement inférieur aux candidatures des années précédentes : 15 en 2015, 17 en 2014, 20 en 2013. Quatre candidats ont été admissibles et un a été reçu. Comme les années antérieures, la qualité des candidats et la diversité de leurs parcours antérieurs ont confirmé l'intérêt pour l'établissement de maintenir cette voie d'accès, même limitée à un poste. Il conviendra que l'établissement mette une campagne de communication plus intense en 2018 pour faire connaître cette voie d'accès.

# CONCOURS D'ENTRÉE EN 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

## I. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION A

### 1. COMPOSITION FRANÇAISE

**Programme:** Cette épreuve, commune aux sections A et B, est spécifique au concours d'entrée de l'École des chartes et ne relève pas de la Banque d'épreuves littéraires (BEL). Elle ne fait officiellement l'objet d'aucun programme. Toutefois, le jury du concours de l'École des chartes veille à choisir un sujet en rapport avec l'un des thèmes mis au programme des ENS pour l'épreuve de composition française de la BEL.

*Sujet: Dans la préface de Poésie et profondeur, Jean-Pierre Richard écrit:*

*« Chaque lecture n'est jamais qu'un parcours possible, et d'autres chemins restent toujours ouverts. Le chef-d'œuvre c'est justement l'œuvre ouverte à tous les vents et à tous les hasards, celle qu'on peut traverser dans tous les sens ».*

*Vous commenterez et discuterez cette affirmation en appuyant votre réflexion sur des exemples précis.*

#### *Étude de la citation*

Dans ces quelques lignes datées de 1955, Jean-Pierre Richard, l'un des principaux représentants de la critique thématique, introduit avec modestie son choix de lire les œuvres de Nerval, Rimbaud, Verlaine et Baudelaire à partir de la notion de « profondeur ». Le propos originel était ainsi en réalité faiblement théorique, et en rien dépendant de la pensée d'Umberto Eco, dont *L'Œuvre ouverte* paraît dix ans plus tard. Il était cependant attendu que les candidats discutent l'expression « œuvre ouverte » à partir des théories d'Umberto Eco (*Lector in fabula*, *L'Œuvre ouverte*, *Les Limites de l'interprétation*). Le durcissement théorique de la

*Jury:* Mme Céline BOHNERT, maître de conférences à Université de Reims; Mme Sandrine HÉRICHE PRADEAU, maître de conférences à l'Université Paris -Sorbonne; Mme Ivanne RIALLAND, maître de conférences à l'université de Versailles-Saint-Quentin.

citation de Jean-Pierre Richard n'a donc pas été pénalisé, à condition que cela ne soit pas le prétexte à la récitation d'un cours sur la lecture.

La provenance de la citation, pour sa part, ne devait pas induire une réduction du sujet à la seule poésie, même s'il était possible de problématiser le rapport entre poésie et prose. Des copies soulignant la densité particulière du langage poétique ont été appréciées – il fallait toutefois se garder d'un traitement trivial de cette idée, se résumant à opposer sens littéral et figuré. Quelques candidats, de leur côté, ont exploité de manière intéressante la notion de « profondeur » suggérée par le titre de l'ouvrage de Jean-Pierre Richard.

La formulation de Jean-Pierre Richard appelait une analyse de la métaphore du chemin – très caractéristique de ce peintre de « paysages » littéraires. Ainsi, on pouvait opposer l'idée d'un cheminement guidé (un « parcours ») à celle d'un espace ouvert à une exploration sans contrainte (« l'œuvre ouverte à tous les vents et à tous les hasards »). Les réflexions sur l'hospitalité ou la plasticité du chef-d'œuvre étaient bienvenues. Il ne fallait pas toutefois forcer le trait et voir en Jean-Pierre Richard un thuriféraire de l'écriture automatique. Si cette prise en compte du caractère imagé de la citation était attendue, elle devait rester concise et conduire vers une analyse conceptuelle : une dissertation ne peut être régie par le filage d'une métaphore qui, du reste, a mené les candidats vers des développements hors sujet, la logique de leur métaphore se substituant à celle du propos de Jean-Pierre Richard. On a ainsi lu des copies où étaient analysés les thèmes du vent ou du chemin dans les œuvres au programme, ce qui était hors de propos.

Plus globalement, les termes de la citation doivent être pesés et analysés dans leur contexte, et le candidat doit lui-même prendre garde aux glissements notionnels. Ouverture n'est pas nécessairement limpidité, fermeture n'est pas synonyme d'hermétisme. Ces concepts peuvent être travaillés, à condition que le candidat justifie leur exploitation.

Il était essentiel de bien articuler les deux phrases du sujet : la citation n'invitait pas à une réflexion sur la lecture, mais à une définition du chef-d'œuvre. Jean-Pierre Richard juge ici de la valeur d'une œuvre d'après la pluralité de ses lectures. Il ne s'agissait donc pas de traiter successivement les questions de la lecture et de la valeur, mais de les penser conjointement tout au long du raisonnement. Là était l'enjeu principal du sujet. Un certain nombre de copies montrant une bonne maîtrise de la dissertation et une culture riche ont ainsi obtenu une note moyenne lorsqu'elles réduisaient le sujet à la lecture.

Cette articulation entre valeur et lecture impliquait une réflexion fine sur les modes de réception. S'il était possible de se fonder sur l'expérience individuelle du lecteur (en se référant à Iser, par exemple, ou à Proust), il était nécessaire de s'appuyer sur les théoriciens prenant en considération la dimension collective de la réception et la question de la norme, tels que Hans Robert Jauss ou Stanley Fish, à condition de bien mettre en valeur ce qu'apportaient leurs analyses à la question du chef-d'œuvre. Dans la même perspective, les réflexions sur la définition du classique et la monumentalité du chef-d'œuvre étaient très bienvenues (Calvino, Barthes, Citton...).

### *Développement du raisonnement*

Le sujet permettait des plans variés. Le jury a regretté l'abondance des plans dialectiques trop mécaniques, ainsi que ceux visiblement adaptés d'un cours sur la lecture.

Il a apprécié au contraire les plans permettant de discuter la définition du chef-d'œuvre, qui soulignaient la tension entre maîtrise de l'auteur (avec le rappel du sens premier du mot chef-d'œuvre) et ouverture aux lecteurs, entre appropriation personnelle et universalité.

La question du rapport du chef-d'œuvre au temps était importante : sa persistance ou ses réactualisations étaient une bonne manière de montrer la place de la réception dans la construction de la valeur et sa dimension collective. L'analyse de mises en scène, en particulier, a souvent donné lieu à d'heureux passages.

La prise en compte des œuvres engagées, « fermées » dans la perspective d'Umberto Eco, pouvait être intéressante, dans la mesure où elle était étayée de l'analyse d'exemples fouillés, sans lecture simplificatrice des œuvres. Les éclipses de la réception des *Tragiques* pouvaient faire nuancer l'idée platement assénée d'une œuvre canonique bien qu'univoque. Il était également possible de réfléchir à l'obsolescence des chefs-d'œuvre.

De nombreux candidats se sont intéressés à la valeur ou à la légitimité des lectures elles-mêmes, ce qui pouvait tout à fait nourrir la réflexion. Il aurait toutefois été fécond d'interroger l'articulation entre la fécondité interprétative de la lecture et la valeur de l'œuvre. Le chef-d'œuvre est peut-être aussi l'œuvre qui suscite des usages (pour reprendre l'opposition posée par Eco entre interprétation et usage) divergents ou irrévérencieux, et y résiste. On peut penser à *LHOOQ* de Marcel Duchamp, ou même à l'utilisation par Aragon du vers de *Bérénice* dans *Auré-*

lien, « Je demeurai longtemps errant dans Césarée », citation isolée qui démembre le chef-d'œuvre tout en lui donnant une portée existentielle et en suggérant sa place singulière dans la mémoire collective.

Le fait de traiter du chef-d'œuvre tendait par ailleurs à suggérer que les œuvres citées étaient reconnues par le candidat comme des chefs-d'œuvre. Il fallait donc être prudent en sélectionnant ses exemples (*Les Mystères de Paris* sont cités par Eco comme exemple d'œuvres fermées, et non pas dans le cadre d'une réflexion sur le chef-d'œuvre), et ne pas exprimer de jugements à l'emporte-pièce (condamnation de l'hermétisme, attaque contre les expériences avant-gardistes, qui ne visent pas au statut de chef-d'œuvre). Cela n'interdisait pas d'interroger le statut de telle ou telle œuvre canonique, ce qui a été fait dans les meilleures copies. Il était dans cette perspective particulièrement intéressant de réfléchir *a contrario*, en s'interrogeant sur la valeur des œuvres qu'une unique lecture épuise : un best-seller n'est pas forcément un chef-d'œuvre.

Il pouvait enfin être pertinent de lire dans la citation de Jean-Pierre Richard la défense d'une conception de l'art ancrée dans la modernité : défense romantique de l'inachèvement, symbolisme, expérimentations modernistes, recherches de l'ambiguïté, de l'égarement, de la complexité... Mais cette approche du sujet a souvent été caricaturale, opposant une prétendue simplicité classique à une ambiguïté réservée aux siècles modernes. Pensons, parmi bien d'autres esthétiques qui sollicitent la sagacité du lecteur, à l'art de l'allusion, du détour et de la litote qui caractérise les grandes œuvres de la période dite classique (les *Fables* de La Fontaine, quoi qu'on en dise, ne sont pas univoques), à un moment où le rapport de l'auteur au lecteur est pensé sur le mode de la connivence. De la même façon, la dissertation ne pouvait être construite sur une histoire de la critique opposant, par exemple, Sainte-Beuve à Proust.

Les troisièmes parties ont été souvent décevantes, revenant à la position réelle de Jean-Pierre Richard après l'avoir caricaturée comme défense d'une lecture dérégulée. En revanche les copies offrant un véritable surplomb par rapport aux deux parties précédentes ont été valorisées : copies faisant état par exemple de la résistance de l'œuvre, de la lecture du chef-d'œuvre comme expérience de l'altérité, de la valeur universelle du chef-d'œuvre, de la qualité poétique de la langue comme critère de valeur...



*Observation sur les copies*

Le jury souligne l'importance de la correction de l'orthographe et de la syntaxe: une langue fautive affecte lourdement la note et peut interdire l'obtention de la moyenne. À l'inverse, la fluidité et la clarté du style ont été des qualités appréciées.

La maîtrise rhétorique de la dissertation est généralement acquise. On soulignera cependant l'importance de l'analyse conceptuelle des termes du sujet, de la clarté du plan et du soin apporté à la conclusion.

On rappellera qu'il s'agit de traiter le sujet, et non d'en faire le prétexte à une question de cours. On attend des candidats une réflexion personnelle et logique, répondant de façon dynamique à une question dégagée à partir du sujet. Attention donc aux raisonnements circulaires, aux contradictions non résolues... On soulignera à l'inverse l'intérêt du raisonnement *a contrario* (tâchant ici de mettre en évidence quel type de lecture suscite une œuvre de peu de valeur) auquel les candidats pensent trop peu à recourir.

Les citations de critiques ont été appréciées: elles étaient même nécessaires au regard du sujet. Elles ne peuvent toutefois se substituer à l'étude d'exemples littéraires et artistiques. Le jury a prêté ainsi une attention particulière au traitement des exemples. Ceux-ci doivent être variés – sans devenir un catalogue – et véritablement analysés: c'est la qualité de l'analyse de l'exemple qui donne leur poids et leur subtilité aux idées. La convocation d'une culture personnelle et d'autres arts que la littérature a fortement valorisé les copies – à condition que cette culture soit mise au service d'un raisonnement pertinent au regard du sujet.

On précisera enfin qu'un mythe n'est pas un chef-d'œuvre, ni même une œuvre: si on peut arguer que la réécriture de la pièce de Sophocle par Anouilh prouve la vitalité de ce chef-d'œuvre, on ne peut évoquer la « réécriture » du mythe d'Antigone ou d'Œdipe à l'appui de ce même argument. La récurrence de cet exemple marquait un manque de réflexion sur la notion de chef-d'œuvre et ce qu'elle implique de monumentalité.

Le jury a corrigé 75 copies pour la section A. Les notes s'échelonnent de 0 (copie blanche) à 18. La moyenne de l'épreuve est 10,03.

En section B, le jury a corrigé 113 copies. Les notes s'échelonnent de 3 à 17, pour une moyenne de 9,69.

## 2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

**Programme :** Le monde rural (espace français, IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle).

**SUJET : COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT : DÉBUT DU « POLYPTYQUE »  
DU MONASTÈRE DE MARCHIENNES<sup>1</sup> (1116-1121).**

---

1. Marchiennes (Nord, arr. Douai), abbaye bénédictine fondée au VII<sup>e</sup> siècle sur la Scarpe, affluent de l'Escaut. Monastère double puis féminin, peuplé de moines à partir de sa réforme de 1024; après une grave crise au début du XII<sup>e</sup> s., restauré et réformé sous l'abbé Amand (1116-1126) venu de l'abbaye voisine d'Anchin.

*Éd. Bernard Delmaire, L'Histoire-polyptyque de l'abbaye de Marchiennes (1116/1121) : étude critique et édition, Louvain-la-Neuve, 1985, p. 79-83, § 16-20 (transcription de l'éditeur revue). Traduction du latin.*

*§ 16 En premier lieu, il y a l'emplacement dudit lieu (= le monastère de Marchiennes) avec ses habitations et bâtiments [pour les usages] réguliers et ecclésiastiques, un verger tout proche à pommes, à poires et à d'autres fruits, un jardin très vaste pour cultiver tous les légumes que l'on veut et diverses sortes d'herbes potagères en grand nombre, une église extérieure sans l'autel (sine altario), une brasserie avec son équipement, les courtils de toute la villa avec leurs demeures et leurs redevances, au nombre de cinquante et demi. Dix d'entre eux versent quatre deniers à la mi-mars, deux deniers aux trois plaids, un denier « pour la faux » et un pain « pour la fourche », une charretée de bois et une mesure d'avoine; deux courtils versent trois deniers en mars et tout le reste comme ci-dessus; trente-huit courtils versent deux deniers aux quatre plaids et tout le reste comme ci-dessus; et « tant » de terre, qui verse cinq sous. Qui a des boeufs donne un denier au plaid avec les deux [autres deniers].*

*§ 17 Tout le terrain environnant, bien qu'étroit et rare pour ceux qui le cultivent – du fait que la rivière a un lit d'une faible pente et que l'obstacle des écluses des moulins rend son cours paresseux –, abondant fréquemment en alluvions, apporte dans le courant une terre jadis fertile et donne naissance à un marais. Mais le cours de la rivière, depuis le « bois des Bras » jusqu'à la courbe de Wascon, quel que soit celui qui possède l'une ou l'autre rive, appartient à l'église de Marchiennes, sauf que, à l'angle de Warlaing<sup>2</sup>, le seigneur du lieu a droit d'assembler, d'établir et d'avoir des viviers, mais seulement trois, en pieux et en joncs. Depuis*

---

2. Warlaing, commune limitrophe de Marchiennes, à l'est, sur la Scarpe.

*cette courbe qui est sur les confins de Lallaing<sup>3</sup> jusqu'à l'autre limite, le droit de l'eau est reconnu tel qu'on y est libre de pêcher à la seine<sup>4</sup>, au filet et à la nasse... [Excursus philologique de quelques lignes sur le nom de la Scarpe] Des deux côtés de la rivière s'étendent partout de vastes prés et surabondent les herbes de marais. S'étend en outre une grande forêt (silva) d'arbres poussant ça et là, propre à faire du bois pour ce que l'on veut, apte aux clôtures (clausura), pour dresser des bûchers, très utile à divers usages. En voici le règlement : s'il arrive qu'on fasse une coupe pour des constructions, les bûcherons (caesores) ramasseront autant qu'ils pourront de bois de chêne ou de hêtre, le résidu des branches et de la cime reviendra au maire (villicus) qui en est le gardien et l'administrateur (procurator). De même pour la coupe de bois [de chauffage ou de menuiserie], le résidu reste à ceux qui le coupent et qui conduisent les chariots de la cour seigneuriale. Pour les autres résidus, c'est la même loi, sauf quand il y en a peu (exceptis paucis). En cas de vente, c'est le cellerier au service des moines qui a le pouvoir de vendre, mais qu'il fasse savoir ce qu'il en fait. Si un coup de vent ou un feu caché abat un chêne ou un hêtre, l'arbre va au cellerier pour le travailler ou le vendre, à moins qu'il ne soit resté par négligence si longtemps sur le sol que la ronce pousse dessus et que l'écorce qui le recouvre tombe et même alors, si cela lui plait, [le cellerier] emportera la partie qui est au-dessous, meilleure et plus saine, et laissera le reste. Quant aux prestations (angariae) de bois qui sont acquittées au comte et au châtelain à la Saint-Jean, ce qui reste ne va ni au maire, ni aux bateliers (nautae), mais aux usages du cellerier. Si à cause d'une invasion d'ennemis, la population de l'endroit veut barrer les accès dangereux et [prévenir] le péril des attaques par un fort amoncellement de bois [pris dans le] saltus, il n'est pas permis de le faire sans la permission de l'abbé. Une fois le pouvoir de le faire donné, toute la zone sera protégée des attaques des brigands par une fortification. Si quelque temps après revient le repos de la paix, une fois la terreur dissipée et la sécurité revenue, toute cette masse [de matériaux] accumulée n'ira ni au maire, ni à qui que ce soit d'autre, mais aux usages seigneuriaux.*

---

3. Lallaing, commune limitrophe de Marchiennes, à l'ouest, sur la Scarpe.

---

4. Filets disposés en nappe (lat. sarena).

---

5. *Artisans qui fabriquent des engrais potassiques, faits à partir de cendres de bois.*

---

6. *Brillon : Nord, arr. Valenciennes, cant. Saint-Amand-les-Eaux, à cinq kilomètres au nord-est de Marchiennes.*

---

7. *Beuvry-la-Forêt : Nord, arr. Douai, cant. Orchies, à six kilomètres au nord de Marchiennes.*

---

8. *Bouvignies, commune limitrophe de Marchiennes, au nord.*

---

9. *Il s'agit du comte de Flandre*

---

10. *L'abbaye a plusieurs avoués locaux, dont les seigneurs de Landas (comm. Limitrophe de Beuvry-la-Forêt).*

§ 18 *Les potassiers (cinerarii)<sup>5</sup>, les fabricants de bardeaux (tiliarii), les tonneliers (duplarii), et ceux qui font des mesures de bois (modifici) relèvent du cellerier. Pour ces quatre sortes d'artisans, ce-dernier, une fois le prix établi, doit en fixer le terme, mensuel, semestriel ou annuel, au su du maire. Il en va de même pour le troupeau de chèvres qui monte de Brillon<sup>6</sup> et pour le petit bétail: le cellierier doit dire le prix et fixer le terme jusqu'auquel ils doivent paître. Les bœufs ont des pâtures gratuites puisqu'ils font des corvées (precarias et angarias) avec leurs chariots. Quiconque a un bateau et un chariot doit payer douze deniers l'an: quatre à Noël, quatre à Pâques, quatre à la Saint-Pierre-aux-Liens (= 1<sup>er</sup> août). S'il a un chariot et pas de bateau, ou un bateau et pas de chariot, il est quand même soumis à la même loi. Les petits bateaux, de moindre dimension, paient un demi-sou, deux deniers aux mêmes termes, mais ils sont au maire, relevant de son bénéfice; toutefois, l'argent du cens est partagé à égalité entre le maire de Marchiennes et celui de Beuvry<sup>7</sup>.*

§ 19 *Il y a un village tout proche, que les habitants appellent Bouvignies<sup>8</sup>. À son extrémité, l'église (Marchiennes) y a treize courtils. Chacun paie quatre deniers à la mi-mars, un denier à la Saint-Jean (= 24 juin) pour la faux, un pain pour la fourche, deux deniers aux trois plaids annuels, à la Noël une mesure d'avoine qui vaut le douzième du muid et une charretée de bois de hêtre. La terre y est un peu plus étendue que ce que les « colons » qui y habitent peuvent cultiver. Tout cela, avec le petit cours d'eau et le bois le plus proche de l'endroit, sont des dépendances de l'abbaye, avec le même maire, les mêmes redevances, les mêmes coutumes, justices, plaids, et tout le reste. Non loin de là, il y a un « champ ouvert » gagné sur l'eau qui l'entoure, terre grasse mise récemment en culture, où il y a deux maisons dont les habitants possèdent cette étendue pour un sou de cens, et sont cependant soumis aux mêmes « lois communes » que les autres.*

§ 20 *Il faut aussi soigneusement considérer et fermement observer que ni le comte<sup>9</sup> ni l'avoué<sup>10</sup> ni quelque puissant ni quelque pouvoir judiciaire n'a sa place dans tout ce qui a été ci-dessus relevé et qui doit l'être ci-dessous. Il ne leur est pas permis de préparer [en ces lieux] des ban-*

*quets (convivia), d'y tenir des plaids, d'exiger des habitants une collecte de deniers ou d'argent ni d'infliger quelque violence. Toutes les causes judiciaires, ou toute querelle qui vient subitement à naître, seront terminées de façon juste et selon la loi par le maire et par les juges établis et jurés. En cas de nécessité, on aura recours à l'audience de l'abbé. Lui qui porte aujourd'hui le nom immérité d'« avoué » (advocatus), c'est pour sa louange que le défenseur de l'église était autrefois appelé de ce nom qui fait honneur; puisque par la sagesse, par la raison, par les armes aussi si l'affaire l'avait exigé, il défendait avec énergie et protégeait avec vigilance tout ce qui appartenait à l'église. Il n'était pas avide ni ne dépouillait les plus faibles (inferiores), mais tous ceux qui relevaient de sa garde (tutela) possédaient en sécurité les biens qu'ils pouvaient avoir, sans crainte de se les faire enlever. C'est pourquoi de ceux d'aujourd'hui il a été dit: « il n'a pas droit au nom d'avoué », parce que le caractère propre de ce nom n'admet pas qu'il s'acquitte de cette désignation tant qu'il n'a pas été invité, c'est-à-dire « appelé » (advocatus), à l'aide et au secours par ceux qui, plus faibles, subissent une injustice. Mais son service (administratio), hélas! a tourné en notre temps de l'utile profit à son contraire. Car aux affligés et aux accablés, dépouillés qu'ils sont de leurs petites richesses, à ceux qui crient à l'aide, aucun soulagement n'est apporté. Les voix de ceux qui l'invoquent, celui qui se dit avoué fait mine de ne pas les entendre, lui qui aurait dû les venger le plus vite et le plus sévèrement possible. Il n'arrache pas « le faible de la main des plus forts que lui, ni le pauvre et le démuné de ceux qui le dépouillent »<sup>11</sup>. Et après une telle négligence dans le secours aux pauvres, ses agents (officiales) font soudain irruption avec une extrême impudence; ces « loups du soir »<sup>12</sup>, voleurs imprévus, exigent des humbles (subditi) abandonnés une collecte de deniers au service de leur maître, pour boire du vin jusqu'à l'ivresse.*

---

11. Citation biblique: Psaumes 34, 10.

---

12. Citation biblique: Habacq I, 8.

Le nombre de copies corrigées (75) repart à la hausse après trois années de basses eaux (66 en 2016, 69 en 2015, 65 en 2014), sans pour autant rejoindre le pic de 2013 (81). La moyenne des notes s'établit à 10,93, ce qui consacre une progression continue depuis huit ans (10,05 en 2016 [commentaire de texte], 9,75 en 2015 [dissertation], 9,14 en 2014 [dissertation], 9,41 en 2013 [dissertation], 9, 51 en 2012 et 2011 [dissertation], 7,95 en 2010 [dissertation]); libre à chacun de pon-

*Jury:* M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS); Mme Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

dérer le phénomène selon des critères relevant de l'amélioration des candidats, de l'indulgence du jury face à la paraphrase ou du sort qui a introduit un changement de l'exercice à partir de 2016. Le nombre de copies notées en dessous de 10 est toujours à la baisse, passant à 24 (32 %), contre 28 en 2016 (42,42 %) et 32 en 2015 (46,37 %). Hors une copie blanche, aucune n'a mérité moins de 7, ce qui implique que les copies médiocres, de 7 à 9, sont un peu plus nombreuses que l'an dernier (23, soit 30,66 %, contre 29 % en 2016), sans pour autant former une cohorte aussi fournie qu'en 2014 (38,4 %). Les copies notées 14 ou plus sont en nette augmentation : 12 (16 %), face aux 9 à 11 % des années 2014-2016. La médiane de l'ensemble des notes relevées se situe à 11. Ce sont les notes 11 et 12 qui ont été le plus souvent attribuées (12 copies pour chacune), ce qui équilibre les années précédentes (note 11 en 2016, note 12 en 2015). Cinq copies ont reçu la note de 15 (1 en 2016, 1 en 2015), deux autres celle de 16 (1 en 2016, 1 en 2015), mais aucune n'a été récompensée par un 17 ou un 18 comme cela fut le cas par le passé. Cinq de ces très bonnes copies sont celles de candidats admis au concours.

Le texte proposé, au cœur des thématiques du programme, était suffisamment long pour offrir à chacun de quoi y puiser pour nourrir un commentaire. Il convenait néanmoins d'apprécier et de discuter la nature hybride d'un document qui n'a rien d'un « acte de la pratique », comme certains candidats l'ont prétendu, et n'est pas vraiment (ou seulement) un écrit de gestion. Même s'il a été pratiqué avec un bonheur inégal par les candidats, l'exercice typologique a été valorisé dès lors qu'il témoignait d'un regard critique argumenté. Beaucoup de candidats n'ont malheureusement pas pris garde aux guillemets encadrant le mot « polyptyque » et se sont crus autorisés à plaquer leurs connaissances de la période carolingienne sur les réalités du XII<sup>e</sup> siècle, au risque d'une déformation certaine et d'outrances, notamment sur la fonction de la « réserve ». Ce sont les mêmes, souvent, qui ont estropié l'orthographe de polyptyque, en dépit du modèle qu'il suffisait de recopier. Le jury s'est étonné de lire à plusieurs reprises que le patrimoine de l'abbaye de Marchiennes se bornait aux lieux couverts par les seuls extraits donnés à commenter : rien ne le laissait entendre. Le changement de ton de la fin du texte, où l'on passe de la description à la diatribe, voire à l'invective, contre les pratiques dévoyées du temps, n'a pas été perçu par tous. Trop nombreux sont ceux, surtout, qui n'ont pas compris l'identité et le rôle de l'avoué, confessant par défaut qu'ils ignoraient la définition de l'avouerie et la dénonciation des excès de ses détenteurs durant la période considérée.

Une bonne copie ne pouvait manquer de rassembler les données nombreuses sur le paysage et les ressources naturelles, en soulignant l'importance du bois – et des bois – ainsi que l'omniprésence de l'eau et des marais ; de commenter l'organisation du domaine et de la seigneurie monastique ; d'analyser les composantes du prélèvement seigneurial et ses modalités ; de relever les informations concernant les habitants et les communautés rurales ; de noter aussi la structure en millefeuille et en marqueterie des pouvoirs qui pèsent sur les individus et les groupes ; d'apprécier le témoignage du document (*via* l'avouerie) dans l'histoire de la seigneurie. Mais ce document étant aussi le témoignage d'une culture et l'expression d'une personnalité, le jury aurait apprécié que fussent plus fréquentes les observations sur l'art de l'auteur, tout au moins sur sa sensibilité au paysage comme sur son goût de l'étymologie (voir sa glose du mot *advocatus*) – ce dernier point pouvait flatter la fibre latiniste des candidats. Quelques candidats ont cru que l'auteur s'opposait à son abbé, ce qui est un contre-sens.

Le document présente des difficultés et des ambiguïtés que n'a pas méconnues le jury. Ce dernier, par exemple, n'a pas pénalisé les explications fantaisistes fournies à propos de l'église « sans autel », une expression qui ne prend son sens que si on connaît le système de partition des revenus paroissiaux entre « église » et « autel », commun en France septentrionale aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Il ne s'attendait pas non plus à trouver des éléments précis sur la situation de l'Ostrevant ; en revanche, quelques mots étaient attendus sur la puissance flamande, dont il était incidemment question dans le texte à travers l'évocation du comte et de ses droits. Beaucoup de candidats ont déployé leurs connaissances sur les techniques agraires (spécialement la rotation), mais parfois en sollicitant par trop le texte ou en accordant une place disproportionnée au sujet. D'autres se sont engagés sans précaution sur des voies qu'ils croyaient sans embûches : les commentaires sur la bière et le vin, très contrastés, ont révélé ici forte ingénuité, là méconnaissance de la géographie des lieux. Maintes copies dévoilent aussi une maîtrise insuffisante du vocabulaire spécialisé de base : le sens de l'adjectif « régulier » en histoire religieuse est inconnu, la fonction du « cellerier » monastique rapprochée de celle d'un sommelier, le « brassier » pris pour un « brasseur »...

On ne répètera pas ce qui a été dit l'an dernier des écueils propres à l'exercice du commentaire : paraphrase sans « valeur ajoutée », mauvaise compréhension du document et impasses pudiques sur les mots techniques, absence de contextualisation utile et de présentation « analytique » (qui doit toujours être

sobre et dense) de la pièce à commenter. Peut-être faut-il rappeler aux candidats que le document n'est pas chargé d'illustrer le discours des historiens et qu'ils gagneront toujours à ménager des aller-retour entre le document et les modèles d'interprétation, pour faire ressortir convergences et écarts. S'il leur faut montrer qu'ils ont perçu les enjeux du texte ainsi que ses silences, les candidats doivent toutefois éviter de faire étalage de connaissances sur ce que le texte « aurait dû » dire. Encore un mot sur la technique du commentaire : une seule copie a tenté de traduire par un croquis les informations du texte relatives à l'organisation de l'espace ; l'initiative, louable, doit être encouragée, mais elle fut malheureusement déparée par un commentaire trop moyen.

Comme toujours, quelques bévues valent « perles », dont on note ici quelques-unes affectant l'abbaye de Marchiennes. Dite ici clunisienne et là cistercienne (comme si on ne pouvait être que l'une ou l'autre), un candidat la situe en pays de montagne (puisque le texte mentionne des chèvres), tandis qu'un autre la voit proche du Rhin, d'où la présence de vin venant de la vallée du Rhône (?!). Parmi les lapsus (soyons bons !) les plus réussis, la palme revient sans doute à la « la transhumance flandrienne » (au lieu de « transgression flandrienne »).

Enfin, le jury a constaté que si l'orthographe s'améliore, lexicque et style connaissent un relâchement accentué, accueillant, même dans de fort honorables copies, un nombre inquiétant de néologismes (l'« accapuration ») et de confusions sémantiques (« instruments métallisés ») ; le jury se doit de les déplorer, même s'il avoue n'être pas insensible, le cas échéant, à leur force d'évocation (« cultures jardinatoires »).

### 3. HISTOIRE MODERNE

*Jury* : M. Frédéric BARBIER, directeur de recherche au CNRS (IHMC) et directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Olivier CHALINE, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne ; M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

**Programme** : La France et la guerre (1515-1815).

**SUJET** : FAIRE LA GUERRE SUR MER (1515-1815).

*Remarques communes aux épreuves écrites de deux sections*

Faute de l'avoir défini, trop de copies ne traitent que partiellement le sujet qui sert ainsi de prétexte à un déversement incontrôlé de connaissances plus ou moins solides. Nous rappellerons donc, comme les préparateurs, qu'il est impératif de réfléchir aux termes mêmes du sujet et à ce qu'ils impliquent, ainsi que



d'en définir le périmètre si l'on ne veut pas tomber dans le hors-sujet. Une copie ne saurait se borner à aligner des fragments de cours sans manifester une réelle maîtrise du sujet.

Le jury est las des copies sans aucune problématique ou dont les auteurs pensent en tenir une lorsqu'ils se bornent à ajouter un point d'interrogation au libellé du sujet. Un plan se justifie et n'est pas une succession de tiroirs. Le choix doit toujours être argumenté : un plan chronologique suppose que l'auteur argumente justifie les dates des inflexions ou des ruptures qu'il veut présenter.

Précisons qu'une dissertation de concours n'est pas une épreuve de conformité historiographique ou idéologique telle que les candidats devraient citer et saluer les auteurs indiqués dans la bibliographie, *a fortiori* tel ou tel membre du jury, surtout si c'est pour leur faire dire des incongruités. Trop souvent, l'énoncé d'un nom va de pair avec une connaissance très approximative, sans doute de seconde main, de ce que cet auteur a pu écrire...

Un effort certain a été fait sur l'écriture et sur l'orthographe, ce dont le jury se félicite. Il n'empêche que des remarques d'évidence sont à éviter, par ex. « les officiers jouent un rôle important sur un navire », « la guerre sur mer comporte des risques particuliers », « le conflit marin est avant tout mené par des matelots qui opèrent sur des navires », etc. Il subsiste aussi des fautes en nombre parfois excessif : « des ameillorations », « le poid », « l'exultoire », etc. Les noms propres sont parfois rendus de manière étrange, un des sommets dans le genre étant celui de « Charlequin », certes « grand ennemi de la France ».

Il se rencontre en outre des facilités d'écriture dont l'effet est parfois surprenant : « Louis XIV et la guerre de course » ne peuvent être assimilés que d'assez loin à « Hitler et la guerre sous-marine ». D'une manière générale, ces observations ponctuelles débouchent sur une recommandation fondamentale : il convient de se défier absolument de tout anachronisme.

Enfin, répétons à notre tour qu'il n'est jamais superflu de relire sa copie, pour éviter des étrangetés du style « Henri IV entre à Chartes » : bravo et suivez mon panache blanc !

### *Remarques sur l'épreuve de section A*

Le programme incluant les aspects maritimes, le jury attendait que les candidats s'interrogent sur les divers types de guerre, les enjeux, les théâtres d'opérations, les différents navires et la manière dont ils pouvaient combattre.

Trop souvent, le sujet a été pris pour une histoire de la marine française, ce qui a occasionné des développements hors de propos. Même s'il avait été ce qu'ont cru certains candidats, cela ne les aurait pas autorisés, pour autant, à multiplier les approximations et les affirmations péremptoires. La date de La Hougue, 1692, a donné lieu à bien des variations dans le temps et, précisons au passage que cette bataille n'entraîne pas l'abandon de la marine, ni même de la guerre d'escadre, par Louis XIV, comme l'a longtemps prétendu une historiographie aujourd'hui datée et dépassée. Les éléments de chronologie fondamentale doivent être davantage assimilés, ce qui dispensera de situer des opérations militaires en pleine période de paix ou de se tromper de règne, voire de siècle. Si en mer, c'est le caillou qui tue plus que la vague, dans une dissertation c'est l'absence des cadres élémentaires liés à la culture générale, plus que le fait de ne pas avoir une connaissance poussée du sujet.

Plutôt que de chercher à plaquer des bouts de cours, pas toujours à bon escient, et des références historiographiques, assez souvent mal maîtrisées, le candidat est invité à faire preuve de réflexion et de bon sens. Contre qui se bat-on sur mer ? où ? à quelles distances des ports du royaume ? Trop souvent, la géographie est ignorée. Peu de candidats ont pensé aux Antilles, à l'Amérique du Nord ou à l'océan Indien, comme si la guerre sur mer n'avait lieu que dans les eaux européennes. On ne saurait trop recommander la fréquente consultation d'un atlas, géographique comme historique. Rappelons que Saint-Dizier n'est pas au bord de la Manche, que Brouage ne s'écrit pas « Brouache » et que la Marine, à moins d'envoyer des matelots à terre, aurait été bien en peine de participer aux sièges de Turin et de Milan... Les réalités contraignantes propres à la mer, vents et courants notamment, ont à peine effleuré l'esprit de trop nombreux candidats, ou même pas du tout. Le jury n'attendait pas des connaissances d'hydrographie, mais juste des éléments de géographie élémentaire. Si l'État doit retrouver sa majuscule, le mot bateau est dépourvu d'accent circonflexe. La guerre de « courses » a eu un nombre non-négligeable d'adeptes.

Certes, un jour de concours est toujours un moment de surprise, de stress et d'émotion mais est-ce une raison pour écrire que la *Réale de France*, ga-

lère de grande dimension, faisait 200 m de large sur 500 de long ou encore que le vaisseau *Les États de Bourgogne* embarquait « un peu moins de deux cent mille hommes ». Le gigantisme existe sur mer mais pas à ce point. De même, dans une veine plus comique, la « vie des marins » d'Ancien Régime ne se résume peut-être pas à « s'entasser », « boire », chanter » et « nettoyer le pont », dans un quotidien caractérisé par la piété mariale et la choucroute...

Plus fâcheusement, d'un point de vue méthodologique, il paraît hasardeux d'énoncer à l'infériorité structurelle de la France sur mer et à la supériorité naturelle de l'Angleterre parce que celle-ci l'a emporté *in fine* sous Napoléon.

Le jury a corrigé 74 copies en section A, avec une moyenne des notes de 8,42/20, à rapporter à celle de 2016 qui fut de 8,91/20. Les copies ont été notées de à 0 à 18/20. Notes égales ou supérieures à 15 : cinq ; de 10 à 14 : vingt-deux ; 6 à 9 : trente-et-une ; moins de 6 : seize.

#### 4. VERSION LATINE

*ENÉE ET SES COMPAGNONS TOUCHENT AU BUT*

*Iamque rubescebat stellis Aurora fugatis  
Cum procul obscuros collis humilemque uidemus  
Italiam. Italiam primus conclamat Achates,  
Italiam laeto socii clamore salutant.*

*Tum pater Anchises magnum cratera corona* 525  
*Induit implevitque mero, diuosque uocauit  
Stans celsa in puppi :*

*« Di maris et terrae tempestatumque potentes,  
Ferte uiam uento facilem et spirate secundi ! »*  
*Crebrescunt optatae aurae portusque patescit* 530  
*Iam propior, templumque apparet in arce Mineruae.*

*Vela legunt socii et proras ad litora torquent.  
Portus ab euroo fluctu curuatus in arcum  
(Obiectae salsa spumant aspergine cautes)*  
*Ipsae latet : gemino demittunt bracchia muro* 535  
*Turriti scopuli refugitque ab litore templum.*

*Quattuor hic, primum omen, equos in gramine uidi  
Tondentis campum late, candore niuali,  
Et pater Anchises « Bellum, o terra hospita, portas:  
Bello armantur equi, bellum haec armenta minantur. 540  
Sed tamen idem olim curru succedere sueti  
Quadripedes et frena iugo concordia ferre:  
Spes et pacis », ait. Tum numina sancta precamur  
Palladis armisonae, quae prima accepit ouantis,  
Et capita ante aras Phrygio uelamur amictu 545  
Praeceptisque Heleni, dederat quae maxima, rite  
Iunoni Argiuae iussos adolemus honores.*

---

VIRGILE, ENÉIDE III

---

CAUTES, -IS, F. : ROCHE, ÉCUEILLEUROUS, -A, -UM : RELATIF À L'EURUS,  
VENT DU SUD-EST

*Jury*: M. Guillaume BONNET,  
professeur à l'Université de Bourgogne;  
Mme Pascale BOURGAIN, directrice  
d'études émérite à l'École nationale  
des chartes; M. Benjamin GOLDLUST,  
professeur à l'université de Franche-  
Comté.

Le retour de la poésie au concours mettait à l'honneur l'extraordinaire puissance suggestive de Virgile, dans un passage connu et émouvant de l'*Enéide*: le premier contact des Troyens fugitifs avec l'Italie que les dieux leur ont assignée comme nouvelle patrie. Le poète proposait d'admirables notations visuelles: sous les yeux des marins, tout d'abord des montagnes dans le ciel rougi par l'Aurore, puis un trait de côte au ras de l'eau (*humilem*)... La voici, l'Italie qu'acclame, vibrant, Achate et que salue en retour le chœur des compagnons (*socii*) d'Enée. Plus loin, c'est ce port – un atterrage, plutôt – qui commence à s'ouvrir (*patescit*) mais que dissimule (*latet*) de la houle du sud-est (*ab euroo fluctu*) une barrière de rochers écumant (*spumant*) des vagues marines qu'ils arrêtent (*obiectae*), rochers projetant comme deux jetées (*gemino muro*) leurs bras ainsi que des remparts (*turriti*). Quant au temple de Minerve, perché sur un sommet (*in arce*), il semble fuir vers les terres (*refugit a littore*) à mesure que les vaisseaux se rapprochent d'un paysage qui prend alors toute sa profondeur. Les pieux réflexes d'Anchise, puis d'Enée et de leurs compagnons, sont à la mesure de ces moments solennels...

Autant, sinon plus que la maîtrise syntaxique, la bonne connaissance du vocabulaire conditionnait la réussite dans une traduction qui reposait largement sur la compréhension fine des *paysages*. Les absences (sans doute *amictus* est rare,

qu'on a cependant vu rendre par un « amict » qui n'était pas absolument déplacé, finalement) étaient compréhensibles, mais toutes n'avaient pas le même poids: les épithètes de nature très spécialisées (*armisona*, *Argiua*) ne menaçaient que d'un petit faux sens, tandis que la non-reconnaissance de « char » dans *currus* (et non « course) ou de « rochers » dans *scopuli* engageait dans des contre-sens plus lourds de conséquences. Quant aux noms propres d'Achate et d'Anchise, qui devraient être connus de tous et bien orthographiés, les correcteurs ont sanctionné sans remords les fautes auxquelles ils ont donné lieu, faisant toutefois crédit aux candidats de mesurer la différence entre leur « père Anchise » et tel « père Duchesne » ou « père Latreille » de moins noble extraction. Un problème, récurrent, enfin, le passage du parfait au présent de narration: le jury a choisi d'accepter toute solution gérant ces temps avec le même naturel que les Latins, quitte à ce que la nuance de « mise en situation », parfois lourde à introduire en français, fût parfois négligée.

La première phrase présentait, aux yeux du jury, trois difficultés légères: le participe *fugatis* devait être mis en rapport avec le causatif *fugare* « mettre en fuite » (ne pas confondre avec *fugere* « fuir »); *collis* était bien un accusatif pluriel; *humilem* avait un sens très concret (« au ras du sol »). Une fois ces nœuds défaits, restait à traduire avec élégance la belle image homérique, l'adjectif *obscurus* évoquant des montagnes (mieux que « collines » ici) encore prise dans les brumes de la nuit et le spectaculaire rejet d'*Italiam*, repris d'ailleurs en anaphore au vers suivant – mais sur ce point, le jury doit avouer sa déception.

Dans les deux vers suivants, nous n'avions pas imprimé de guillemets, donnant ainsi aux candidats une certaine liberté pour traduire *conclamat* et *salutant*. Il fallait cependant bien comprendre *socii* comme « compagnons », précisément, ceux du narrateur, Enée, donc « mes compagnons »

Une difficulté morphologique pouvait bloquer les candidats aux vers suivants: *cratera* est un accusatif à la grecque; cela – qui n'est pas inouï – reconnu, l'ensemble était obvie, pourvu qu'on connût le vocabulaire: *induo* « revêtir » est ici « coiffer », et *merum* « vin pur », c'est-à-dire, rappelons-le, non coupé. Quant à *celsa in puppi*, l'adjectif n'y était pas à proprement parler situatif (on réservera cette valeur aux superlatifs, aux comparatifs dans le cas d'une paire, ainsi qu'aux adjectifs *medius* et *reliquus*), mais bien descriptif, si bien que la traduction correcte était « sur la poupe élevée », et non « au haut de la poupe ».

La première déclaration d'Anchise a été bien comprise dans l'ensemble: une apostrophe occupait le premier vers; suivaient deux propositions injonctives à

l'impératif. Il fallait simplement voir que *uento* était un ablatif de moyen, et *secundi* une apposition au sujet de *spirate*. Il était enfin possible de distinguer des *di* les anonymes et plus vagues *potentes* « puissances », invoqués par le précautionneux Anchise dans son désir de toucher les dieux, certes, mais aussi les éventuelles autres entités supérieures susceptibles d'aider la flotte.

Les deux vers suivants inauguraient la partie descriptive qui occupait le cœur du texte. On a regretté que le lexique constitue pour certains une gêne insurmontable, alors que les formes de base, l'adjectif *creber* ou le verbe d'état *pateo*, doivent être connues (sans parler de *portus*, à ne pas confondre avec *porta*, ou de *propior* parfois lu *\*proprior!*); quant à l'*arx*, c'est-à-dire le sommet escarpé, il abritait un temple de *Minerve* beaucoup plus probablement qu'il ne portait le nom de cette déesse, malgré la place du génitif: en poésie, l'ordre des mots est moins linéaire qu'en prose, ce que débrouillent des effets de lecture. Venaient ensuite cinq vers assez maltraités, partie du fait d'un lexique spécifique à comprendre avec finesse, partie en raison d'un effet d'optique difficile, il est vrai, à envisager même si la syntaxe était claire. Pouvait-on accéder au sens de « carguer, ramener les voiles » à partir de l'idée de « rassembler » (*legere*)? Le bon sens suggérait en tout cas que les vaisseaux de l'Antiquité, au moment d'atterrir, se confiaient à leurs rames, plus maniables que le vent, et tournaient (*torquere*) les proues (*proras*) vers l'avant – nous disons bien *les* proues, car il ne faut pas oublier qu'Enée conduisait une flotte entière. Dans la suite, le vers 534 faisait une parenthèse que nous avons décidé de matérialiser aux candidats... sans pour autant, hélas!, réussir à les mettre sur la voie de la construction, qui sautait du vers 533 au rejet du vers 535; car c'est bien sur *latet* « se cache » que ce construisait le complément prépositionnel introduit par *ab*; et notre note, rappelant que l'*eurus* était un vent, empêchait de comprendre trop vite *eurous fluctus* comme « les flots (ou pis, « les souffles »!) de l'*eurus* », mais bien peu ont saisi qu'il s'agissait plutôt de flots poussés par l'*Eurus* ». L'idée d'opposition latente dans *ab* était explicite avec le préfixe d'*obiectae*: les rochers se trouvaient en travers de ces flots, justement, et s'ils écumaient, c'était d'éclaboussures salées plutôt que « dansantes » (*salsa!*). S'accrocher à un vocabulaire bien maîtrisé permettait de comprendre enfin que les écueils (*scopuli*) en forme de tours (sur *turris*: image du rempart fortifié, faisant écho à *ab* et *obiectae*) lançaient vers le bas (*demittere*; à comprendre comme le niveau de la mer) leurs bras en des murs jumeaux (*gemino muro*, ablatif de moyen). Restait alors le plus dur: c'est quand les Troyens se rapprochent de cet atterrissage qu'ils voient de face pour y

entrer, que le temple aperçu quelques minutes plus tôt en haut d'un escarpement recule vers le second plan – *refugit ab litore* « fuit loin de la côte »... Le propos est plus difficile à comprendre que ne l'était la proposition à construire!

Dans les deux vers suivants, nous n'avions pas « normalisé » *tondentis* en une *tondentes* sans doute plus compréhensible comme accusatif pluriel, mais que la langue classique ne connaissait pas encore. Certains candidats se sont souvenus à propos que le participe apposé au C.O.D. d'un verbe de perception souligne le caractère sensoriel de ladite perception : *tondentis*, c'est véritablement « en train de tondre / brouter à ras ». La ponctuation permettait d'isoler l'apposition au C.O.D. *primum omen*, ainsi que le groupe épithète à l'ablatif de nature de ce même C.O.D. – décidément le pivot de la phrase –, *candore niuali*, où l'on pouvait aisément retrouver la blancheur (*candidus...*) et la neige (*nix, niuis*).

Dans la seconde déclaration d'Anchise, que son âge faisait l'interprète des dieux autant que leur solliciteur, la récurrence et la place du mot *bellum* aurait dû inciter les candidats à lui faire un meilleur sort, et il fallait identifier dans *armenta*, certes ici un paronyme d'*arma*, un nom du « troupeau » désignant les quatre chevaux : on arrivait à « c'est la guerre que tu promets, ô terre qui nous accueille ! C'est pour la guerre qu'on équipe les chevaux ; c'est de la guerre que nous menace ce troupeau ! ». Contrairement au français, le verbe latin *minari* est un verbe de parole conséquent dans sa construction, mettant donc à l'accusatif le contenu du discours, et son destinataire au datif ; les traductions du type « menacent la guerre » dévoilaient au moins une maîtrise défailante de l'expression française.

Les vers 541-542 sont restés opaques à presque tous les candidats, qui avaient pourtant le moyen de s'en tirer avec une solide maîtrise du vocabulaire et des notions de scansion – mais avaient-ils encore le temps et le sang froid nécessaires ? Constatant en effet que la voyelle finale de *concordia* ne pouvait être longue et signaler un ablatif, ils pouvaient songer que ce mot, certes impossible comme nominatif sujet, pouvait cacher le neutre pluriel de l'adjectif *concors* « accordé », dont le régime était alors tout trouvé en *frena*. Il fallait construire, ne fût-ce que par élimination, sur le groupe au nominatif *sueti* (sous-entendu *sunt*) *quadripedes* (on dit en français « quadrupèdes »!), et bien répartir les deux infinitifs coordonnés par *-que*. Peu importait ensuite au jury que les candidats eussent confiné l'adverbe indéfini *olim* au passé (« un jour »), pourvu que *currus* fût bien identifié, tout comme *succedere*, litt. « s'engager sous » : les chevaux sont accoutumés à *s'engager sous le timon* d'un char et à supporter les *freins synchrones* adaptés à leur joug. La

conclusion du discours, en rejet, était une apposition, comme notre ponctuation l'a donné à entendre à la plupart des candidats; encore fallait-il bien voir qu'il ne s'agit pas de deux noms coordonnés, et que *pacis* est évidemment le génitif de *pax*! Du coup, *et* était un adverbe, ce que bien peu de copies se sont donné la peine d'expliciter: « c'est aussi (*sc.* ce spectacle offert par les chevaux) un espoir de paix ».

La conclusion du passage, comme il convient au pieux Enée, est un sacrifice propitiatoire à Pallas *aux armes qui résonnent* (était-il si difficile ou téméraire de chercher à exprimer *arma* et *sonus*?). Il fallait identifier l'accusatif de la partie *capita*, en liaison avec *uelamur*, et surtout, repérer la hiérarchie des coordinations: le *et* ouvrant le vers 545 détermine deux propositions ayant comme centre respectivement *precamur* et *uelamur*, puis l'enclitique *que*, appuyé il est vrai sur un complément circonstanciel, ajoute à la seconde une prolongation inattendue (hyperbate), centrée sur *adolemus*, prolongation elle-même porteuse d'une relative *dederat quae* (l'inversion n'a trompé personne, avons-nous constaté avec satisfaction). Restait, dans l'avant-dernier vers, à bien tenir distinct *Heleni*, masculin comme l'indiquait sa déclinaison, du relatif *quae* qui, ne pouvant reprendre un *\*Helenae*, était forcément un neutre pluriel, donc reprenait *praeceptis*; du coup, *maxima* était attribut de ce *quae* lui-même C.O.D. de *dederat*, verbe au singulier dont le sujet ne pouvait être cherché qu'en Hélénus: ainsi, l'analyse *morphologique* conduisait à « selon les préceptes d'Hélénus, qu'il nous avait confiés comme les plus importants ». Quant au vocabulaire, *adolere* était sans doute difficile, mais dans le contexte, il pouvait être compris grâce à son complément, et le jury a été indulgent; enfin, le même jury a admis qu'on dise Junon « Argive » plutôt qu'« Argienne », pourvu qu'elle ne fût pas qualifiée, comme on a lu avec surprise, d'Argovienne!

Comme l'an dernier, nous rappellerons sans nous lasser l'importance d'une bonne connaissance du vocabulaire (*merum* n'est pas *uinum*, *gramen* n'est pas un synonyme de *campus*), qu'une lecture hâtive ou trop inquiète ne permet d'ailleurs pas d'appréhender avec lucidité (*omen* n'est pas *homo*, *armenta* n'est pas *armata*). La finesse de l'expression virgilienne, qui exploite à fond le jeu des préfixes, rendait en ce domaine coûteuses les approximations... Mais la connaissance du vocabulaire n'est pas suffisante si elle ne se plie pas à une analyse morphologique (pour les unités lexicales) et structurelle (des phrases) qui sache dépasser les préjugés d'une première lecture ou d'une intuition bien fragile. En cela, les candidats doivent savoir mobiliser les connaissances voulues pour l'exercice du thème, si complémentaire de la version – dans l'année, ils peuvent ainsi passer leurs thèmes



au crible de la version. La culture générale littéraire, enfin, permet d'éviter de fâcheuses bourdes (*Anchises* traduit « Enée ») ou la désolante confusion sur le sexe d'Hélénus (la déclinaison est sans appel, et il faut en français conserver la forme latine, afin de distinguer ce fils rescapé de Priam de la femme de Ménélas). Même, à la fin, le souvenir d'une expression comme *uelato capite* « tête couverte » pouvait aider à décrire cette vignette d'un sacrifice exécuté selon le rite phrygien – les Romains n'en sont-ils pas les gardiens, en tant que descendants des Troyens? – et éclairer la fin d'un texte dont nous espérons que la grande beauté aura été perçue par des candidats qui, tous, se sont battus avec courage pour le traduire.

Les 75 copies ont été notées de 17 à 1,5 : éventail plus resserré que l'an dernier, et des deux bouts. C'est que le texte de cette année, sans être plus facile, offrait certains passages très simples, et recelait de nombreuses subtilités qui ont échappé à presque tous. Huit candidats ont obtenu 15/20 ou plus, dix moins de 5/20. Ces deux pôles rassemblent bien moins du tiers des copies, comme l'an dernier. Au milieu, signalons que 14 copies se tassent entre 12,5 et 14,5, et 11 entre 10,5 et 12. La version latine s'est donc trouvée moins discriminante pour l'admissibilité en 2017... On peut aussi considérer que le niveau des candidats était plus homogène que lors de la session 2016 ; comme les candidats étaient aussi nettement plus nombreux, il faut conclure à une réelle vitalité du concours d'entrée dans une école où la maîtrise du latin, qui fait entrer de plain pied dans les documents de notre passé, est aussi la porte ouverte sur le jardin d'une merveilleuse littérature.

## 5. THÈME LATIN

### *ÉLOGE DE LOUIS XIV<sup>13</sup>*

*Les siècles, il est vrai, sont entre eux différents :  
Il en fut d'éclairés, il en fut d'ignorants.  
Mais si le règne heureux d'un excellent monarque  
Fut toujours de leur prix et la cause et la marque,  
Quel siècle pour ses rois des hommes révéra  
Au siècle de Louis<sup>14</sup> peut être préféré,  
De Louis, qu'environne une gloire immortelle,  
De Louis, des grands rois le plus parfait modèle?*

---

13. Ne pas traduire le titre.

---

14. Ludovicus, -i.

---

15. *Il s'agit du Rhin.*

---

16. *Gallia, -ae.*

*Son bras, se signalant par cent divers exploits,  
Des places qu'il attaque en prend quatre à la fois;  
Aussi loin qu'il le veut il étend ses frontières;  
En dix jours, il soumet des provinces entières;  
Son armée, à ses yeux, passe un fleuve profond<sup>15</sup>,  
Que César ne passa qu'avec l'aide d'un pont.  
Ciel, à qui nous devons cette splendeur immense,  
Dont on voit éclater notre siècle et la France<sup>16</sup>,  
Poursuis de tes bontés le favorable cours,  
Et d'un si digne roi conserve les beaux jours,  
D'un roi qui, dégagé des travaux de la guerre,  
Aimé de ses sujets, craint de toute la terre,  
Ne va plus occuper tous ses soins généreux  
Qu'à nous régir en paix et qu'à nous rendre heureux.*

---

PERRAULT, LE SIÈCLE DE LOUIS LE GRAND (1687)

*Jury:* M. François PLOTON-NICOLLET, directeur d'études à l'École nationale des chartes; M. Bruno POULLE, professeur à l'Université de Franche-Comté.

Le jury a examiné 60 copies (le chiffre est à peu près constant depuis 2015) et les a notées de 0,5/20 à 19/20. Le détail des notes est le suivant : treize copies entre 15/20 et 19/20, dix-sept entre 10/20 et 14,5/20, dix-neuf entre 5/20 et 9,5/20, et onze entre 0,5/20 et 4,5/20. La moyenne s'établit à 9,78/20. Parmi les vingt-huit candidats de la section A déclarés admissibles et sous-admissibles, vingt-deux avaient choisi le thème latin pour option, et dix-neuf y ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

La commission examinatrice a choisi de ne pas déroger à son habitude et d'utiliser l'ensemble de l'échelle de notes, mais avec quelque regret, car même la meilleure copie n'était pas exempte de reproches — il s'en faut même de beaucoup. Qu'on ne tire donc pas trop de conclusions hâtives du parti pris docimologique qui a été adopté : l'ensemble témoigne d'une certaine médiocrité, du milieu de laquelle ne se dégage aucune copie excellente, mais, à une exception près, aucune copie catastrophique non plus (on s'est réjoui, à cet égard, de ne trouver qu'un ou deux travaux inachevés).

On avait décidé de proposer aux candidats un texte de Charles Perrault, célèbre pour ses contes, mais dont on oublie souvent qu'il fut aussi un poète talentueux et un thuriféraire enthousiaste de Louis XIV. Chef de file des Modernes dans

la Querelle qui les opposait aux Anciens, il n'en était pas moins marqué, dans sa pensée comme dans son style, par le modèle romain et par la latinité, comme le montrait la figure de Jules César, convoquée pour servir de faire-valoir au Roi-Soleil, en une topique de la surenchère très rhétorique et très classique.

### Compréhension du texte français

Le texte n'offrait guère de difficultés d'interprétation insurmontables. On s'est néanmoins étonné de voir que certaines tournures relevant du français le plus classique semblaient étrangères à beaucoup de candidats. Le meilleur exemple en est le vers « Quel siècle pour ses rois des hommes révére » (= « Quel siècle révére par les hommes en raison de ses rois »). « Pour ses rois » a souvent été rendu par un datif et « des hommes » par un génitif (l'absurde séquence *saeculum regibus hominum suspectum* faisait non-sens). Il va sans dire qu'on attend des candidats au concours de l'École nationale des chartes qu'ils sachent que la préposition « pour » peut introduire un complément de cause, que la préposition « de » peut introduire un complément d'agent, et que celui-ci peut, notamment en poésie, se trouver devant le verbe au passif dont il dépend. — Dans le même ordre d'idée, « Poursuis de tes bontés le favorable cours » ne veut pas dire « poursuis à coups de bontés » (seule interprétation possible de *prosequor* suivi de l'ablatif!), mais « poursuis le favorable cours de tes bontés ». Est-il envisageable qu'un chartiste ait la moindre difficulté à comprendre la langue du siècle de Louis XIV, fût-elle marquée de tournures poétiques? — « Son armée, à ses yeux, passe un fleuve profond »: « à ses yeux » ne signifie pas ici « selon lui », mais « sous son regard », « en sa présence » (par exemple *coram eo*).

### Morphologie

La maîtrise de la morphologie semble plutôt en progrès par rapport aux années précédentes. La traditionnelle *collectio margaritarum* a néanmoins donné lieu à quelques belles trouvailles. Pour la morphologie nominale (en nette amélioration), on relève surtout des erreurs sur la flexion des neutres (*\*flunem*, *\*tempores*) sur celle des noms de la troisième déclinaison: *regium* (pour *regum*), *\*orbs* pour *orbis* au nominatif (faute très fréquente), *sine ponto* (ce qui ne peut guère s'écrire que du Pont... Euxin), *\*iuuentum* (employé comme accusatif de *iuventus*). Le vocatif *\*caele* a été regardé avec une certaine indulgence, mais il s'agit en fait d'un barbarisme, la forme n'étant pas attestée dans la flexion du masculin *caelus* (auquel il vaut d'ailleurs mieux préférer le neutre *caelum*). Mais *dee* (qui ne se

recommande guère que du peu recommandable Tertullien et du poète Prudence) n'a pas bénéficié de la même clémence, car il se lit dans toutes les grammaires scolaires, que le vocatif de *deus* est *deus*, et qu'il est d'ailleurs non classique. — Pour ce qui touche les adjectifs, la seconde classe a été la plus maltraitée: \**illustra* (neutre pluriel), \**dissimilum* et \**dissimila*, *immortale* (voire, chez un esthète, \**immortaliae*) *gloriā*, *felice regnum*, \**omnia*. Mais, à l'inverse, certains adjectifs de la première classe ont été indûment attirés vers la seconde: \**optimum*, \**diuersibus*. Au chapitre des comparatifs et superlatifs supplétifs, signalons \**multissimi*. — Parmi les pronoms-adjectifs, on a relevé \**illem*, *saeculum illum*, *totae terrae homines*. *Quis* pour *quibus* est un poétisme ou un archaïsme, mais constitue une telle provocation qu'il a été sanctionné comme barbarisme. — C'est enfin la morphologie verbale qui, comme chaque année, a été l'occasion des fautes les plus nombreuses et les plus raffinées; la plupart ont consisté à conjuguer un verbe sur un modèle qui n'est pas le sien: \**perseuerete*, \**defendete*, \**pergete*, *excellit* (pour *excellit*), \**consumebit*, \**uiduntur*, \**seruendum*, \**dedebunt*, \**ageat* (où le jury n'a pas su s'il fallait reconnaître *agat* ou *augeat*), \**diligatus* (= *dilectus*). Les formes passives et déponentes ont parfois posé problème (\**sequite*, \**lucentur* [impossible car *lucere* est intransitif, sauf dans de rares emplois archaïques], \**nobilitaentur*), de même que la conjugaison des verbes autoparadigmatiques (\**uolere*, \**uolat*, \**podest*).

### Syntaxe

Cette année encore, l'accord des adjectif a été à l'origine de solécismes nombreux: *saecula... dissimiles*, *summam splendorem*; rappelons aussi que *manus* est du genre féminin. — On s'est étonné de remarquer que certaines prépositions et conjonctions de subordination parmi les plus courantes donnaient lieu à des confusions: *quoniam* n'est pas *quanquam*; *prope* n'est pas *propter*. *Gratia* et *causa*, qui sont à peu près équivalents, ne marquent en prose classique ni le moyen (« grâce à ») ni la cause (« à cause de »), mais le but (« en vue de », « pour »); traduire « avec l'aide d'un pont » par *pontis gratia* était donc un contresens caractérisé. Quant à *usque*, c'est un adverbe en langue classique; il ne deviendra préposition qu'à l'époque impériale. — Le complément d'agent s'introduit par la préposition *ab* s'il s'agit d'un être animé: *hominibus colitur*, qui se lit en poésie, fait solécisme en thème latin. — La première phrase du texte permettait aussi de vérifier la maîtrise du pronom et de l'adjectif interrogatif: s'ils ont la plupart du temps même forme, ce n'est justement pas le cas au nominatif neutre singulier (*quod saeculum*, et non

*quid saeculum*); quant à *quale saeculum*, qui veut dire très exactement « quel genre de siècle », il fait faux-sens, mais c'est surtout un gallicisme, qui trahit une méconnaissance de l'interrogation latine. — Le gérondif et l'adjectif verbal ont été aussi à l'origine de bien des fautes lourdes. Rappelons donc que la substitution de l'adjectif verbal au gérondif est, la plupart du temps, facultative (on peut écrire aussi bien *tempus legendi historiam* que *tempus legendae historiae*), mais elle est obligatoire après préposition (*in homines regendos* et non *in homines regendum*; *in beneficiis effundendis* et non *in beneficia effundendo*). — Pour ce qui concerne les compléments de temps, « soumettre une province en dix jours » (*decem diebus*, ablatif instrumental) n'est pas la même chose que « soumettre une province pendant dix jours » (*decem dies*, accusatif de durée): si les entreprises de Louis XIV avaient connu des succès si éphémères, Perrault se serait probablement gardé de l'écrire! — Le jury engage les candidats à utiliser pleinement le dictionnaire latin-français (qu'ils semblent négliger au profit du lexique de thème, dont on a déjà souligné les limites et les écueils les années passées); il est en effet de bonne méthode d'y vérifier la construction des verbes, adjectifs et expressions idiomatiques qu'on emploie; dans le cas où plusieurs sont possibles, il convient d'éviter celles qui sont poétiques, non classiques ou rares. Le français dit « préférer une chose à une autre », mais le latin dit *malo aliquid quam aliquid* (*malo* + ablatif est une construction poétique; *malo* + datif fait solécisme). *Opus est* (« il y a besoin de ») s'emploie normalement avec l'ablatif; le génitif est rare; l'accusatif, résolument archaïque, a passé pour une provocation. *Solutus* (libéré de, dégagé de) entraîne normalement *ab* et l'ablatif; l'ablatif seul est d'emploi poétique. — Enfin, le jury a été effaré, comme chaque année (mais cette année plus que jamais) du flottement qui semble régner dans les esprits pour tout ce qui touche la réflexivité, notamment l'emploi du possessif de troisième personne *suus* et du génitif du pronom anaphorique (*eius*). Il serait fastidieux et probablement contre-productif de donner ici la liste des fautes. Il suffira de dire que, même dans les bonnes copies, on trouve environ 50 % d'erreurs sur ce point, ce qui donne la fâcheuse impression que les candidats choisissent au hasard la forme qu'ils emploient.

### *Lexique*

Il est impossible de donner ici la liste des différentes erreurs de vocabulaire commises dans les copies. On se bornera à signaler les plus récurrentes, les plus graves et les plus subtiles. — Dans beaucoup de cas, il est difficile de détermi-

ner si elles relèvent de faux-sens sur le texte français ou d'une méconnaissance du vocabulaire latin ; en tout état de cause, un coup d'œil rapide aux lexiques et, surtout, une réflexion un peu soutenue sur le texte auraient souvent permis de les éviter. L'adjectif « éclairé » ne pouvait se comprendre qu'en fonction du contexte : il s'oppose à « ignorant » et signifie donc « savant » (*doctus* et non *lucidus* ; *clarus*, pour sa part, était un peu ambigu). « Les travaux de la guerre » désignent des épreuves ou des exploits (cf. les Travaux d'Hercule), et se rend fort bien par *labores* ; *industria* (zèle, activité) en convenait pas. « Occuper ses soins à » signifie « employer son énergie à » (par exemple *curas conferre ad* ou *operam dare ut*) ; *cultus*, qui désigne les soins du corps ou la culture des champs, fait faux-sens. Dans la séquence « cette splendeur immense dont on voit éclater notre siècle », il s'agit de l'éclat lumineux de la gloire (*fulgere*), non pas d'une explosion (*erumpere*). — Si le jury est habitué à se montrer tolérant du point de vue lexical quant à l'idée que les candidats se font de la latinité classique (il accepte volontiers de descendre jusqu'à Apulée, notamment dans les cas où cela épargne des périphrases artificielles), il convient toutefois de ne pas tomber dans l'excès : on ne peut admettre des verbes qui, comme *beatificare*, ne sont attestés qu'à partir de la latinité chrétienne.

Signalons encore quelques épines bien connues du thème latin. La locution « il est vrai » peut avoir différentes valeurs en français, mais, le plus souvent, elle annonce une opposition : « il est vrai... mais » équivaut à « certes... mais ». C'était le cas ici. L'auteur n'insiste pas sur la réalité de la différence qu'il y a entre les siècles, il la concède. *Verum est* n'a pas ce sens en latin, non plus que *prorsus*, *ita* ou même *certe*. On pouvait, en revanche, avoir recours au balancement *quidem... tamen*, cher au latin. — « Se signalant par cent divers exploits » : le français rend souvent l'idée d'un grand nombre indéterminé par les numéraux « mille » ou « cent » ; le latin dit plus volontiers *sescenti* (ou *plurimi*). — Piège célèbre, le mot « homme » en français peut désigner ou bien l'espèce humaine (par opposition aux dieux ou aux animaux) ou bien le sexe masculin (par opposition à la femme). Un siècle « révérend des hommes » est un « siècle révérend par le genre humain » (*ab hominibus* et non *a uiris*). — Enfin, l'invocation « Ciel, à qui nous devons... » posait un délicat problème, car les latins ne désignent guère par *caelum* qu'une réalité cosmique, la voûte céleste, et non les puissances qui l'habitent. Ce terme faisait donc faux-sens. Comment, dans ce cas, le traduire ? *Dii* (les dieux, au pluriel, par référence au polythéisme des Anciens) était une bonne solution. *Superi* (substantivé = les dieux en tant qu'ils habitent le ciel) était fort habile, mais légèrement poétique.

*Superi dii* résolvait le problème. Le jury était tout prêt à admettre aussi *Deus*, au singulier, par référence contextuelle au monothéisme chrétien : Sénèque l'emploie souvent, pour désigner la divinité hénothéiste des philosophes. Mais, si l'on voulait se tourner vers cette solution, il fallait reformuler la syntaxe de la phrase, car le vocatif singulier de *deus* est non classique. Il n'était toutefois pas interdit d'écrire à la troisième personne *Vtinam Deus... continuet...*

### *Stylistique*

On ne saurait trop encourager les candidats à soigner les liaisons entre les phrases, comme ils en ont souvent le souci (rappelons à cet égard que la coordination n'est pas le seul moyen de s'en acquitter : la subordination ou le relatif coordonnant sont tout aussi estimables et apportent parfois un peu de variété). Mais il est absurde de commencer un texte sur une conjonction de coordination, *a fortiore causa* s'il s'agit d'*autem*. On veillera à bien placer les coordonnants dans la phrase : mettre *autem* ou *enim* en tête de phrase est un solécisme caractérisé ; placer *enim* en troisième position est peut-être moins grave, car la chose est attestée, mais c'est jouer avec le feu que d'affectionner les raretés, surtout quand il ne coûte rien de suivre l'usage majoritaire. Plus subtil, mais tout aussi important : après une première proposition contenant une négation, une langue pure ne coordonne pas par *et*, mais par *sed*. *Nolite desinere... et continueate...* est légèrement incorrect ; en toute rigueur, il faut *nolite desinere... sed continueate...* (ce qui, dans ce cas, n'implique aucune nuance d'opposition). — Qu'on permette enfin au jury de donner un conseil de pure esthétique : on gagne à traduire certains compléments de nom français par un adjectif dénominal suffixé plutôt que par un génitif adnominal. Pour traduire « les travaux de la guerre », il n'est pas fautif d'écrire *labores belli*, mais il est plus élégant d'écrire *labores bellici*.

Terminons ce rapport sur un conseil de méthode que la commission a déjà donné : il convient de ne rien ajouter au texte, car on prend alors des risques inutiles. Parmi les notes de bas de page que le jury fournit en marge du sujet, certaines, libellées en latin, sont des conseils de traduction (ici *Ludouicus, Gallia*), mais d'autres ne sont là que pour faciliter la compréhension du texte. Ainsi, traduire « un fleuve profond » par *profundum Rhenum*, revient, non seulement à trahir le texte, mais encore à commettre un léger solécisme, car les noms propres ne peuvent recevoir d'épithète que dans des conditions bien particulières et peu nombreuses (César aurait écrit *altum flumen Rhenum*). Vouloir faire montre de sa culture

classique en donnant tous les éléments onomastiques composant le nom de Jules César n'est pas condamnable en soi, mais encore faut-il les ranger dans le bon ordre (*Caius Iulius Caesar*, et non *Julius C. Caesar*, dont l'allure est plus anglo-américaine que latine; signalons au passage qu'il convient en thème de donner la forme complète des prénoms, car l'abréviation permet de jeter un voile par trop pudique sur la désinence flexionnelle). De même, quand le texte français porte « Louis », il n'est guère utile de préciser qu'il s'agit de Louis XIV, surtout si c'est pour le faire sous la forme *Ludouicus quattuordecim*: le latin emploie dans ce genre de cas un numéral ordinal (cf. *Philippus quintus*).

## 6. VERSION GRECQUE

*SELON LES PRÊTRES ÉGYPTIENS, HÉLÈNE, FEMME DE MÉNÉLAS,  
EST ALLÉE NON PAS À TROIE MAIS EN ÉGYPTE*

Εἰρομένου δέ μοι τοὺς ἱεράς εἰ μάταιον λόγον λέγουσι οἱ Ἕλληες τὰ περὶ Ἰλίον γενέσθαι ἢ οὐ, ἔφασαν πρὸς ταῦτα τάδε, ἱστορήσει φάμενοι εἰδέναι παρ' αὐτοῦ Μενέλεω. Ἐλθεῖν μὲν γὰρ μετὰ τὴν Ἑλένης ἀρπαγὴν ἐς τὴν Τευκρίδα γῆν Ἑλλήνων στρατιὴν πολλὴν βοηθέουσαν Μενέλεω· ἐκβάσαν δὲ ἐς γῆν καὶ ἰδρυβεῖσαν τὴν στρατιὴν πέμπειν ἐς τὸ Ἰλίον ἀγγέλους, σὺν δὲ σφι ἵεναι καὶ αὐτὸν Μενέλεω. Τοὺς δ' ἐπέειπε ἐσελθεῖν ἐς τὸ τεῖχος, ἀπαιτέειν Ἑλένην τε καὶ τὰ χρήματα τὰ οἰοῦντο κλέψας Ἀλέξανδρος, τῶν τε ἀδικημάτων δίκας αἰτέειν. Τοὺς δὲ Τευκροὺς τὸν αὐτὸν λόγον λέγειν τότε καὶ μετέπειτα, καὶ ἰδνύοντας καὶ ἀνωμοσί, μὴ μὲν ἔχειν Ἑλένην μηδὲ τὰ ἐπικαλεόμενα χρήματα, ἀλλ' εἶναι αὐτὰ πάντα ἐν Αἰγύπτῳ, καὶ οὐκ ἂν δικαίως αὐτοὶ δίκας ὑπέχειν τῶν Πρωτεὺς ὁ Αἰγύπτιος βασιλεὺς ἔχει. Οἱ δὲ Ἕλληες καταγελασθαι δοκέοντες ὑπ' αὐτῶν οὕτω δὴ ἐπολιόρκεον, ἐς δ' ἐξείλον.

---

HÉRODOTE



La version soumise aux candidats était un passage des *Histoires* d'Hérodote (II, 118), dans lequel l'auteur rapporte un récit des prêtres égyptiens, que ceux-ci tenaient de Ménélas lui-même et selon lequel Hélène aurait été détenue par le roi d'Égypte Protée, et ne serait pas allée à Troie. Cette version de la légende d'Hélène, connue de Platon (la palinodie de Stésichore est évoquée dans le *Phèdre* 243 a-b) ou par la tragédie d'Euripide, était clairement résumée dans le titre, de façon à ne pas troubler les candidats. Le texte, narratif, demandait une bonne connaissance de la syntaxe de la proposition infinitive, et présentait quelques difficultés de morphologie, liées au dialecte ionien utilisé par Hérodote; mais les formes nominales et verbales ont été, dans l'ensemble, correctement analysées.

La première phrase présentait une syntaxe très souple, dont la signification était néanmoins claire. Hérodote interroge les prêtres égyptiens pour savoir si la version commune de l'histoire d'Hélène, celle d'Homère, est ou non une sottise. « Tandis que j'interrogeais (ειρόμενος participe présent du verbe ἔρωμαι) les prêtres pour savoir si (εἰ) les Grecs disent, ou non, un discours creux (μάταιος λόγος) en racontant les événements de Troie ... » (mot à mot : à savoir que, ou en racontant que les événements de Troie, τὰ περὶ Ἴλιον, se sont réellement produits, γενέσθαι), les prêtres, à cette question (πρὸς ταῦτα), répondirent ce qui suit (τάδε), « en affirmant (φάμενοι, participe de forme moyenne de φημι) qu'ils le savaient (εἰδέναι) par des informations (datif pluriel ἱστορήσει) obtenues de Ménélas lui-même (αὐτοῦ) ». On remarque le soin apporté par Hérodote à l'authentification de la version, à travers l'emboîtement des témoignages. Le récit des prêtres égyptiens prend ensuite la forme d'une proposition infinitive (les prêtres racontèrent que ...). « En effet, après le rapt (ἀρπαγή) d'Hélène, une nombreuse armée de Grecs (Ελλήνων στρατιὴν πολλήν sujet de la proposition infinitive) vint (ἐλθεῖν infinitif aoriste 2 de ἔρχομαι) dans la terre de Teucros (ἐς τὴν Τευκρίδα γῆν, la terre teucrienne, la Troade) pour porter secours à Ménélas (la construction de βοηθεῖν + datif est bien connue). Le sujet de la proposition suivante est toujours « l'armée des Grecs » (τὴν στρατιήν) : lorsque l'armée – c'est-à-dire les Grecs – « eut débarqué sur cette terre (ἐκβᾶσαν participe aoriste 2 de ἐκβαίνω) et s'y fut installée (ἰδρυθεῖσαν participe passif de ἰδρύω), elle envoya (πέμπειν est un présent de narration) des messagers à Ilion (Troie), et avec ces messagers (pronom σφί enclitique de forme ionienne, au datif pluriel, équivalent de αὐτοῖς) vint aussi Ménélas en personne » (il importait de traduire avec précision καὶ αὐτὸν). « Et une fois que (conjonction ἐπεῖτε = ἐπεὶδη, régissant une proposition

*Jury:* M. Philippe HOFFMANN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études; Mme Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

infinitive commandée par le contexte narratif) ceux-ci (τοὺς sujet de ἐσελθεῖν = les messagers et Ménélas) furent entrés dans la place (τεῖχος = la ville ceinte de murailles), Ménélas réclama (le sujet d'ἀπαιτεῖν infinitif présent de narration, n'est pas exprimé, mais l'emploi du pronom personnel réfléchi οἱ un peu plus bas incite à cette construction) à la fois (τε ... καὶ ...) Hélène et les biens (précieux, c'est-à-dire les trésors, χρήματα) qu'Alexandre (Pâris) lui avait dérobés (τὰ est un relatif, et κλέψας est un participe apposé au sujet de οἶχετο, le pronom personnel enclitique au datif, οἱ, désignant donc Ménélas) lorsqu'il était parti » vers Troie (οἶχετο imparfait ionien de οἶχομαι). Et Ménélas « réclama réparation (δίκας αἰτέειν) pour les injures subies (τῶν ἀδικημάτων) ». Mais les Teucriens (c'est-à-dire les Troyens) « tinrent le même discours, à ce moment-là et par la suite (τότε καὶ μετέπειτα), avec serment aussi bien que sans serment (adverbe ἄνωμοσί) », ils ne changèrent pas de position : ils affirmèrent que (proposition infinitive) « ils ne détenaient pas (μὴ ἔχειν) Hélène, ni les biens (les trésors, χρήματα) qu'on les accusait de retenir (participe passif ἐπικαλεόμενα, de ἐπικαλέω : litt. 'qui étaient objets d'accusation' de la part des Grecs). Au contraire (ἀλλά), affirmaient les Teucriens, « toutes ces choses-là étaient en Égypte, et il ne serait pas juste (remarquer ἄν + l'infinitif ὑπέχειν) qu'eux-mêmes (αὐτοί) aient à supporter une réparation (δίκας ὑπέχειν + le génitif, rendre réparation) pour ce que détenait Protée, le roi d'Égypte » (τῶν est un pronom relatif). Mais les Grecs ne croient pas ce que leur disent les Troyens, et « parce qu'ils pensaient que ceux-ci se moquaient d'eux (καταγελαῖσθαι δοκέοντες ὑπ' αὐτῶν), ils assiégèrent alors » (verbe πολιορκεῖν, le groupe οὕτω + δὴ soulignant le lien logique) la cité de Troie « jusqu'à ce que (εἰς ὃ) ils la détruisirent (aoriste 2 de ἐξαρεῖν) ».

Quatorze candidats ont composé. C'est un nombre réduit mais (est-ce la contrepartie?) la plupart d'entre eux témoignent d'un très bon niveau en grec et d'une préparation efficace à l'épreuve, dont les correcteurs se réjouissent : la moyenne est de 12,39. Onze copies ont obtenu plus de 10/20, soit : 19,5 (une copie); 18 (une copie); 16 (deux); 14,5 (deux); 13 (deux); 11,5 (trois). Une copie a été notée 9. Deux copies faibles ont obtenu 5 et 0,5.

## 7. VERSION ANGLAISE (LVE 1)

*I will arise and will go to my father, and will say unto him, Father I have sinned against heaven and before thee, and am no more worthy to be called thy son.*

*These were not perhaps the actual words which Edward Baltram uttered to himself on the occasion of his momentous and mysterious summons, yet their echo was not absent even then, and later he repeated them often.*

*The story begins however at an earlier point, on the evening in February when Edward played a disgraceful trick upon his friend and fellow student Mark Wilsden. The magisterial drug which transports its initiates to heaven or to hell had been surreptitiously administered. Mark, who had so loftily disapproved and so peevishly refused, now lay a helpless victim, giggling and babbling upon the lamplit divan bed in Edward's small bedsitter upon the second floor of a shabby terrace house in Camden Town. Edward, no trip for him that evening, clad in his magician's robe of sober power, stood looking down. He had concealed the drug in a sandwich, and watched the metamorphosis with wicked triumph. His sole anxiety vanished as soon as it became clear that Mark was destined to have a happy journey. If he had sent his friend even temporarily to hell he would have felt most uncomfortable. As it was, Mark's face, beautiful at any time, was transfigured by a luminous ecstasy. His brown eyes were large, his full, eloquent lips were red and moist, his skin glowing as if illuminated from within. The drops of sweat upon his forehead, the hairs of his elegantly clipped moustache and beard, stood out and shone as if his face had become a priestly mask inlaid with precious stones. With his longish head he looked like an Egyptian king. He looked like a wide-browed, huge-eyed god. He was a god, he had become divine, he was experiencing the Good Absolute, the vision of visions, the annihilation of the ego. Edward had heard of this. Such insights could last a lifetime. Mark would be grateful to him later. Edward's own experiences, though picturesque and thrilling, had not been mystical. Mark, whom Edward admired and loved, was a mystical type. Edward, contemplating the transfiguration of his friend, felt quite faint with joy.*

*Mark, who had been laughing continuously in a low undulating rhythmical giggle which sometimes sounded like a sob, now began to concentrate. He thrust his lips out as he often did when he was thinking.*

*‘Edward.’*

*‘Yes, Mark.’*

*‘How things are.’*

*‘Yes.’*

*‘How they are. They are in themselves, they are, I say, in themselves, that’s the – the secret.’*

---

IRIS MURDOCH, *THE GOOD APPRENTICE*, 1985

*Proposition de traduction :*

*Je me lèverai, et j’irai chez mon père, et je lui dirai : Père, j’ai péché contre le ciel et contre vous, et ne suis plus digne d’être appelé votre fils.*

*Ce ne sont peut-être pas les mots précis que s’est dits Edward Baltram au moment de sa convocation – tellement signifiante et mystérieuse –, et pourtant leur écho n’était pas absent, même dans ce moment-là ; et par la suite il se les répéta souvent.*

*Quoi qu’il en soit, le début de l’histoire se situe à un moment antérieur, un soir de février, où Edward s’est permis de jouer un tour ignoble contre Mark Wilsden, son ami et camarade. La drogue, qui transporte ses initiés, soit au paradis, soit aux enfers, avait été administrée de manière sournoise. Auparavant Mark l’avait superbement désapprouvée, l’avait refusée avec pétulance ; à présent elle l’avait terrassé ; allongé sur le divan, à la lumière de la petite lampe, dans le petit studio d’Edward (au deuxième étage d’une maison en mitoyenneté, délabrée, à Camden Town), il rigolait, il balbutiait. Edward (pas de voyage pour lui, ce soir-là), vêtu de sa robe de sorcier, de pouvoir sobre, se tenait à côté de lui en le regardant du haut. Il avait dérobé la drogue dans un sandwich, et observait la métamorphose avec un malin sentiment de triomphe. Sa seule préoccupation disparut tout de suite, lorsqu’il se rendit compte que Mark était destiné à un voyage heureux. Envoyer son ami aux enfers,*

*même de façon momentanée, l'aurait fortement gêné. Mais il se trouva que le visage de Mark, un visage beau à tout moment, était transfiguré, illuminé par l'extase. Ses yeux marron étaient devenus grands; ses lèvres charnues et éloquentes étaient rouges et humides; sa peau luisait, comme d'une lumière intérieure. Les perles de sueur sur son front, les poils de sa moustache et de sa barbe si élégamment taillées, ressortaient et brillaient, comme si son visage s'était transformé en masque sacerdotal, incrusté de pierres précieuses. Sa tête un peu allongée lui donnait un air de roi égyptien. Il ressemblait à un dieu au front large, aux yeux énormes. Il était effectivement un dieu; il était devenu divin; il traversait le Bien Absolu, la vision des visions, l'extinction de l'égo. Edward en avait entendu parler. Ce genre de pénétration pouvait durer toute une vie. Plus tard, Mark lui serait reconnaissant. Quant à Edward, ses propres expériences, quoique pittoresques et bien excitantes, n'avaient pas été mystiques. Mark en revanche, qu'Edward admirait et aimait, était du genre mystique. Contemplant la transfiguration de son ami, Edward se sentit prêt à s'évanouir de joie.*

*Longtemps Mark avait rigolé sans arrêt, un gloussement bas et ondulant qui ressemblait parfois à un sanglot; à présent il commença à se concentrer. Comme il le faisait souvent quand il réfléchissait, il poussa les lèvres.*

*Edward.*

*Oui, Mark.*

*Toutes ces choses sont.*

*Oui.*

*Elles sont, comme elles sont. Elles sont en elles-mêmes, elles sont, j'ai dit, en elles-mêmes, c'est ça, le – le secret.*

Le texte proposé cette année est extrait de *L'Apprenti du bien* écrit par Iris Murdoch et publié en 1985. Il s'agit d'une œuvre à mi-chemin entre roman traditionnel et métaphysique. Le personnage principal, Edward, part à la découverte du bien et d'un temps qu'il croyait perdu, au royaume de son père, un artiste qui lui ouvrira des chemins inattendus.

*Jury:* M. Edward HUGHES, chargé de cours à l'École nationale des chartes; Mme Marie de LA MURE, professeur au lycée Michelet, Vanves.

L'extrait correspond à la première page du roman.

Le jury se félicite d'avoir pu lire quelques très bonnes copies qui reflètent une bonne maîtrise des deux langues ainsi qu'une maîtrise satisfaisante des techniques de traduction. Néanmoins, de trop nombreuses copies révèlent un manque de rigueur tant au niveau des temps que de l'orthographe.

Il est important de rappeler que la version est une épreuve qui met en jeu tout autant le français que l'anglais. Le lexique occupe évidemment une part très importante dans un exercice de ce type. Le texte proposé cette année ne comportait pas d'écueils majeurs. Il est néanmoins impératif de maîtriser les verbes de la parole comme « giggle » ou « babble » ou bien les différentes parties du corps. Il y a eu de trop nombreuses erreurs sur la traduction du mot « forehead » par exemple. Les deux adverbess « loftily » et « peevishly » ont également posé problème.

Afin d'être le plus fidèle possible, une traduction doit aussi être le fruit d'une analyse préalable du texte source permettant de recueillir des informations qui faciliteront l'interprétation : le paratexte, le genre, le style, la ponctuation.

S'agissant d'un sujet de concours, donc d'une traduction de type « universitaire », les attentes du jury sont élevées en ce qui concerne la rigueur linguistique. Le calque ou les stratégies d'évitement ont donc été pénalisés ainsi que les faux sens et l'inexactitude lexicale, selon le degré de gravité. Lorsque les candidats sont confrontés à des difficultés, ils doivent les surmonter et non pas les éviter. Il est donc fortement recommandé d'avoir recours aux procédés de traduction (transposition, modulation, étoffement, etc.) et non pas de se contenter d'une traduction littérale lorsque cela n'est pas possible.

Par ailleurs, de trop nombreux candidats se sont focalisés exclusivement sur le lexique et la syntaxe au détriment de la ponctuation. Une mauvaise maîtrise ou appréciation de celle-ci peut entraîner des ruptures syntaxiques ayant une influence sur le sens de la phrase toute entière. Il convient donc d'y réfléchir afin de déterminer son rôle et ainsi opter pour le meilleur choix.

Le jury tient également à souligner qu'il est essentiel de relire son travail une fois la traduction achevée. Le but est de savoir si l'ensemble est cohérent et compréhensible pour le lecteur. Cela permet de vérifier la logique du texte et d'éviter des passages parfois absurdes.

En résumé, une erreur majeure serait de considérer que l'épreuve de traduction peut être abordée avec moins de préparation que les autres épreuves.

Une lecture régulière dans les deux langues et un entraînement intensif sont impératifs.

## 8. VERSION ALLEMANDE (LVE 1)

### *EIN WIDERSPRÜCHLICHES BILD*

Wer sich heute Person und Werk der Schriftstellerin Ingeborg Bachmann zu nähern versucht, wird mit einem widersprüchlichen Bild konfrontiert. Eine moderne, selbstständige Frau scheint uns da anzuschauen, weltgewandt und voller Lebensfreude. Doch die glanzvolle Erscheinung der österreichischen Autorin, die vor allem mit ihrer Lyrik im Nachkriegsdeutschland außergewöhnliche Erfolge feierte, repräsentative Ansprachen zur Lage der deutschen Dichtung hielt, als Covergirl der *Gruppe 47* die Titelseite des *Spiegel* zierte und von den Medien zum literarischen Fräuleinwunder stilisiert wurde, war nur die eine Seite ihrer Existenz. Die andere, von unauslöschlicher Angst und immer wiederkehrender Verzweiflung geprägte Seite gehörte genauso dazu. Auf Fotografien scheint uns manchmal im Abstand weniger Wochen oder Monate das Antlitz zweier völlig verschiedener Menschen zu begegnen: eine strahlende, entschlossene Person, die ihre Rolle als Dichterin mit Eleganz und Grandezza auszufüllen vermochte, und der in sich zurückgenommene Ausdruck eines Menschen, dem das Martyrium ins Gesicht geschrieben stand, unsicher, scheu und voller Zweifel.

Seit frühester Jugend hatte Ingeborg Bachmann davon geträumt, als freie Schriftstellerin leben und arbeiten zu dürfen, und mit dem ihr eigenen Ehrgeiz und unbedingten Willen alles darangesetzt, diesen Traum Wirklichkeit werden zu lassen. Doch der Preis für ihre Freiheit war hoch, ja, er überstieg im Lauf der Jahre ihre Kraft – und doch hielt sie daran fest, auch dann, als sie längst krank und von den Anstrengungen ihrer freien Autorenexistenz körperlich und seelisch gezeichnet war. Schon bald hatte sie alle bürgerlichen Schutzräume hinter sich gelassen, jung und arm war sie von Kärnten aus nach Wien gegangen, suchte und fand wechselnde Wohnstätten in Italien, die sie wegen Geldmangels nicht selten schon nach wenigen Monaten wieder aufgeben musste. Jahrzehntelang haben die Bedeutung ihres Werkes und der sorgfältig inszenierte Gla-

mour ihrer persönlichen Erscheinung über die regelmäßig wiederkehrenden materiellen Nöte ihres Lebens hinwegtäuscht und den Fokus auf die historische, intellektuelle und ästhetische Dimension ihres Schreibens gelenkt. (...)

Wenn wir heute nach den Bedingungen von Bachmanns Autorenexistenz fragen, so müssen wir den Besonderheiten nachgehen, die eine freie Autorenexistenz in den 50er- und 60er-Jahren für eine Frau bereithielt, die ihre Weiblichkeit nicht verstecken wollte, die sich aber mit jedem Schritt im Dickicht der damals noch festgeschriebenen Geschlechterrollen behaupten musste.

---

ANDREA STOLL, INGEBORG BACHMANN. DER DUNKLE GLANZ DER FREIHEIT, 2013

*Jury*: Mme Béatrix FRAPPEZ,  
professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ;  
Mme Anne LEFEBVRE, professeur au  
lycée Hélène Boucher, Paris.

Le texte de version proposé aux dix candidats de l'épreuve de première langue vivante était un extrait de la biographie d'Ingeborg Bachmann publiée par Andrea Stoll en 2013, *Ingeborg Bachmann. Der dunkle Glanz der Freiheit*. Le titre de la version emprunté au début du passage retenu était révélateur de la personnalité complexe de l'écrivaine autrichienne. L'image de la femme moderne, autonome, adulée, icône du Groupe 47, masquait en fait des difficultés tant existentielles que matérielles que seul un regard attentif pouvait déceler. Ainsi des photos prises à quelques semaines ou mois d'intervalle laissaient-elles entrevoir deux êtres radicalement opposés : la poétesse couronnée de succès et la femme confrontée au désespoir, marquée par les multiples combats de la vie. S'imposer dans le monde littéraire essentiellement masculin des années 50 et 60 n'allait pas de soi mais impliquait au contraire de nombreux sacrifices qui finirent par avoir raison de ses forces.

Sur le plan syntaxique, le jury a constaté que quelques notions ne sont toujours pas maîtrisées :

- *Vor allem* (l. 6) est une locution adverbiale qui ne saurait être confondue avec *vor allen* (préposition *vor* suivie d'un pronom indéfini au pluriel).
- Dans la première proposition subordonnée relative (l. 6-10) la mise en facteur commun du pronom relatif *die* n'a pas été repérée dans plusieurs copies.
- Dans les dernières propositions relatives du texte (l. 41-45) le pronom relatif *die* n'a pas été identifié comme tel.



- Dans la proposition participiale (l. 17-18) l'article *der* a, quant à lui, été perçu comme un pronom relatif.
- Certains candidats confondent participe présent et participe passé (l. 19)
- *Davon* (l. 21) n'a pas été analysé comme annonçant la proposition infinitive qui suit (l. 22) et partant a eu des répercussions regrettables sur la qualité de l'expression.
- Le sens du verbe de modalité *dürfen* (l. 22) n'est pas toujours connu.
- Quelques étudiants n'identifient pas le sujet de la proposition. Ainsi *er* (l. 25) n'a-t-il pas été rattaché à *der Preis* (l. 25).
- Dans les expressions *im Lauf der Jahre* (l. 26) et *jahrzehntelang* (l. 33), le pluriel n'a pas toujours été pris en compte.
- *Als* (l. 27), d'un emploi pourtant classique, a parfois été compris comme ayant le sens de *als ob*.

Sur le plan lexical, les erreurs ont été nombreuses :

- Des mots ou tournures semblables ont été confondus : *Ansprache* (l. 7-8)/*Anspruch*, *Lage* (l. 8)/*Lager*, *Verzweiflung* (l. 12)/*Zweifel*, *Ausdruck* (l. 18)/*Druck*, dans *Ehrgeiz* (l. 23) *Geiz* confondu avec *Geist*, dans *Geschlecht* (l. 44) certains candidats n'ont vu que l'adjectif *schlecht*, *Unauslöschlich* (l. 11-12)/*unauflöslich*, *entschlossen* (l. 16)/*aufgeschlossen*, *gezeichnet* (l. 28)/*ausgezeichnet*.

*Zieren* (l. 9)/*zitieren*, *zu etwas gehören* (l. 13)/*jemandem gehören*, dans *ausfüllen* (l. 17) *füllen* confondu avec *fühlen*, *vermögen* (l. 17)/*mögen*, *festhalten* (l. 26)/*halten*, *hinwegtäuschen* (l. 36)/*austauschen*, *sich behaupten* (l. 43-45)/*etwas behaupten*.

*Doch* (l. 5 et 26)/*noch*.

*Wegen* (l. 32)/*gegen*.

*Längst* (l. 27)/*lange*.

- Certains mots ont été partiellement traduits, ainsi *alle bürgerlichen Schutzräume* (l. 29) a-t-il été rendu par « tous les endroits bourgeois » (sic).
- Des lacunes réelles ont également été relevées : *Abstand* (l. 14), *Anstrengung* (l. 27), *Bedingung* (l. 39), *Besonderheit* (l. 40), *Weiblichkeit* (l. 42); *begegnen* (l. 15), *den Fokus auf etwas lenken* (l. 37-38), *bereithalten* (l. 42); *strahlend* (l. 16), *scheu* (l. 19).

Le jury aurait été enchanté de trouver la traduction de *Kärnten* (l. 30). Force est de constater que ses attentes furent déçues, d'autant qu'il rencontra pour ce terme géographique une déformation, « Kärnsten » (sic), voire une proposition totalement fantaisiste. À ce manque de culture générale est venu s'ajouter un manque de réflexion. Si la traduction de *Erscheinung* (l. 5) et de *Seite* (l. 11) par

« publication » et « page » correspond bien à l'évocation du métier d'écrivain, le contexte devait permettre de ne pas se limiter à cette première approche.

Certains candidats ont en outre malmené la langue française : l'emploi des modes n'est toujours pas maîtrisé : l'indicatif est de rigueur après la conjonction de subordination « après que ». La connaissance des conjugaisons laisse à désirer (confusion entre l'imparfait du subjonctif et le passé simple). Les étudiants ne font pas toujours la distinction entre d'une part « martyr » et « martyre » et d'autre part « emprunt » et « empreint ». « Intervalle » est un mot masculin. L'accord doit être respecté : l'emploi du terme « écrivain » impose un adjectif au masculin. Le jury a par ailleurs accepté les termes auteure ou écrivaine autrichienne.

Pour conclure, les étudiants sont invités à ne pas cultiver la stratégie d'évitement entraînant des ruptures de construction. Ils doivent en outre prendre en compte les fameux petits mots, se relire attentivement ainsi que veiller à l'orthographe, au style et à la correction de la langue.

La moyenne est de 10,7. Les notes vont de 3 à 19.

## 9. VERSION ESPAGNOLE (LVE 1)

. Durante la cena, como dicen que sucede cuando se cierne una tempestad, había reinado un escrupuloso silencio, si entendemos por silencio la falta de expresión verbal, pues mis masticaciones, degluciones y eructos habían despertado ecos en las sombrías piedras del caserón, concluido todo lo cual, puse en orden mis pensamientos y dije así:

—Si bien hasta el momento no he hecho otra cosa que abusar de tu generosidad sin límites, por la cual te estaré eternamente agradecido, que no entra la ingratitud en el amplio espectro de mis fallas no precisamente livianas, aunque no sea yo del todo responsable de muchas de ellas, me propongo al punto despejar la incógnita de mi visita con el relato sucinto de sus antecedentes y la especificación de su propósito. Es el caso que estoy investigando un asuntillo de cuya resolución afortunada depende mucho. Soy, como ya dije, hombre de bien, aunque no siempre he sido así: conozco, por desgracia, las dos caras del crisol, si la metáfora es válida, cosa que dudo, porque no sé lo que significa la palabra crisol. Mis malos pasos de antaño dieron conmigo en prisiones y otros lugares que prefiero no mencionar para no causar una impresión mayor de la que mi aspecto ya produce.

—Para el carro, Mariano —dijo ella.

—No he terminado —dije yo.

—Ni falta que hace —dijo ella—. Desde que te vi supuse a lo que venías. Soslayemos los circunloquios. ¿Qué quieres saber?

—Una cosa que pasó hace seis años. Tú tenías entonces catorce.

—Quince. Perdí un curso por la escarlatina.

—Sean quince —concedí—. ¿Por qué te expulsaron del colegio de las madres lazaristas de San Gervasio?

—Por falta de aplicación y desamor al estudio.

Había respondido muy aprisa. Señalé los anaqueles de libros que nos rodeaban. Comprendió mi objeción.

—En realidad, fue por mala conducta. Era una niña rebelde.

Recordé que el casto jardinero la había motejado de diablillo, si bien había empleado el mismo epíteto para calificar el comportamiento de la mayoría de las alumnas.

—¿Tan mala conducta que no podía castigarse con los recursos disciplinarios al uso? —pregunté.

—A esa edad, por si no has leído a la de Beauvoir, las niñas cambian. Algunas aceptan la transición sin alharacas. Yo no fui de esas. El fenómeno está estudiado en siquiatría, pero las monjas de aquel entonces no estaban impuestas en la materia y prefirieron pensar que estaba endemoniada.

—No tiene que haber sido el primer caso.

—Ni soy yo la primera alumna expulsada de un colegio.

—¿También Isabel Peraplana estaba endemoniada?

Hubo una pausa más larga que las anteriores. Por el prolongado tratamiento siquiátrico a que me habían sometido en el manicomio, sabía yo que eso tenía un sentido, pero ignoraba cuál.

—Isabelita era una niña ejemplar —dijo finalmente con voz inexpresiva.

—¿Por qué la expulsaron, si era ejemplar?

—Pregúntaselo a ella.

—Ya lo he hecho.

—Y no te satisfizo la respuesta.

—No hubo respuesta. Dijo que no se acordaba de nada.

—Lo creo —apostilló Mercedes con extraña sonrisa.

—A mí también me pareció sincera. Pero ha de haber algo más. Algo que todos saben y todos callan.

---

EDUARDO MENDOZA, *EL MISTERIO DE LA CRIPTA EMBRUJADA*, 1979

*Jury*: M. Yannick BARNE, professeur agrégé, Université de Paris Sorbonne ; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne.

Le nombre des candidats au concours A ayant opté pour la version espagnole de LV1 est en très légère baisse, peu significative à cette échelle : ils étaient huit en 2017, un de moins que lors de la session 2016.

Le sujet retenu cette année était un texte un peu plus long que l'an passé, et la densité de la langue du roman d'Eduardo Mendoza dont il est extrait, *El misterio de la cripta embrujada* (1979), n'en rendait pas la traduction aisée.

Si un candidat s'est distingué par une bonne compréhension du texte proposé, et par une excellente rédaction en français, beaucoup d'autres ont été pénalisés par des erreurs syntaxiques – voire orthographiques – assez élémentaires.

Deux bonnes notes dont une approchant l'excellence (14 et 16,5) ont démontré que cette prose, tortueuse mais toujours ludique, au gré des tours et détours d'un narrateur-protagoniste aussi ingénieux que fantasque, n'en est pas moins très rigoureuse et donc tout à fait traduisible pour des candidats à ce concours. Un candidat qui s'est pourtant nettement distingué par ailleurs, voit sa note modérée à 12 en LV1 Espagnol en raison d'erreurs grammaticales, voire simplement orthographiques, étonnantes en français (accords du participe passé par exemple). Trois candidats ont obtenu des notes insuffisantes pour cette épreuve du concours de l'École nationale des chartes (entre 8, 5 et 10,5). Contresens flagrants, accumulations de faux-sens manifestaient alors un manque de préparation à une épreuve sans dictionnaire où la maîtrise d'un lexique raisonnablement varié et approfondi est de mise. Enfin deux candidats ont obtenu les notes de 5 et de 3 en raison de multiples faux-sens et de contresens qu'un candidat latiniste, même ignorant d'un terme peu usité dans la langue courante, aurait pu éviter (« *me propongo al punto levantar una incógnita de mi visita* » ne saurait se traduire par « je propose enfin de laisser l'anonymat sur ma visite », mais par « je me propose à cette heure de lever le voile sur un motif de ma visite »). Ces résultats bien faibles s'expliquent aussi par des négligences parfois très lourdes sur les temps ou aspects des verbes.

Si une méconnaissance des conjugaisons en espagnol peut s'avérer problématique pour l'expression orale, elle est du pire effet en version lorsqu'elle conduit à ne pas même distinguer un passé simple d'un présent de l'indicatif (« *me pareció sincera* » ne signifie pas « elle me paraît sincère », mais « elle me parut sincère »). À cette occasion, rappelons qu'à l'écrit, le français distingue aujourd'hui encore, sur le plan de l'aspect verbal, le passé simple du passé composé. Cette distinction, toujours d'usage dans l'espagnol oral aussi bien qu'écrit, ne devrait pas autant passer inaperçue de certains candidats à un concours qui comprend la lecture d'œuvres classiques de la littérature française. Ces œuvres doivent en l'occurrence permettre de se familiariser avec un usage commun aux deux langues.

Cet extrait du roman policier d'Eduardo Mendoza, conçu en pleine transition démocratique et mâtiné de picaresque, interroge insidieusement le passé d'une période obscure de l'Espagne. La particularité du style tient, dans un passage très majoritairement dialogué, aux caractéristiques d'un narrateur-protago-

niste qui sort régulièrement de prison ou d'un établissement psychiatrique pour réaliser une enquête aussi extravagante, par ses méthodes, qu'efficace, par ses résultats. C'est l'utilisation improbable et ludique d'une langue classique, voire délicieusement désuète, dans un contexte contemporain et en situation de communication orale, qui produit un effet permanent de décalage, de distanciation souvent humoristique. Et c'est effectivement dans une réplique du dialogue que se trouvait une formulation face à laquelle tous les candidats ont été mis en échec. Si le jury souhaite rappeler qu'une difficulté que personne n'a pu surmonter est pratiquement neutralisée, puisqu'il s'agit d'un concours, il convient aussi de rappeler que le principe même de l'épreuve est de donner à toutes et tous la possibilité de gagner des points en se distinguant. Ainsi eût-il été possible de proposer une traduction d'un passage à la syntaxe certes dense, et néanmoins rigoureuse, donc finalement déchiffrable : « *Es el caso que estoy investigando un asuntillo de cuya resolución depende mucho* » (traduction possible : « Il se trouve que je suis en train d'enquêter sur une petite affaire dont l'heureuse résolution a de lourdes implications »). Malgré le manque d'élégance du mot « chose » en français, il était aussi possible de renverser l'ordre syntaxique pour éviter l'écueil de la traduction du « *de cuya* », par un « dont » peu praticable dans ce cas. La traduction acceptable était alors : « Bien des choses dépendent de l'heureuse résolution d'une petite affaire sur laquelle il se trouve que je suis en train d'enquêter ».

Le jury renouvelle les conseils donnés dans les précédents rapports. Il est important de pratiquer des lectures régulières afin de se familiariser avec les styles de divers romans (et pourquoi pas avec ceux d'essais contemporains) qui procurent l'agilité intellectuelle nécessaire à l'exercice de traduction sans outil lexical sous la main. Trop d'erreurs d'orthographe ou de ruptures de construction seraient évitées si les candidats n'étaient pas à l'évidence déroutés et donc distraits par un repérage insuffisant de la tonalité ou du style d'un passage. Par une familiarisation progressive, la pratique régulière de la lecture doit procurer l'aisance nécessaire pour dégager du temps de réflexion et le sang-froid utile face aux inévitables difficultés lexicales.

Cette régularité dans la lecture, associée à la maîtrise d'un lexique suffisant, à une connaissance rigoureuse des conjugaisons et à une pratique suffisante de la traduction durant la préparation de l'épreuve écrite d'admissibilité devrait permettre d'acquérir la capacité de la terminer suffisamment tôt, le jour du concours. C'est en effet à cette condition que le candidat trouvera le temps de

la relecture indispensable à la production d'une copie débarrassée de bien des étourderies ou aberrations du premier jet. De cette méthode de préparation au long cours, qui croise mémoire et mise en contexte lexicales, intelligence morpho-syntaxique et sensibilisation stylistique pour l'acquisition d'un savoir-faire plus ou moins intuitif dépend bien souvent le résultat final.

## II. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION B

### 1. COMPOSITION FRANÇAISE

Voir le rapport donné plus haut en page 11.

### 2. HISTOIRE MODERNE

**Programme :** La France et la guerre (1515-1815).

**SUJET :** *LA GUERRE ET L'ÉTAT (1515-1815).*

Le sujet donné, ne présentant par lui-même aucune difficulté, faisait appel aux capacités de synthèse des candidats qui devaient pouvoir mobiliser de nombreuses connaissances tirées de leurs cours et de leurs lectures. Les copies ont donc été le plus souvent riches d'informations et d'exemples. Cela ne dispensait toutefois pas de bien poser le sujet pour dégager une problématique, que le plan choisi soit chronologique ou thématique. Il fallait éviter une narration générale d'histoire militaire de la France, ainsi qu'une approche purement descriptive des phénomènes.

Le jury attendait qu'on s'interroge sur les métamorphoses de l'Etat en France et la part qu'y prirent les nombreuses guerres qu'il mena, sur les limites évolutives qui furent celles de son autorité, sur les gens de guerre comme sur l'ensemble des sujets puis des citoyens ainsi que sur le fait que tous les régimes qui se sont succédé dans notre pays aient été, d'une manière ou d'une autre, détruits par la guerre, même sans défaite.

Nombre de candidats ont une vue très optimiste de la puissance de l'État, de sa capacité à se faire obéir, à saisir les hommes et les ressources, les doutes

*Jury :* M. Frédéric BARBIER, directeur de recherche au CNRS (IHMC) et directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Olivier CHALINE, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

sur la notion historiographique d'absolutisme leur étant inconnus. Il est souvent question de la « construction » de l'État, ce qui renvoie à une historiographie aujourd'hui discutée. Peu de copies font une place à l'entreprise militaire pourtant si caractéristique de la mise sur pied des armées, pas seulement en France, pendant l'essentiel de l'époque moderne. Est-il si sûr que l'État pouvait par ses seules forces mobiliser et entretenir les forces militaires qu'il lança contre ses rivaux ? Quelle fut la part des nobles ? Peut-on vraiment affirmer que la nation en France est née de la Révolution ?

Le jury souhaite attirer l'attention sur la nécessité d'un niveau minimal de connaissance des institutions françaises : Louvois n'a pas été « secrétaire général de la guerre ». Certaines notions ne sont pas maîtrisées, ainsi celle de « stratégie de cabinet », rarement définie et jamais discutée. La création d'une marine d'État permanente au XVII<sup>e</sup> siècle n'a pas souvent été repérée comme un élément important du sujet. Les insuffisances fatales sont dues à la fois à l'absence de réflexion, qui porte à plaquer des morceaux de cours, à une chronologie du programme mal assimilée ainsi qu'à une culture générale défaillante. Un peu de bon sens éviterait d'affirmer que « Richelieu a créé une école de formation des officiers rue de Rivoli ». Un peu de culture permettrait de ne pas attribuer un Traité sur la paix perpétuelle en Europe à un certain abbé Pierre Jurieu...

Le jury a corrigé 113 copies en section B, avec une moyenne des notes de 8,51/20, à rapporter à celle de 2016 qui fut de 7,16/20. Les copies ont été notées de 2 à 19/20. Notes égales ou supérieures à 15 : neuf ; de 10 à 14 : trente-trois ; 6 à 9 : quarante-sept ; moins de 6 : vingt-quatre.



### 3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (ÉPREUVE D'HISTOIRE DE LA BEL)

**Programme:** L'Afrique, la France et les Français (1871-1962).

**SUJET:** *LES INSTITUTIONS DE LA COLONISATION ET L'AFRIQUE, 1871-1962.*

Il s'agit de l'épreuve d'histoire de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue à cette épreuve par les 121 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes s'élève à 11,02. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 9,91.

### 4. LVE 1 : COMMENTAIRE ET TRADUCTION (ÉPREUVE DE LA BEL)

Il s'agit de l'épreuve de première langue vivante de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL. Les moyennes obtenues par les 122 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes sont les suivantes :

LANGUES	NBRE CANDIDATS	MOYENNE	MOYENNE BEL
Anglais	92	10,83	10,07
Allemand	12	9,92	10,57
Espagnol	16	10,16	9,76
Italien	2	11,25	10,19

## 5. VERSION LATINE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version latine du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 35 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 10,27. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 10,28.

## 6. VERSION GRECQUE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version grecque du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 13 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 10,42. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL était de 10,16.

## 7. GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

**Programme :** Pouvoirs et territoires en France

**SUJET : AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET ENJEUX DE POUVOIRS  
EN FRANCE (OUTRE-MER INCLUS)**

*Jury :* M. Christophe QUÉVA, maître de conférences à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne; Mme Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT, maître de conférences à l'Université d'Artois.

À l'écrit, 56 candidats ont composé, nombre relativement constant par rapport à celui de l'année précédente (63 candidats). Parmi les 56 candidats, 26 ont obtenu une note égale ou supérieure à 8, la moyenne générale s'établissant cette année à 8 (moyenne en légère baisse par rapport à celle de l'an passé, qui s'établissait à 8,2). La médiane se situe quant à elle à 7, ce qui est stable par rapport à l'an passé. L'étendue des notes est comprise entre 1 et 16 ; le nombre de très bonnes copies est supérieur aux années précédentes avec 7 copies ayant une note supérieure à 14 (4 copies seulement l'an passé).

Le sujet proposé (« Aménagement des territoires et enjeux de pouvoirs en France (outre-mer inclus) ») mobilisait l'un des objets centraux du programme, l'aménagement des territoires, un thème qui avait clairement été traité par tous

les préparateurs, et que les candidats sont globalement parvenus à appuyer sur un minimum de connaissances. La principale difficulté de ce sujet portait sur l'articulation entre les problématiques de l'aménagement et celles des pouvoirs, le « et » invitant les candidats à interroger les interactions et les liens de causalité réciproques entre les deux termes. Les copies plus mauvaises en sont restées à des analyses très énumératives et historiques sur l'aménagement en France ou à des approches trop juridiques et administratives, déconnectées des réalités territoriales. Le pluriel (aménagement « des territoires ») impliquait d'ailleurs de questionner la diversité des territoires français et la référence explicite aux espaces ultra-marins dans le sujet demandait également d'accorder une certaine place à ces territoires dans la réflexion.

Dans le contexte français, la notion d'aménagement fait d'abord référence à l'héritage de politiques nationales d'aménagement, mises en œuvre par l'État (et la DATAR) depuis les années 1960 dans le cadre de grandes politiques emblématiques de planification (Mission Racine, Plan Neige, métropoles d'équilibre, villes nouvelles, etc.). Ces grands aménagements décidés nationalement ont pu être dénoncés dès leur mise en place par les acteurs locaux au regard de leur caractère exogène, sans concertation locale (c'est la logique de projet d'agrandissement du camp du Larzac, de la mise en place des parcs nationaux ou encore des stations intégrées, qui ont vu, dans tous les cas, s'affirmer des logiques de résistances locales et de contre-pouvoirs). Avec la décentralisation, les compétences d'aménagement ont été progressivement transférées aux échelons régionaux et locaux, dans une logique de projets de territoires mis en œuvre par les acteurs locaux (qu'ils soient publics ou privés), sans que les documents de planification n'aient pour autant été supprimés (SRADT, SCOT, PLUi/PLU, PLH, etc.). Si ces éléments de cadrage historique étaient importants et pouvaient évidemment être rappelés, ils ne devaient en aucun cas constituer l'armature du plan proposé, toute dissertation en géographie devant porter sur le contexte actuel et ses évolutions les plus récentes. Il était surtout important de questionner les articulations entre les termes du sujet, en voyant en quoi l'aménagement des territoires était porteur d'enjeux de pouvoirs (logiques d'appropriation territoriales, enjeux électoraux, conflits d'acteurs, etc.) et, inversement, dans quelle mesure des enjeux de pouvoirs différenciés – selon qu'ils s'inscrivent dans une perspective plus ou moins libérale par exemple – pouvaient faire évoluer les perspectives d'aménagement vers des logiques de cohésion ou de compétitivité territoriale. Certaines copies

ont même souligné le fait que l'aménagement pouvait devenir un enjeu de pouvoir en soi, certains projets pouvant se voir instrumentalisés à des fins politiques. Le sujet invitait également à questionner les acteurs de l'aménagement (de l'échelle locale à l'échelle nationale, voire européenne) ainsi que l'évolution des structures de pouvoir (en lien avec la décentralisation et l'affirmation du développement local). Dès lors, la problématique pouvait envisager de voir dans quelle mesure la diversité croissante des acteurs et des échelles d'action en France était porteuse de jeux de pouvoirs complexes, incarnant des perspectives d'aménagement ambiguës pour les territoires français, entre des enjeux d'équité territoriale et des enjeux de compétitivité territoriale. Le sujet étant posé à l'échelle nationale et, en incluant l'outre-mer, il était attendu des analyses valorisant le territoire français dans son ensemble et les territoires le composant, dans toute leur diversité.

Aucun plan spécifique n'était attendu et les meilleures copies ont proposé des plans très divers. Un plan scalaire pouvait débiter par la dimension nationale de l'aménagement des territoires, en valorisant le poids de l'État comme acteur de l'aménagement (encore aujourd'hui, notamment dans le cadre des procédures de sélection des projets comme les pôles de compétitivité ou les pôles d'excellence rurale, dans l'aménagement des espaces ultra-marins, etc.), le rôle des politiques d'aménagement exogènes dans la structuration du territoire français (grands aménagement hérités évoqués plus haut; enjeu des LGV; etc.) et le rôle de la DATAR (devenue le CGET) dans l'encadrement, l'accompagnement et le financement des projets d'aménagement à toutes les échelles. Dans une deuxième partie, il était alors possible de valoriser le rôle croissant de l'échelle locale dans la mise en œuvre de projets de territoires (Pays-PETR, intercommunalités). Le rôle croissant des intercommunalités devait absolument être évoqué: disposant de la compétence « aménagement et urbanisme » ainsi que de la compétence « développement économique », elles sont destinées, à moyen terme, à devenir les structures porteuses de PLUi. Il était également important de parler des nouvelles logiques de gouvernance et de l'affirmation de la démocratie participative dans l'élaboration de projets. Enfin, en resituant ces dynamiques locales au regard des différents actes de la décentralisation, la place des régions recomposées par la réforme territoriale pouvait être évoquée, en lien avec une différenciation des enjeux d'aménagement entre les territoires métropolisés au cœur des enjeux de compétitivité et des jeux de pouvoirs (Grand Paris, métropoles ayant conservé leur statut de capitale régionale, etc.), les territoires marginalisés (espaces de très faibles densités,

espaces ultra-marins, certains espaces périurbains, etc.) marqués par le poids des interventions exogènes visant à lutter contre leurs fragilités, et des territoires intermédiaires (villes moyennes, métropoles régionales secondaires – ayant parfois un statut de capitales régionales ou ayant perdu ce statut avec la réforme).

Une autre possibilité était de proposer un plan plus dialectique, analysant dans une première partie les logiques de compétition croissante entre les territoires, les jeux et conflits d'acteurs et les enjeux de pouvoir relevant de stratégies tournées vers ces dynamiques concurrentielles. Puis, dans une deuxième partie, il pouvait alors être question du maintien d'enjeux de cohésion et d'équité territoriales (de l'échelle européenne à l'échelle locale), l'État se présentant notamment comme le garant d'un certain équilibre des pouvoirs, valorisant les coopérations entre acteurs. Enfin, dans une troisième partie, il était possible, comme dans le plan précédent, de proposer une différenciation des enjeux de pouvoirs et d'aménagement selon le type de territoire concerné.

Comme les années précédentes, il était indispensable de spatialiser la réflexion, en jouant sur les échelles d'analyse et les exemples mobilisés. Des exemples précis sont toujours attendus en illustration de l'argumentation. Certaines copies ont été pénalisées par des analyses trop abstraites et généralistes sur l'évolution des pouvoirs en France. Aucune carte de synthèse n'était exigée, mais le devoir devait être illustré par des croquis. Trop de copies continuent de présenter des illustrations mal construites, trop abstraites, souvent peu ou mal reliées au sujet, voire totalement hors sujet. Un croquis à l'échelle nationale pouvait permettre de donner à voir les grandes logiques territoriales liées aux politiques d'aménagement (projets structurants, différenciation régionale, etc.). Beaucoup de copies ont proposé des croquis locaux ou régionaux, souvent très adaptés, par exemple sur la Bretagne (Plan routier breton, rôle du CELIB dans l'affirmation des projets de développement local, etc.) ou sur les jeux de pouvoirs et conflits d'acteurs liés aux gares LGV dans des régions comme les Hauts-de-France ou le Grand Est.

Dans l'ensemble, les membres du jury ont noté que davantage de candidats ont veillé à relire leurs copies pour en corriger les coquilles ou fautes d'orthographe, estimées moins nombreuses que les années précédentes. On peut toutefois encore regretter, assez souvent, une imprécision du vocabulaire géographique.

## 8. HISTOIRE DES ARTS

**Programme :** Représenter la douleur, du Moyen Âge à nos jours.

**SUJET : LA DOULEUR DE L'ARTISTE.**

(Note du jury : le sujet s'entend dans la période définie par le programme, à savoir du Moyen Âge à nos jours)

*Jury :* M. Basile BAUDEZ, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne ; M. Philippe LORENTZ, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne ; Mme Annabelle TÉNÈZE, conservatrice du patrimoine, directrice des Abattoirs, Musée d'art moderne et contemporain – FRAC Occitanie Toulouse.

Douze candidats ont concouru en 2017, soit un effectif en nette baisse par rapport à 2016 (vingt-quatre candidats). Cinq copies ont obtenu la moyenne, les notes se sont échelonnées entre 5 et 16.

Sur la forme, le jury s'est étonné de retrouver dans de trop nombreuses copies de nombreuses fautes d'orthographe et de français. Le jury rappelle aux candidats que l'épreuve exige une expression écrite parfaite et que nombre d'erreurs peuvent être corrigées par une meilleure gestion du temps. Une relecture plus attentive permettrait également de corriger des non-sens qui nuisent fortement à la plupart des copies. Comme chaque année, le jury déplore que les candidats ne datent ni ne localisent correctement tous leurs exemples, une exigence à ce niveau, quand ils n'écorchent pas les titres des œuvres et les noms des artistes cités. Les meilleures copies ont su mobiliser des exemples originaux, développés succinctement au service d'un raisonnement serré et ont fait preuve d'une connaissance fine de la chronologie et du contexte historique dans lequel les œuvres ont été produites. Généralités abusives et contre-sens historiques sont inadmissibles pour un concours d'entrée à l'École nationale des Chartes.

L'écueil principal auquel se sont heurtés de trop nombreux candidats a été le hors-sujet. Il est rappelé que le jury attend un traitement spécifique du sujet posé et non un développement général sur la question mise cette année au concours. Certains candidats se sont contentés de traiter de la douleur dans les arts en général, sans faire l'effort de relier leur propos à la question de la douleur de l'artiste dans toute sa spécificité. L'introduction doit nécessairement comprendre une analyse précise des termes du sujet et une annonce claire du plan que le candidat compte suivre. Les candidats doivent particulièrement soigner leur attaque et veiller à laisser la meilleure impression à leurs lecteurs dès l'entrée, en évitant toute banalité ou généralité abusive. Le jury doit également pouvoir clairement

établir le lien entre chaque exemple employé et le sujet traité. Trop souvent, les candidats développent des exemples sans réellement démontrer ce qu'ils apportent à la démonstration générale. Il est en outre rappelé, comme chaque année, que les candidats doivent tenter de mobiliser des exemples appartenant à des disciplines variées et ne pas restreindre la copie à un seul art, trop souvent la peinture. Ils doivent également être attentifs à ne pas se restreindre aux exemples vus en cours, sachant que dans le cadre d'un concours, l'originalité constitue un atout qui peut faire la différence entre deux copies de qualité. Comme chaque année, le jury insiste sur la nécessité de se bâtir une véritable culture générale fondée sur des lectures personnelles. D'autre part, l'histoire de l'art nécessite une familiarité avec les objets qui implique une attention précise et soutenue à la matérialité de l'œuvre d'art. Les candidats ne peuvent pas travailler seulement à partir de reproductions photographiques. S'ils adoptent un plan chronologique, les candidats doivent être attentifs à traiter de manière équilibrée les périodes ; le jury ne doit pas pouvoir deviner la spécialité du candidat.

Les meilleures copies cette année ont su proposer une véritable définition de la nature spécifique de la représentation de la douleur de l'artiste, conduire une démonstration rigoureuse et historiquement contextualisée qui s'appuie sur des exemples originaux et parfaitement datés et localisés et offrir au jury une réflexion de qualité dans une langue élégante.

## 9. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

**Programme :** Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du X<sup>e</sup> siècle à la fin du règne de Louis XI.

**SUJET : AGIR EN COMMUN.**

Le nombre de copies corrigées (90) est en hausse par rapport à l'année dernière (83). La moyenne des notes s'établit à 8,10 en légère baisse par rapport à celle de 2016 (8,49) et proche de celle de 2014 (8,13). Cette moyenne presque stable ne doit pas masquer un résultat décevant qu'atteste la note médiane de l'ensemble (7). C'est en effet la part des copies les plus faibles, celles notées entre 0 (deux copies blanches) et 6, qui est repartie à la hausse (35,5 %, 32 copies), pour s'établir entre celle de 2016 (un peu moins de 29 %) et celle de 2015 (39,77 %). En revanche,

**Jury :** M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS); Mme Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

la proportion des copies ayant reçu une note inférieure à 10 a bondi, passant de 59 % à 67 % (61 copies), avec pour corollaire la baisse du nombre de celles ayant obtenu la moyenne (29 copies, 32 %, contre 41 % en 2016). En revanche, dix copies (11 %) ont été notées 14 ou plus (dont deux ont obtenu 15 et une 17, cette dernière attribuée à un candidat qui n'a pas été admis), contre sept seulement en 2016, ce qui rapproche du bon niveau de 2014 (11 copies, 13,09 %). 39 copies ont été notées entre 7 et 11, soit 43,33 %, alors qu'elles étaient plus de la moitié en 2016 : un fléchissement dû, là encore, à la forte augmentation du segment le plus bas. Parmi les six admis figurent trois des dix candidats ayant obtenu 14 ou plus.

Le sujet proposé a visiblement surpris et, chez beaucoup, n'a pas été compris. Sous l'expression « agir en commun » a été en effet rangée toute forme d'association dès lors qu'elle impliquait au moins deux partenaires (ex. le seigneur et son vassal), ce qui amenait à convoquer les réalités les plus disparates, sans interrogation sur les notions de bien commun, de gouvernement en commun, de « commun profit » etc., et en assimilant « agir en commun » et « vivre ensemble », ce qui a pu conduire à négliger le volet « agir en commun contre ». La plupart des candidats n'ont ainsi traité le sujet qu'en passant, en masquant ce qui était important sous des considérations annexes mais visiblement considérées comme relevant du bon propos. En glissant l'« agir en commun » vers l'« agir pour le bien commun » et enfin l'« agir au nom du commun », des candidats, faisant de leur ignorance vertu, se sont crus autorisés à bâtir tout leur devoir ou presque sur la figure royale, ses prérogatives, agents et moyens d'action. Dans le pire des cas, l'idée présente dans « agir en commun » a été forcée pour l'adapter à de maigres connaissances sans rapport avec le sujet (ex. le sacre). Le caractère largement partagé de toutes ces méprises et incompréhensions a contraint le jury, passé un moment d'indignation, à une relative indulgence ; il a eu aussi pour effet d'attiser la satisfaction des correcteurs chaque fois qu'une copie témoignait d'une réflexion bien conduite et un tant soit peu documentée sur les enjeux et entours du sujet (l'esprit de corps, la question de la représentativité, etc.).

Le plan chronologique a été le plus fréquemment choisi (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s., XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s., XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.), ce qui menait à insister sur une évolution très politique, à l'enseigne d'un pouvoir royal toujours plus affirmé (« l'État monarchique »), reproduisant de toute évidence et sans autre réflexion la structure du cours délivré en classe préparatoire. Une seule copie, la meilleure, a consacré une partie entière au XIII<sup>e</sup> siècle. Rares sont ceux qui ont adopté un plan thématique (ex. les paysans, le



clergé, la noblesse; le roi, l'appareil gouvernemental et administratif, l'Église; le judiciaire et le militaire, la religion et la culture, l'économie; etc.), généralement pour un résultat médiocre. De bonnes copies ont su jouer avec les échelles, passant par exemple du cadre de la paroisse à celui de la ville, de l'université, du royaume.

La plupart des copies sont écrites convenablement, correctes quant à l'orthographe et à la syntaxe, et témoignent d'une bonne capacité à exposer et à structurer l'information. Cela ne rend que plus regrettable le fait que bien rares sont ceux qui sortent des sentiers battus, en montrant qu'ils ont ouvert un livre et savent livrer une information qui ne puise pas uniquement dans les notes de cours. Il faut dire et redire que, sauf exception, maîtriser le cours n'est pas suffisant pour faire la différence dans la compétition. Quelques familiarités ou impropriétés de langage méritent d'être signalées: « l'un des exemples les plus épatant (sic) », la « christianitude », « s'autonomiser », « aller à l'église et faire les sacrements » etc.

## 10. VERSION ANGLAISE (LVE 2)

*Mack peered into his empty glass as though some holy message were written in the bottom. And then he raised his eyes. "You can't say nothin' about that," he said. "They don't put that in bottles." He breathed in deeply and sucked his breath as it came out. "I don't think I ever tasted nothin' as good as that," he said.*

*The captain looked pleased. His glance wandered back to the keg. "It is good," he said. "You think we might have another little one?"*

*Mack stared into his glass again. "Maybe a short one," he agreed. "Wouldn't it be easier to pour out some in a pitcher? You're liable to spill it that way."*

*Two hours later they recalled what they had come for.*

*The frog pool was square – fifty feet wide and seventy feet long and four feet deep. Lush soft grass grew about its edge and a little ditch brought the water from the river to it and from it little ditches went out into the orchards. There were frogs there all right, thousands of them. Their voices beat the night, they boomed and barked and croaked and rattled. They sang to the stars, to the waning moon, to the waving grasses. They*

*bellowed love songs and challenges. The men crept through the darkness toward the pool. The captain carried a nearly filled pitcher of whiskey and every man had his own glass. The captain had found them flashlights that worked. Hughie and Jones carried gunny sacks. As they drew quietly near, the frogs had heard them coming. The night had been roaring with frog song and then suddenly it was silent. Mack and the boys and the captain sat down on the ground to have one last short one and to map their campaign. And the plan was bold.*

*During the millennia that frogs and men have lived in the same world, it is probable that men have hunted frogs. And during that time a pattern of hunt and parry has developed. The man with net or bow or lance or gun creeps noiselessly, as he thinks, toward the frog. The pattern requires that the frog sit still, sit very still and wait. The rules of the game require the frog to wait until the final flicker of a second, when the net is descending, when the lance is in the air, when the finger squeezes the trigger, then the frog jumps, plops into the water, swims to the bottom and waits until the man goes away.*

---

JOHN STEINBECK, CANNERY ROW

*Proposition de traduction :*

*Mack examina le fond de son verre vide, comme si quelque pieux message y était inscrit. Puis il leva les yeux.*

*- Quant à ça, dit-il, tu peux rien dire. On met pas ça en bouteille.*

*Il inspira profondément, et retint son souffle avant d'exhaler.*

*- J'ai jamais rien goûté d'aussi bon que ça, j'suis sûr, dit-il.*

*Le capitaine eut l'air satisfait. Son regard erra encore vers le tonnelet.*

*- Vrai, c'est bien, dit-il. On s'en jette encore un? Juste une goutte?*

*Mack fixait encore son verre.*

*- Un petit verre, oui, peut-être, dit-il. Ce serait pas plus facile d'en verser un peu dans un pichet? Tu risques d'en mettre partout sinon.*

*Deux heures plus tard, ils se rappelèrent pourquoi ils étaient venus.*

*La mare à grenouilles était rectangulaire, large de cinquante pieds, soixante-dix de long, pour quatre pieds de profondeur. Aux abords poussait de l'herbe riche et soyeuse; l'eau y arrivait à partir de la rivière par une petite rigole; d'autres rigoles en sortaient et allaient dans les vergers. Il s'y trouvait des grenouilles bien sûr, des milliers de grenouilles. Leurs voix résonnaient la nuit; elles grondaient, elles aboyaient, elles coassaient, elles crépitaient. Elles chantaient aux étoiles, à la lune déclinante, aux herbes ondoiyantes. Elles chantaient des chants d'amour et de défis. Les hommes rampaient vers la mare dans le noir. Le capitaine portait un pichet de whiskey presque plein, chaque homme avait son verre. Le capitaine leur avait trouvé des torches qui fonctionnaient. Hughie et Jones portaient des sacs de jute. Alors qu'ils approchaient silencieusement, les grenouilles les avaient entendus venir. Avant, la nuit retentissait du chant des grenouilles; tout d'un coup, silence. Mack, les gars et le capitaine s'assirent par terre pour prendre un dernier petit verre, et afin de planifier leur campagne. Et il était osé, leur plan.*

*Pendant les millénaires où les grenouilles et les hommes ont habité le même monde, les hommes ont certainement chassé les grenouilles. Et pendant ce temps, un scénario habituel de chasse et de parade s'est développé. L'homme, avec son filet, son arc, sa lance ou son fusil, rampe sans aucun bruit (du moins c'est ce qu'il croit) vers la grenouille. Le scénario veut que la grenouille reste assise sans bouger, sans bouger du tout, et qu'elle attende. Les règles du jeu exigent de la grenouille qu'elle attende jusqu'au dernier instant de la dernière seconde, alors que le filet descend, la lance est jetée, le doigt appuie sur la gâchette... Alors la grenouille saute, fait ploc dans l'eau, nage jusqu'au fond, et attend que l'homme s'en aille.*

Le texte proposé est extrait de *Cannery Row (Rue de la sardine)* de John Steinbeck. Il présente un certain nombre de difficultés pour le traducteur, que la majorité des candidats n'ont pas réussi à surmonter. La question la plus saillante est sans doute celle du vocabulaire; elle n'est néanmoins pas la plus importante, et peut constituer un leurre pour les candidats les moins rompus à la traduction. En effet, trop de candidats semblent se concentrer sur les mots à rendre, sans se

*Jury:* M. Edward HUGHES, chargé de cours à l'École nationale des chartes; Mme Marie de LA MURE, professeur au lycée Michelet, Vanves.

soucier du contexte, ou plutôt des contextes, car il s'agit de cerner ces contextes aux niveaux de la phrase, du paragraphe, de l'extrait dans sa globalité, et du genre de texte proposé. Or la focalisation sur un mot, ou sur des mots, peut empêcher de voir ces contextes multiples; et, étant donné que le candidat doit composer sans support, et que le texte comportera inéluctablement des mots qu'il ne sait pas traduire, ces contextes constituent son seul moyen de faire une traduction qui ne tombe pas dans la médiocrité, voire pire. Un seul exemple: « gunny sacks » (*sacs en toile*) est certainement une expression inconnue des candidats; mais en se posant la question, quelle genre de sac un homme qui part à la chasse aux grenouilles porterait-il? – et en évitant de se laisser distraire par le fait que ces hommes ont peut-être des fusils (*guns*), car il n'y a pas d'adjectif associé *gunny*, il est parfaitement possible de trouver une bonne solution.

Vient ensuite la question du niveau de langage, qui a échappé à bon nombre de candidats. Dans ce texte on en trouve au moins deux: le langage familier du dialogue, et une *lexis* de narration nettement plus poétique. Ces niveaux doivent être aussi bien distingués dans la traduction que dans l'original. Ici les meilleures traductions trouvent une *équivalence de ton*, plutôt qu'une précision de détail. Autrement dit, il faut savoir où on peut s'éloigner d'une traduction littérale. Cette capacité n'est acquise qu'avec beaucoup de lecture et de pratique.

Il faut malheureusement signaler quelques erreurs assez surprenantes. Nous avons constaté trop d'erreurs de français: des doubles négations; des confusions entre singulier et pluriel; des fautes d'orthographe. Pis, il y avait des copies où des mots étaient omis de la traduction; où le texte original était mal compris; et où, globalement, le candidat semblait avoir des difficultés à écrire un français correct, au moins quand il s'agit d'une traduction. Encore une fois, c'est la capacité à saisir le texte dans sa totalité qui manque. Une version qui n'a pas de sens sera nécessairement une mauvaise interprétation.

Afin de se préparer au mieux à l'épreuve de version littéraire, les candidats doivent se consacrer à la lecture de la littérature anglaise, et à la pratique de l'art de la traduction. Seulement ainsi arriveront-ils à comprendre comment éviter une approche mécanique.

## 11. VERSION ALLEMANDE (LVE 2)

Bevor der Schulunterricht im Herbst 1945 wieder aufgenommen wurde, hatte meine Mutter beschlossen, mich in die Grundschule nach Treben zu schicken. Ich sollte Maurer werden. Sie meinte, das ist ein sicherer Beruf, es wird mindestens 30 Jahre dauern, bis Deutschland wieder aufgebaut ist. Außerdem befürchtete sie, das Schulgeld für die Oberschule, das ihr während des Krieges erlassen worden war, nicht bezahlen zu können. Sie erhielt auch keine Witwenrente mehr, weil mein Vater auf der falschen Seite gekämpft hatte und für die »falsche Sache« gefallen war, als ob er sich die richtige hätte aussuchen können. Die neu installierte antifaschistisch-demokratische Ordnung hatte da ihre Prinzipien, die es auch nicht erlaubten, für gefallene deutsche Soldaten Gedenksteine auf Friedhöfen oder andere öffentliche Erinnerungen zu etablieren. Auf der anderen Seite wurden alle verfügbaren Steinmetze und Bildhauer nach Berlin gekarrt, um dort, sozusagen im Herzen der Hauptstadt des Feindes, ein monumentales Ehrenmal für die Soldaten der Roten Armee zu errichten.

Der erste entscheidende Einschnitt 1945 war das Ende des Krieges, der zweite, nicht minder wichtige Einschnitt fand in meinem Dorf Treben zunächst vollständig unbemerkt statt. Es war der Einmarsch der Russen im Juli 1945. Man munkelte zwar im Dorf: Wir werden ausgetauscht, die Russen erhalten Thüringen und geben dafür den Amerikanern einen Teil Berlins, aber niemand wusste damals, dass die Aufteilung Deutschlands in Besatzungszonen und deren Grenzen schon von den Alliierten in Jalta beschlossen worden war. Eines Tages packten die Amerikaner, die im Dorf ein paar Wohnungen beschlagnahmt und auf dem Sportplatz ein großes Verpflegungszelt errichtet hatten, ihre Sachen und fuhren ab. Das war alles. Kein Russe marschierte ein.

○ Von ihrer Anwesenheit erfuhr man nur durch wilde Gerüchte, die um zwei Themen kreisten: Sie vergewaltigten Frauen und nehmen den Leuten Fahrräder und Uhren weg.

○ Im September oder Oktober begann der Schulunterricht wieder. In meiner alten Klasse gab es zahlreiche Neuzugänge: Flüchtlingskinder aus dem Osten. Unter ihnen war Annelore Petersdorf, die mit ihrer Mutter und ihrer älteren Schwester aus Ostpreußen in unser Dorf gekommen war.

Note: ligne 1, lire Schulunterricht au lieu de Schulunterricht

---

FRANK BEYER, WENN DER WIND SICH DREHT, 2001.

*Jury:* Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris.

Le texte de version proposé aux quatre candidats de l'épreuve de seconde langue vivante était extrait de l'autobiographie du réalisateur Frank Beyer, *Wenn der Wind sich dreht*, publiée en 2001. Dans le passage retenu, l'auteur évoque son enfance et plus particulièrement son retour à l'école après la fin de la Seconde Guerre mondiale dans le petit village de Treben en Thuringe, dans un premier temps libéré par l'armée américaine, remplacée quelques mois plus tard par l'Armée rouge, en application des accords de Yalta, ignorés par la population locale. En cette année zéro, la mère du jeune Franck, ne percevant plus, suite à l'installation des nouvelles autorités, l'aide financière allouée aux veuves de guerre, destine son fils à un métier qu'elle juge prometteur dans l'Allemagne de l'après-guerre, celui de maçon : la reconstruction du pays censée à ses yeux prendre trente ans ainsi que l'érection à Berlin d'un monument à la gloire des soldats de l'Armée rouge garantiraient de toute évidence l'avenir professionnel de son enfant. Le jeune garçon, quant à lui, voit son environnement scolaire bouleversé par la fin du conflit en raison de l'arrivée massive de nouveaux camarades de classe, fils et filles de réfugiés de l'est, et trouve un charme tout particulier à la fille d'une réfugiée de Prusse orientale.

Sur le plan syntaxique, trois points ont désarçonné les candidats :

- La déclinaison de l'adjectif épithète dans *ein sicherer Beruf* (l. 4) a été confondue avec le comparatif de supériorité.
- Dans deux des propositions subordonnées relatives, l'antécédent n'a pas été identifié (l. 6 et l. 12).
- La conjonction de subordination *als ob* (l. 10) n'a pas été comprise par un candidat.

Sur le plan lexical, les erreurs furent nombreuses :

- Le sens des particules verbales est parfois ignoré : *erlassen* (l. 7) traduit comme *lassen*; *einmarschieren* (l. 31) et, sur le même modèle, *Einmarsch* (l. 22) traduit comme *marschieren/Marsch*; *erhalten* (l. 23) traduit comme *halten*.
- Le jury a relevé une seule confusion liée à deux mots semblables : *Gerüchte* (l. 32-33)/*Geruch* et une erreur portant sur le sens de *Ober/ober* dans *Oberschule* (l. 6) traduit par « école de serveur » (sic).
- À défaut de connaître la signification exacte d'un mot, les candidats se sont parfois contentés de traduire l'un de ses composants voire de tomber dans l'omission : dans *Witwenrente* (l. 8) seul le terme *Rente* a été rendu ; quant à *Friedhof* (l.

13), il a soit été traduit par « paix » soit au contraire surtraduit par « cimetière de la paix » (sic).

- Des lacunes réelles ont également été relevées : *Herbst* (l. 1), *Maurer* (l. 3), *Sache* (l. 9) et *Sachen* (l. 30), *Friedhof* (l. 13), *Feind* (l. 17), *Grenze* (l. 26), *Wohnung* (l. 28), *Anwesenheit* (l. 32), *Osten* (l. 37); *befürchten* (l. 5-6), *erlauben* (l. 12), *stattfinden* (l. 20-21); *eines Tages* (l. 27).

Par ailleurs, un manque de culture générale ou de réflexion a engendré des erreurs regrettables : ainsi *die falsche Sache* (l. 9) a-t-il été traduit par « les mauvaises choses » ou « la fausse affaire » (sic). *Thüringen* (l. 24) a donné lieu à des traductions catastrophiques dans deux copies.

*Die Aufteilung Deutschlands* (l. 25-26) a pour sa part été rendu par « la division des lands allemands » (sic). Seule une copie a proposé Prusse orientale pour *Ostpreußen* (l. 39) en dépit d'une erreur sur *aus dem Osten* (l. 37). Comme toujours le jury rappelle que l'orthographe et la correction de la langue ne sauraient être négligées.

La moyenne s'élève à 11. Les notes vont de 5 à 18.



## 12. VERSION ESPAGNOLE (LVE 2)

De lo que voy a contar yo fui testigo: de la traición de la enana, del asesinato de Segundo, de la llegada de la Estrella. Sucedió todo en una época remota de mi infancia que ahora ya no sé si recuerdo o invento: porque por entonces para mí aún no se había despegado el cielo de la tierra y todo era posible. Acababa de crearse el universo, como se encargó de explicarme doña Bárbara: «Cuando yo nació», me dijo, «empezó el mundo». Como yo era pequeña y ella ya muy vieja, aquello me pareció muchísimo tiempo.

Por buscarle a mi relato algún principio, diré que mi vida comenzó en un viaje de tren, la vida que recuerdo y reconozco, y que de lo anterior tan sólo guardo un puñado de imágenes inconexas y turbias, como difuminadas por el polvo del camino, o quizá oscurecidas por el último túnel que atravesó la locomotora antes de llegar a la parada final. De modo que para mi memoria nació de la negrura de aquel túnel, hija del fragor y del traqueteo, parida por las entrañas de la tierra a una fría tarde de abril y a una estación enorme y desolada. Y en esa estación entrábamos, resoplando y chirriando, mientras las vías muertas se multiplicaban a ambos lados del vagón y se retorcían y brincaban, se acercaban a las ventanillas y se volvían a alejar de un brusco respingo, como las tensas gomas de ese juego de niñas al que probablemente había jugado alguna

vez en aquel tiempo antiguo del que ya no me acordaba ni me quería acordar.

Bajaron todos del tren antes que yo, impulsados por la ansiedad habitual de los viajeros, que más que caminar parecen ir huyendo. Veía perderse sus espaldas adén adelante, las espaldas de los gabanes y los impermeables, de las mujeres y los hombres que se habían interesado tanto en mí durante el trayecto, que me habían preguntado, y ofrecido chocolate y caramelos, y acariciado amistosamente las mejillas, y ahora esas espaldas se alejaban afanosas arrastrando maletas y me dejaban sola, el tren ya muerto y callado tras de mí, por encima una bóveda de hierros oscuros y cristales sucios, por abajo un pavimento gris que despedía un desagradable aliento helado. Mis piernas, desnudas entre los calcetines blancos y la falda de vuelo, tiritaron de frío.

Entonces una sombra azul se inclinó sobre mi cabeza y me envolvió en un perfume dulce y pegajoso.

—Hola... Eres tú, ¿verdad?

No supe qué contestar. Olía a violetas.

—Pues claro que eres tú, qué pregunta tan boba... —continuó la mujer atropelladamente—: Yo soy Amanda, ¿te acuerdas de mí? No, claro, cómo vas a acordarte, si eras tan chica cuando te llevaron... Soy tu tía Amanda, la mujer de tu tío... Antes, hace años, vivíamos juntas. Antes de que te llevaran al orfanato. Tu madre y yo éramos muy amigas. ¿Te acuerdas de tu madre? Ay, me parece que tampoco debería hablarte de esto... Fíjate si soy tonta, estoy un poco nerviosa... Y bueno, pues aquí estamos...

---

ROSA MONTERO, *BELLA Y OSCURA*, 1993.

*Jury*: M. Yannick BARNE, professeur agrégé, Université de Paris Sorbonne ; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne.

Lors de la session 2017 du concours B d'entrée à l'École Nationale des Chartes, sept candidats ont opté pour la version espagnole en LV2 aux épreuves écrites d'admissibilité.

Le sujet retenu était l'incipit du roman de Rosa Montero, *Bella y oscura* (1993). Ce texte n'était ni long ni très difficile, même si une partie du lexique échappait à la langue courante. Le style très classique d'un narrateur-protagoniste s'exprimant à la première personne impliquait l'usage, et le déchiffrement pour la traduction, des première et troisième personnes de l'indicatif présent et du passé simple (*pretérito indefinido*). Il n'est pas acceptable, à ce niveau de formation, que



L'aptitude à distinguer les désinences verbales et les temps des verbes devienne un critère aussi déterminant de l'évaluation et du classement des copies. Trop de candidats vont même jusqu'à faire alterner sans discernement, dans leur version française, l'utilisation du passé simple et du passé composé dont les valeurs à l'écrit sont pourtant toujours celles de la langue classique. Il est vrai que le français, du fait de la pression de la langue orale sur les usages écrits, est moins systématique que l'espagnol dans la distinction aspectuelle. Ainsi le jury n'a-t-il bien sûr pas sanctionné le choix de traduire « *cuando yo nací* » par « quand je suis née, moi ». L'usage du passé composé en français dans ce cas est si courant qu'il rend un « quand je naquis » quelque peu désuet, surtout dans un dialogue au style direct, comme dans les paroles de Doña Bárbara en ce premier paragraphe du roman.

Deux copies seulement ont bien traduit le texte, sans obtenir plus de 15, ce qui est déjà une note honorable. L'un de ces candidats s'est d'ailleurs nettement distingué dans l'ensemble des épreuves. Trois autres candidats ont produit une traduction d'un niveau clairement insuffisant, obtenant des notes situées entre 7 et 9. Enfin, deux candidats font preuve de lacunes graves à tous les niveaux, ce qui leur a valu les notes de 2 et 3.

Dans ces derniers cas, seul un apprentissage conséquent ou une révision rigoureuse du vocabulaire espagnol élémentaire et un peu approfondi, des conjugaisons françaises (!) et bien sûr espagnoles, ainsi que des lectures assidues et variées de romans dans les deux langues, en plus des exercices réguliers de version, permettraient une progression indispensable. C'est aussi le cas des candidats qui ont obtenu des notes médiocres. Mais il semble nécessaire de rappeler aux candidats les mieux préparés que certaines constructions, quoique souvent utilisées dans le français parlé, sont erronées : ainsi doit-on choisir entre « t'en souviens-tu, de ta mère ? » et « ta mère, te la rappelles-tu ? », de même que l'espagnol distingue « *acordarse uno de alguien* » et « *recordale uno a alguien* ». Toute confusion, dans les deux langues, entre chacun des deux régimes verbaux, est incorrecte. Il est regrettable de trouver dans une bonne copie une confusion entre « je dirais » et « je dirai », entre conditionnel qui certes exprime parfois des futurs dans le passé, et futur de l'indicatif. Une bonne copie méconnaissait aussi une expression aussi courante et idiomatique que « *fíjate* ». La traduction par un « manifeste-toi » incongru a contribué à priver cette copie, pourtant bonne, d'une excellente note.

Les candidats ont trois heures pour proposer une traduction sans dictionnaire. Ainsi le jury ne saurait-il leur tenir rigueur de certaines imprécisions lexicales. Il est cependant sensible à la capacité des candidats à déjouer les contresens, à s'abstenir de non-sens, et si possible, quand un vocable n'a pas été mémorisé, à en approcher le sens. Un travail d'apprentissage préalable du vocabulaire permet souvent, lors de l'épreuve, de situer un mot dans un champ sémantique vraisemblable, et de voir l'hypothèse confirmée par le contexte de son occurrence dans l'extrait. Mais pour y parvenir, le candidat doit tout d'abord lire le texte deux ou trois fois sans empressement, se familiariser avec sa tonalité, son style et sa richesse, avant d'analyser chacun des points grammaticaux éventuellement délicats. Ce travail prend du temps mais il permet de s'engager dans la traduction en conjurant l'accablement auquel conduit souvent l'accumulation d'obstacles affrontés au fil du texte. La recherche d'une méthode efficace sur tout le temps de préparation en cours d'année doit rendre le candidat capable de terminer la traduction au moins un quart d'heure avant, si possible. C'est en effet le temps nécessaire à la précieuse relecture, conseillée par les précédents rapports, grâce à laquelle bien des erreurs peuvent être évitées, des erreurs qui ne sont parfois dues, le jury le sait bien, qu'à des moments d'égarement, aux fameuses étourderies qui désespèrent des candidats conscients d'être capables de meilleurs résultats. Si le jury est compréhensif quant aux limites imposées par les conditions d'une épreuve en temps limité et sans dictionnaire, il est en revanche évidemment contraint de noter la production écrite telle qu'elle est produite, et rien d'autre. C'est au candidat et à lui seul d'acquérir l'aptitude à rédiger sa traduction dans un temps qui lui permette de relire sa traduction.

À cette fin, insistons sur la nécessité de pratiquer des lectures régulières et variées de la littérature romanesque en langues française et espagnole et des presses nationales. Les éditoriaux ou articles d'opinion en particulier, d'auteurs reconnus, souvent romanciers ou essayistes, sont particulièrement recommandés. Ils familiarisent à toutes sortes de styles et sensibilisent aux questions historiques, politiques, littéraires et culturelles. Ces réalités, ils en traitent en effet au fil d'une actualité qu'ils envisagent souvent dans la longue durée. Elles sont donc particulièrement susceptibles d'intéresser les candidats au concours de l'École nationale des chartes, confrontés à toutes sortes d'épreuves écrites, et, souhaitons-le leur, orales.

### 13. VERSION ITALIENNE (LVE 2)

Milano, 25 novembre

Carissima Marianne,

ti scrivo perché non so come dirtelo al telefono, è successa una cosa terribile e ancora quasi non me ne rendo conto, prendere la penna è un modo di guardare le cose un poco più a distanza o almeno con più ordine e più tempo, non lo so. In ogni caso, è successo questo: Antonio si è suicidato quattro giorni fa. E non solo lo ha fatto, ma per farlo ha aperto il gas nella cucina del suo ufficio sabato pomeriggio quando non c'era nessuno dei suoi dipendenti e dato che l'ufficio è al pianterreno il gas ha invaso tutta la base del palazzo e quando è arrivato un prete missionario che doveva salire al quinto piano per dare delle garanzie a una signora su alcuni ragazzi sudamericani che volevano affittare un appartamento e ha schiacciato il pulsante dell'ascensore, il contatto elettrico ha fatto esplodere tutto come una bomba terribile. Hanno detto che la vampata di fuoco è arrivata su per il vano dell'ascensore fino al tetto, il pavimento del primo piano è crollato e la facciata in parte è precipitata sulla strada, due appartamenti sono stati completamente distrutti e quattro danneggiati in modo grave e il prete e una coppia di professori a riposo che vivevano al primo piano sopra l'ufficio di Antonio sono morti e altre tre persone sono rimaste ferite, avrebbe potuto essere ancora peggio se non fosse stato sabato pomeriggio con anche il sole che a Milano è così raro e buona parte degli inquilini erano fuori a quell'ora. Così oltre alla tragedia terribile di perdere Antonio in questo modo abbiamo dovuto sopportare la tragedia aggiuntiva che i giornali e la televisione sono stati tremendi con lui, l'hanno presentato come una specie di criminale o di terrorista anche se è chiaro che mai e poi mai lui si sarebbe potuto immaginare di provocare un disastro collettivo così grave con un gesto tanto privato, anzi forse il più privato che si può fare, tutti quelli che lo conoscevano sapevano che era la persona più gentile ed equilibrata al mondo, tu lo sai, anche se negli ultimi tempi aveva delle crisi di depressione e continuava a dire che non riusciva più a vedere un senso nella vita e non aveva quasi mai voglia di parlare tanto che la comunicazione tra noi si era ridotta a poco più di zero. Ho cercato di spiegarlo alla polizia e ai giornalisti e a quelli della televisione ma sono gli esseri più disumani che ti puoi immaginare, gli interessa solo avere qualche elemento per confermare tutte le malignità e le cattiverie e i luoghi comuni prefabbricati che pensano e dicono, anche se naturalmente a chi non conosceva Antonio è anche possibile pensare il peggio perché a vedere quell'edificio da fuori sembra Beirut o la ex Jugoslavia, è come se lo avessero bombardato o gli avessero sparato contro un razzo, è terribile che sia successa una cosa del genere. I ragazzi naturalmente sono rimasti sconvolti, anche se in modi diversi perché sono due persone molto diverse, Riccardo già era in crisi per i problemi al liceo e come reazione gli è venuta una specie di rabbia assurda verso Uto, dice che è stato lui a guastare la sere-

*nità di suo padre e a metterlo in crisi, il che naturalmente è ingiusto anche se è vero che ci sono stati tanti problemi tra loro e che Antonio poverino ne soffriva molto.*

ANDREA DE CARLO, UTO, 1995

*Jury:* Mme Stefania CUBEDDU, chargée de cours à l'Université de Paris-Ouest; M. Walter ZIDARIC, professeur à l'Université de Nantes.

Trois candidats ont passé l'écrit. Le texte à traduire était extrait de *Uto* (1995) de Andrea De Carlo. Le texte ne présentait pas de grosses difficultés grammaticales. Un candidat a très bien réussi l'épreuve, en démontrant en outre une excellente maîtrise du français. Les deux autres candidats ont obtenu la moyenne en raison de constructions calquées du français et d'un vocabulaire insuffisant en italien.

Les constructions impersonnelles ont posé un certain nombre de problèmes, ainsi que l'utilisation des pronoms relatifs et du conditionnel passé (« *è chiaro che mai e poi mai lui si sarebbe potuto immaginare...* »).

### III. ÉPREUVES ORALES DES SECTIONS A ET B

#### 1. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION A)

*PROGRAMME : DE LA GAULE DU IV<sup>e</sup> SIÈCLE À LA FRANCE DE LA FIN DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.*

*Jury:* M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS); Mme Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Tous les candidats (27) admis à l'oral se sont présentés à l'épreuve. La moyenne générale des résultats s'établit cette année à 11,15, ce qui est supérieur à la moyenne de 2016 (10,88) et même à celle de 2012 (11,11). Les notes s'échelonnent de 6 à 17, un peu plus resserrées qu'en 2016 (de 4 à 19), confirmant semble-t-il l'amélioration déjà constatée l'an dernier de la préparation des candidats par rapport à 2015. Treize d'entre eux (contre 15 sur 26 en 2016) ont obtenu une note supérieure à la moyenne; comme en 2016, le jury a eu le plaisir de délivrer six notes au-dessus de 14.

Sauf exception, les sujets posés se tenaient dans un registre classique, volontiers étendu à l'ensemble du Moyen Âge dès lors que la question se faisait thématique. Rares sont, du reste, les candidats dépourvus de savoir sur toute la

durée de la période, quand bien même certains en privilégient le début ou la fin. Comme souvent, ce ne sont pas forcément les libellés les plus attendus (« questions de cours ») qui ont donné lieu aux meilleures prestations, même s'il en fut d'excellentes, alors que des formulations d'apparence plus déroutantes mais permettant d'organiser de manière différente et plus personnelle les connaissances acquises ont été l'occasion d'exposés de qualité. Si quelques confusions ont résisté à la maïeutique du jury (« saint Denis l'aérophage », par exemple, pour ne citer que la plus insolite), nombre d'étourderies ont été facilement corrigées durant la reprise, comme ces rouleaux des morts « en papier » ou « le coton » importé d'Angleterre vers la Flandre. Des imprécisions et lacunes doivent malgré tout être fustigées, comme ce qui tient de manière générale aux principautés, à l'Université, aux réalités archéologiques, ou de manière particulière à la conception arriérée d'une prétendue culture « germanique » et au pouvoir des reliques, pour ne citer que quelques exemples. De même, et comme dans bien d'autres rapports, il faut déplorer la faiblesse des repères dans l'espace. Le jury n'attend pas un morceau de bravoure de géographie historique, mais est en droit d'être surpris quand un candidat ne sait placer la ville de Laon sur une carte mentale, ne serait-ce que sur la base des points cardinaux.

*Sujets tirés et notes: Fêtes religieuses et fêtes profanes dans la France médiévale (9) – Exclus et minorités dans la France médiévale (15) – Pauvreté et assistance au Moyen Âge (7) – La papauté d'Avignon (8) – Les ordres mendiants dans la France médiévale (16) – Les formes de dévotion à la fin du Moyen Âge (15) – Les cathédrales (12) – La vie urbaine du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle (13) – Qu'est-ce que la société féodale? (17) – Qu'est-ce que la réforme grégorienne? (8) – Le royaume de Francie occidentale au X<sup>e</sup> siècle (10) – L'écriture de l'Histoire (8) – La Normandie (16) – Écrire et lire au Moyen Âge (14) – Les rois mérovingiens et les maires du palais (12) – Les « barbares » en Gaule, IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles (12) – Évêques et pouvoir épiscopal dans la France médiévale (9) – La guerre, VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle (8) – Le paysage urbain dans la France médiévale (14) – Peuplement et habitat rural (11) – L'idée impériale aux temps carolingiens (17) – Moines et monastères dans la société du haut Moyen Âge (10) – La société en France à l'époque carolingienne (7) – La mort*

*du roi (6) – La France et la mer au Moyen Âge (9) – Cluny (9) – Culte des saints, pèlerinages et reliques (9).*

## 2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION B)

*PROGRAMME : INSTITUTIONS, POUVOIRS ET POLITIQUE EN FRANCE, DE LA FIN DU X<sup>e</sup> SIÈCLE À LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XI.*

*Jury :* M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS); Mme Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Vingt-deux candidats ont été admis à l'oral, contre vingt en 2016. La moyenne des prestations s'élève à 11,1, en hausse d'un demi-point par rapport à l'an dernier, ce qui est un bon cru. L'éventail des notes s'étend de 5 à 17 (il était de 5 à 16 en 2016), avec quatorze notes supérieures à 10 (note attribuée une fois); neuf notes supérieures ou égales à 13 ont été attribuées, ce qui respecte la proportion de l'an dernier. Il y a peu d'exposés très insuffisants (6 et au-dessous).

Les sujets proposés ne se sont pas écartés des formulations habituelles, conçues pour qu'aucun candidat ne se sente désarçonné au point de ne pas être en mesure de mobiliser ses connaissances. Contrairement à l'an dernier, la gestion du temps de parole a laissé à désirer, non par excès mais par défaut, certains se privant de deux, trois voire cinq minutes d'exposition alors même qu'ils avaient visiblement de quoi les occuper.

Il faut encore une fois déplorer le flou quant à la géographie des lieux, qui est souvent la marque de l'ignorance. « L'énonciation de tout nom de lieu est une perche tendue au jury », écrivions-nous en 2016. Mais comme en 2016, à la question « où est-ce? », trop répondent de manière évasive ou se réfugient dans un silence gêné. Trop souvent, le propos se borne aussi à un canevas général, juste mais privé des quelques exemples qui pourraient l'animer, ce qui révèle un manque de lectures. Il faut déplorer, encore, que la méconnaissance avérée d'expressions consacrées, par ex. « l'église séculière », a mené à traiter certains sujets de manière périphérique. Cependant, les notions importantes ont paru généralement maîtrisées.

*Sujets tirés et notes : Le conseil du roi, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle (11) – Le pouvoir royal de l'avènement d'Hugues Capet à la mort de Philippe Auguste (13) – L'église séculière : organisation et cadres territoriaux, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle (9) – Les universités en France, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle (6) – La reine (5) – La*

*transmission des pouvoirs royaux et princiers (11) – Les pouvoirs ecclésiastiques: définition et évolution, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle (15) – Les solidarités paysannes, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle (12) – Le mouvement communal (6) – Le domaine royal (XI<sup>e</sup>-début du XIV<sup>e</sup> siècle) (14) – L'exercice de la justice: formes et évolution (13) – Le « bon gouvernement »: idéal, modèles et pratiques (11) – Qu'est-ce qu'une seigneurie? (12) – Les pouvoirs urbains (14) – La fiscalité royale, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (13) – Le pouvoir châtelain (17) – L'organisation des métiers dans la ville (9) – Aider, conseiller dans la France médiévale (14) – Les officiers royaux, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (8) – Cours royales, cours princières à la fin du Moyen Âge (13) – Qu'est-ce qu'une principauté? (10) – Capétiens et Plantagenêts (8).*

### 3. HISTOIRE MODERNE (SECTIONS A ET B)

*PROGRAMME DE LA SECTION A: LA FRANCE, DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE À 1815.*

*PROGRAMME DE LA SECTION B: LA FRANCE ET LA GUERRE (1515-1815)*

Les prestations des candidats à l'oral ont dans l'ensemble été convenables sur le plan formel: les candidats ont le souci de présenter un discours organisé, et seule une minorité d'entre eux n'a pas respecté l'horaire annoncé.

D'une manière générale, le jury souligne le fait que l'oral doit donner l'occasion aux candidats de témoigner de leurs connaissances sur le plan historique, mais aussi d'un bagage de connaissances générales qui puisse être judicieusement mobilisé. Les questions posées après l'exposé visent à faire préciser certaines affirmations comme à donner aux candidats l'occasion de corriger ce qu'ils ont pu dire ou de développer des aspects auxquels ils n'ont pas songé.

La géographie est trop souvent laissée dans l'ombre, plus encore la géographie historique. Même en tenant compte du stress dû au concours, il faut être en mesure de détailler les frontières de la France à telle ou telle époque, et il semble déraisonnable de situer Le Cateau-Cambrésis dans le sud du royaume. Un deuxième ensemble de défauts trop généralement répandu relève de la méconnaissance d'une part de la chronologie, de l'autre des institutions de la monarchie

*Jury:* M. Frédéric BARBIER, directeur de recherche au CNRS (IHMC) et directeur d'études à l'École pratique des hautes études; M. Olivier CHALINE, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne; M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.



d'Ancien Régime et de leur mode de fonctionnement : qu'est-ce qu'un office, quels sont les impôts, comment fonctionne la justice, quelle est la différence entre pays d'États et pays d'élection, etc. ?

Enfin, un certain nombre de questions suppose de faire appel à des connaissances portant sur des sujets extérieurs au royaume, mais celles-ci font parfois défaut : qu'est-ce que le Saint-Empire et quand disparaît-il, ou encore quelle est la géographie politique de la péninsule italienne au XVI<sup>e</sup> siècle, pour se limiter à deux exemples. Une nouvelle fois, nous sommes ici dans l'ordre des connaissances générales, et le jury ne peut qu'être sensible au fait que non seulement le candidat est au fait d'un certain nombre de réalités, mais qu'il maîtrise ces connaissances et qu'il est capable d'y faire appel si le sujet l'exige.

*Sujets tirés et notes en section A: Les évêques français (1516-1801) (5) – Religion, piété et réforme catholique en France après le concile de Trente (8) – Qu'est-ce que le jansénisme? (10) – Paris (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle) (11) – Maladies et épidémies en France (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle) (15) – Noblesse et monarchie dans la France d'Ancien Régime (12) – Henri IV (15) – Lire et écrire en France (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle) (10) – Vivre dans les campagnes françaises (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle) (8) – La monarchie française et ses résidences jusqu'en 1682 (11) – Richelieu (14) – Les peurs en France du début du 16<sup>e</sup> siècle au début du 19<sup>e</sup> siècle (6) – Louis XVI (8) – Faveurs et disgrâces dans la France d'Ancien Régime (10) – La justice en France sous l'Ancien Régime (14) – Paysages et pratiques agraires en France à l'époque moderne (11) – L'alimentation en France à l'époque moderne (19) – La réforme catholique (3) – Mazarin (10) – L'urbanisme dans la France des Bourbons (8) – Napoléon Bonaparte (8) – L'art religieux en France après le concile de Trente (1) – Circuler et transporter en France (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle) (13) – Payer l'impôt dans la France d'Ancien Régime (12) – La réforme en France (1517-1562) (7) – La noblesse d'Empire (5) – Parlements et parlementaires en France au 18<sup>e</sup> siècle (16).*

*Sujets tirés et notes en section B: Guerre et propagande (1515-1815) (10) – La France et la lutte contre la maison d'Autriche (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle) (3) – Napoléon, chef de guerre (12) – La France dans les guerres d'Italie (17) – La France, puissance maritime? (1627-1815) (15) – Les traités de Westphalie (9) – Pouvoir politique et victoire militaire en France,*



*de Marignan à Valmy (5) – La gloire militaire en France à l'époque moderne (8) – Les nobles et l'entreprise militaire (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle) (4) – Paris et l'armée de Louis XIV à Napoléon I<sup>er</sup> (17) – Les invasions de la France de François I<sup>er</sup> à Napoléon I<sup>er</sup> (14) – Fortifier les frontières de la France (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle) (6) – La France, ennemie de l'Angleterre (1688-1715) (13) – La marine de Louis XIV (5) – Technique et art militaires au XVIII<sup>e</sup> siècle (y compris la période révolutionnaire) (8) – Guerre et société en France au XVI<sup>e</sup> siècle (11) – La France et la guerre outre-mer, de Louis XIV à Napoléon (13) – La frontière du nord de la France au XVII<sup>e</sup> siècle (12) – La défaite militaire en France, de Pavie à Waterloo (9).*

## 4. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION A)

*PROGRAMME DE LA SECTION A : LA FRANCE, DU CONGRÈS DE VIENNE  
AU TRAITÉ DE MAASTRICHT.*

On sait que l'histoire contemporaine est absente des épreuves écrites d'admissibilité. Il faut une fois de plus le déplorer, dans l'intérêt même des futurs conservateurs qui auront à prendre en charge les archives, les livres et les œuvres d'art de notre temps. Par un réflexe regrettable mais explicable, de nombreux candidats considèrent l'histoire contemporaine comme une matière subalterne et une épreuve secondaire dont la préparation ne doit pas exiger un investissement disproportionné. Le jury ne peut qu'espérer une réforme du concours sur ce point.

Toutefois, tenant compte par ailleurs des remarques des professeurs des classes préparatoires, le jury a estimé qu'il était vain d'attendre des candidats un niveau utopique de connaissances et qu'il convenait d'adapter les questions au bagage qu'on peut raisonnablement attendre d'eux en l'état actuel du concours. C'est pourquoi ont été sélectionnées des questions sans mystères et suffisamment générales pour permettre à un étudiant sérieux de se tirer correctement d'affaires, voire de briller pour les meilleurs. Le jury attend des candidats qu'ils maîtrisent les grandes articulations politiques des deux siècles passés, en entendant l'adjectif *politique* dans le sens le plus élevé du terme, comme le forum où les grandes forces (économiques, sociales, culturelles...) du pays viennent se confronter et se réguler.

*Jury:* Mme Florence DESCAMPS, maître de conférences à l'École pratique des hautes études ; M. Bertrand JOLY, professeur à l'Université de Nantes ; M. Martin MOTTE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Le résultat de ce parti-pris s'est avéré inégal. Quelques candidats ont su fournir une prestation de qualité et l'on a très peu vu de catastrophes accablantes, mais les phénix sont restés rares et la moyenne de l'ensemble n'atteint pas encore le niveau souhaité. La liste des questions ci-dessous montrera que le jury n'a pourtant pas recherché l'originalité et s'est même montré un peu scolaire : certaines ignorances semblent dès lors peu explicables, surtout quand elles portent sur des points qu'un bon bachelier devrait maîtriser. Sur des sujets fort larges, le jury n'attend pas une impossible exhaustivité : l'heure de préparation doit permettre au candidat de sélectionner les points majeurs de son propos et des ordonner en un exposé cohérent marquant une progression de la question posée en introduction à la réponse proposée en conclusion. Il s'agit là de la technique de base de l'oral et force est de constater que tous les candidats ne la maîtrisent pas, faute d'entraînement, faute aussi de connaissances. Dans le même esprit, certains exposés se limitent à une juxtaposition de faits, hors de tout contexte et de toute analyse éclairant leur enchaînement.

Certains domaines semblent rebuter particulièrement les candidats et la liste n'en varie guère au fil des années (l'économie, les institutions, la diplomatie, etc.), mais il faut souligner combien sont gênantes les lacunes géographiques : confondre le canal de Suez avec celui de Panama, ignorer que Barrès est lorrain et Maurras provençal, décrire la colonisation dans l'abstrait et ne pouvoir situer Fachoda, c'est se condamner à ne pas comprendre les enjeux majeurs d'une période et les décisions prises. On s'étonne aussi de certaines lacunes de culture générale, notamment en littérature : par exemple, les noms de Colette, Alain-Fournier, Pergaud, Pagnol etc. pouvaient être utilement convoqués pour un sujet comme « La France et son école »... Faut-il rappeler que l'histoire d'une société ne se comprend pas sans inclure ses expressions littéraires et artistiques et que tout candidat à l'École des Chartes doit être capable d'établir des connexions entre les différentes disciplines qui lui sont enseignées.

La forme correspond généralement au fond. À l'exception de quelques défaillances, les candidats respectent à peu près la limite des 15 minutes qui leur est assignée. On regrette parfois un certain manque de brio, mais le jury est conscient de la tension inhérente à ce genre d'exercice et ne pénalise pas quelques marques discrètes d'émotion. En revanche, il est particulièrement sensible au manque trop fréquent de réactivité des candidats ; répétons-le, les questions ne visent à mettre ces derniers dans l'embarras mais au contraire veulent leur per-

mettre de corriger une étourderie, de combler une lacune ou d'élucider un point mal présenté; or trop de candidats vivent ce moment comme un supplice et une suite de pièges perfides, se recroquevillent sur eux-mêmes et se renferment dans un silence consterné, la voix mourante et le regard perdu. Le jury a donc systématiquement avantage les personnalités qui, même après un exposé moyen, font preuve de pugnacité, au bon sens du terme, et savent réagir et dialoguer posément avec les examinateurs.

L'exercice de la petite question va d'ailleurs dans le même sens. Le candidat doit savoir discerner rapidement les deux ou trois aspects essentiels du sujet et les indiquer en quelques phrases simples, sans prendre l'air effaré ou faire une grimace dépitée. Là encore, l'exhaustivité n'est pas de mise et il ne s'agit que de fournir quelques notions élémentaires sur des événements ou des personnages bien connus. S'il ne pénalise pas l'auteur d'un bon exposé trébuchant sur la petite question, le jury tient compte d'une bonne réaction finale après une prestation un peu insuffisante.

Les notes, dont la moyenne s'élève à 10,85, s'échelonnent de 6 à 17.

*Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes: La France et l'Allemagne depuis 1914 (Clemenceau) (7) – L'armée en France (Le programme commun de la gauche) (11) – La politique étrangère du second Empire (le Ralliement, 1890) (6) – Le parti communiste (La France et l'Italie, 1859-1870) (15) – L'Empire autoritaire (Le 6 février 1934) (17) – La France et l'Europe depuis 1945 (La constitution de 1848) (17) – La vie politique en France, 1860-1870 (François Mitterrand) (11) – L'année 1848 en France (Charles Maurras) (9) – La décolonisation, 1945-1962 (La cohabitation, 1986-1988) (16) – La politique extérieure de la France, 1918-1939 (Aristide Briand) (13) – Les institutions de la Quatrième République (Monsieur Thiers) (9) – Le régime de Vichy (Louis XVIII) (16) – La France et son école, de 1870 à 1984 (La séparation de l'Église et de l'État) (14) – La politique étrangère de la France, 1871-1914 (l'Entente cordiale) (14) – Le syndicalisme, de 1870 à 1939 (Le 2 décembre 1851) (9) – Le boulangisme (Fachoda) (6) – L'affaire Dreyfus (Pierre Mendès-France) (11) – Le nationalisme, de ses origines à 1914 (Guizot) (7) – La France et son empire, 1870-1962 (Le congrès de Tours) (11) – La Question sociale, 1815-1914 (le 10 mai*

*1981) (14) – Les institutions de la Cinquième République, 1958-1962 (La pensée sociale de Napoléon III) (12) – Le gaullisme (Les Cent-jours) (10) – La monarchie de juillet (Le traité de Versailles) (11) – La Restauration, 1815-1830 (Les origines du Front populaire) (9) – La Seconde République (Juin 1848) (11) – La guerre de 1870-1871 (La révolution de 1830) (9) – L'Église catholique en France, de 1870 à 1968 (Pierre Laval) (9).*

## 5. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION B)

*PROGRAMME DE LA SECTION B : 1. L'AFRIQUE, LA FRANCE ET LES FRANÇAIS (1871-1962); 2°. LES RELATIONS EST-OUEST DE 1917 À 1991.*

*Jury:* Mme Florence DESCAMPS, maître de conférences à l'École pratique des hautes études; M. Bertrand JOLY, professeur à l'Université de Nantes; M. Martin MOTTE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Les candidats ont maintenant bien assimilé la juxtaposition à l'oral de deux questions différentes, attribuées au cas par cas par tirage au sort. La première question reprend le programme de l'épreuve écrite d'admissibilité et l'on renvoie au rapport établi par l'École normale supérieure de la rue d'Ulm; la seconde, déjà rencontrée par le passé, présentait le risque d'inciter les candidats à se renfermer dans une approche purement diplomatique des relations Est-Ouest; les aspects économiques, idéologiques, culturels (au sens large) et militaires devaient avoir toute leur place et la grande majorité des candidats a su en tenir compte.

Le niveau global de l'épreuve peut donc être considéré comme satisfaisant. Les admissibles ont dans l'ensemble bien compris les exigences de forme et de fond auxquelles ils devaient se plier et se sont pour la plupart correctement préparés à cette épreuve. Quelques prestations ont même été particulièrement brillantes alors que les catastrophes sont restées rares. Le jury s'en réjouit et espère que ce constat positif aura une belle postérité.

Un point toutefois doit être relevé. Les deux questions réclamaient l'une et l'autre une solide maîtrise de la géographie; cela a facilité le partage des candidats mais le niveau moyen en ce domaine pose encore problème. Il est banal de constater que les enjeux géopolitiques restent inexplicables sans une vision correcte du planisphère, mais plusieurs candidats l'ont oublié et sont restés fort vagues en la matière. Par exemple, le fameux couloir de Dantzig n'est qu'une expression vide si l'on n'a pas la carte de la Pologne présente à l'esprit et l'affaire de

Fachoda devient obscure quand on limite le Nil à l'Égypte. Tout historien doit être géographe et ce lieu commun réclame encore un peu de vigilance. Les questions d'histoire économique, immanquablement liées à la géographie, requièrent elles aussi un esprit de concret qui semble manquer à nombre d'élèves. Loin de se suffire de quelques abstractions, elles se nourrissent de l'évocation de territoires, de voies de transport, d'infrastructures (ports ou chemins de fer), de cultures agricoles, de ressources minières, de produits agricoles ou manufacturés, d'acteurs individuels ou d'entreprises bien identifiées...

La forme, globalement correcte, appelle peu de remarques et la technique de l'exposé oral paraît bien assimilée dans la majorité des cas. On regrette toutefois que la problématique présentée en introduction se limite trop souvent à une simple paraphrase du sujet, d'ailleurs oublié en conclusion, et que les propos manquent souvent d'illustrations pertinentes : une entame se référant à une œuvre artistique ou littéraire, un exemple bien choisi, une aptitude à élever le ton, bref un peu d'originalité et de saveur séduisent le jury et permettent de séparer le bon exposé scolaire de la brillante prestation.

Rappelons que la petite question finale concerne obligatoirement le second domaine du programme non touché par le sujet principal. On renvoie sur ce point aux remarques faites pour le concours A, en insistant sur la nécessité de se préparer à cet exercice un peu délicat : plusieurs candidats, en effet, peinent à réagir correctement et à mobiliser rapidement leurs connaissances. Le jury n'attend pas d'eux un étalage de virtuosité, mais une capacité minimale à synthétiser l'essentiel d'un problème et à l'exprimer en quelques phrases limpides. Certains savent saisir cette opportunité, confirmer leur niveau ou racheter en partie une prestation jusque-là un peu faible, mais beaucoup restent muets, alors que les questions du jury montrent qu'ils ne sont pas totalement dépourvus de connaissances. On n'oubliera pas, pour le déplorer ou s'en féliciter, qu'un oral comporte forcément, dans de sages limites, une certaine part de mise en scène et d'affirmation de soi si l'on veut convaincre les examinateurs.

Les notes, dont la moyenne s'élève à 11,59, s'échelonnent de 5 à 19.

*Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes : L'empire colonial, la vie culturelle et les arts (Le pacte germano-soviétique de 1939) (13) – L'économie coloniale (La guerre d'Espagne dans les relations Est-*

*Ouest) (11) – L'année 1947 (Gambetta et l'Afrique) (11) – La Guerre froide, 1947-1963 (Brazza) (13) – Colonisation et pouvoir militaire (Nixon) (9) – La Quatrième République et l'Afrique (La crise de Cuba) (19) – Le plan Marshall (Les élections de 1898 en Algérie) (10) – L'Allemagne et la Russie, 1917-1939 (Le Sahara) (15) – Les intellectuels français et l'URSS (Djibouti) (8) – Le protectorat tunisien (La crise de Suez, 1956) (13) – La question allemande, 1945-1989 (La période des rattachements en Algérie) (5) – L'opinion publique en métropole et l'Algérie (La crise des euromissiles) (8) – Le parti colonial (Soljenitsyne) (11) – Eugène Étienne (L'affaire Rosenberg) (9) – La France et l'URSS dans l'Entre-Deux-Guerres (La conquête de Madagascar) (12) – La Détente, 1963-1979 (Les réformes de 1900 pour l'Afrique) (16) – Les juifs en Algérie (Tito) (5) – L'Afrique dans la littérature française (le syndicat Solidarnosc) (19) – La colonisation et le rang international de la France (Kerenski) (12) – L'URSS et la Pologne (Le massacre de Margueritte) (8) – Les guerres d'Indochine, 1945-1945 (Le Front populaire et l'Afrique) (17) – L'OTAN (Léopold Senghor) (11).*

## 6. HISTOIRE DES ARTS (SECTION B)

*PROGRAMME : REPRÉSENTER LA DOULEUR, DU MOYEN ÂGE À NOS JOURS.*

*Jury:* M. Basile BAUDEZ, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne; M. Philippe LORENTZ, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne; Mme Annabelle TÉNÈZE, conservatrice du patrimoine, directrice des Abattoirs, Musée d'art moderne et contemporain – FRAC Occitanie Toulouse.

Le jury a auditionné trois candidats. Les notes obtenues se sont échelonnées entre 6 et 13, ce qui témoigne d'un niveau général peu satisfaisant.

Les trois dossiers traités à l'oral comprenaient les reproductions suivantes :

### *Dossier 1.*

- Jean Malouel (act. 1497-1415), *Grande Pietà ronde*, tempera sur bois, v. 1400 (Paris, Musée du Louvre)
- Sébastien Leclerc (1637-1714) d'après Charles Le Brun (1619-1690), *Pompe funèbre du chancelier Pierre Séguier en l'église de l'Oratoire*, eau forte et burin, 1672.
- Pablo Picasso (1881-1973), *La femme qui pleure*, huile sur toile, 1937 (Paris, Musée Picasso)

*Dossier 2.*

- Pietro di Oderisio (act. 1276-1285), *Gisant de Clément IV*, marbre, v. 1276 (Viterbe, -basilique San Francesco alla Rocca)
- Andrea Mantegna (1431-1506), *La crucifixion*, tempera sur bois, 1456-1459 (Paris, Musée du Louvre)
- Edvard Munch (1863-1944), *Le vampire*, huile sur toile, 1895 (Oslo, Musée Munch)

*Dossier 3.*

- *Crucifixion avec saint Bernard et une moniale*
- Jean-Baptiste Greuze (1725-1805), *Le fils puni*, huile sur toile, 1778 (Paris, Musée du Louvre)
- Ossip Zdakine (1890-1970), *La ville détruite*, bronze, 1953 (Rotterdam, espace public)

Comme l'année précédente, le jury a constaté de fortes lacunes chez les candidats qui se sont présentés à l'oral. Il est rappelé que l'on attend des candidats qu'ils fassent l'effort de présenter les trois œuvres du dossier selon une problématique en lien avec la question posée. Si le temps imparti à la présentation, quinze minutes, a été respecté, le jury a constaté parfois un déséquilibre de traitement entre les œuvres. Les candidats doivent absolument se chronométrer pour éviter ces erreurs qui pourraient dénoter une lacune dans leur préparation. Le jury a également constaté avec effarement que les candidats semblent ne pas passer assez de temps lors de la période de préparation à regarder attentivement les reproductions proposées. La plupart des contresens et des erreurs pouvaient facilement être évités par une attention plus poussée aux détails et une analyse visuelle des œuvres. De plus, on ne saurait assez insister sur la nécessité d'une analyse matérielle poussée des œuvres. Le jury attend avant tout le bon sens du candidat et une attention à l'œuvre proposée. Beaucoup des éléments attendus, notamment sur la réalité matérielle de l'œuvre, sont déductibles de l'examen attentif de sa reproduction et des indices qui y sont contenus. Comme pratiquement chaque année, le jury propose une gravure en commentaire et cette année le candidat n'a pas su reconnaître la technique ou même l'expliquer brièvement, alors que le cartouche était clairement lisible. Le jury rappelle qu'il favorise la déduction et l'analyse, ainsi que le calme et la vivacité du raisonnement plutôt que du savoir prémâché. Plutôt que de proposer de longues descriptions, le candidat doit chercher à organiser un véritable commentaire structuré. Il est attendu par exemple de faire recours

à des exemples comparatifs, que cela soit du même artiste lorsqu'on le reconnaît ou de la même période. Sans s'éloigner de l'œuvre – il ne s'agit pas de présenter une seconde dissertation – le candidat doit tenter de replacer l'œuvre dans son contexte historique et artistique et dégager d'une part sa valeur d'exemplarité et d'autre part sa spécificité propre. Le jury rappelle qu'il varie les techniques, les périodes et que la majorité des œuvres proposées sont conservées dans de grandes collections publiques ou des lieux de mémoire ou patrimoniaux connus, et il incite pour la préparation de cette épreuve les candidats à les fréquenter.

## 7. GÉOGRAPHIE (SECTION B)

### *PROGRAMME : POUVOIRS ET TERRITOIRES EN FRANCE*

*Jury*: M. Christophe QUÉVA, maître de conférences à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne; Mme Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT, maître de conférences à l'Université d'Artois.

Neuf candidats ont choisi la géographie comme épreuve orale, ce qui marque une augmentation par rapport à la session 2016 (six candidats).

Le jury rappelle tout d'abord que les candidats doivent respecter la durée de leur exposé (15 min). Il tient aussi à souligner que les sujets proposés se doivent d'être analysés de façon explicite en introduction (définition exacte des termes, problématisation, annonce du plan), et s'appuyer ensuite sur la mobilisation à la fois de connaissances générales et théoriques mais aussi d'exemples, à différentes échelles. Le jury est souvent surpris par le manque de réflexion et de connaissances propres à la discipline géographique (absence de maîtrise des grands concepts de la géographie, aucune prise en compte des échelles spatiales et temporelles pour aborder les processus, etc.).

Un sujet a été traité de façon excellente (*Les recompositions territoriales en France*, 17/20), le candidat proposant une très bonne analyse et compréhension du sujet, parfaitement ancrées dans la discipline géographique, des connaissances très bien articulées et appuyées sur des exemples très précis, tout en respectant scrupuleusement les 15 mn de temps de parole (comme la majorité des candidats). Le temps de discussion avec le jury a, par ailleurs, été intelligemment mené.

Trois sujets ont été traités de façon satisfaisante, les candidats étant toutefois pénalisés soit par des exemples un peu foisonnants, soit par une argumentation assez confuse. Les sujets traités étaient les suivants :

- *Les pouvoirs peuvent-ils répondre à l'inéquité des territoires ?*, 14/20



- *État et territoires en France*, 12/20
- *Inégalités territoriales et pouvoirs en France*, 12/20

Les autres sujets ont été moins bien traités, souvent par manque de connaissances, avec un plan mal construit et une problématique mal affirmée. Les échanges avec le jury n'ont pas permis de compenser les faiblesses de l'exposé. Ces sujets étaient :

- *Les pouvoirs locaux en France*, 9/20
- *La région en France*, 8/20
- *Pouvoirs et redéploiement des centralités en France*, 7/20
- *Les pouvoirs face aux fractures sociales des territoires en France*, 6/20
- *Les pouvoirs et les marges du territoire en France*, 5/20

Quelques exemples parmi les sujets non tirés :

- *Frontières et enjeux de pouvoirs en France*
- *Les enjeux de pouvoirs dans les DROM*

## 8. VERSION LATINE (SECTIONS A ET B)

- Durée de préparation : 30 mn
- Durée de passage devant le jury : 30 mn
- Type de sujets : un texte à traduire. Le texte peut être accompagné de quelques notes de vocabulaire.
- Dictionnaire latin-français seulement autorisé pour les oraux de la section B.
- Devant le jury, le candidat traduit son texte sans ses notes de brouillon.

Les trente-cinq candidats ont été interrogés cette année sur différents textes moraux de Sénèque, tirés du *De Ira*, du *De Clementia* et du *De Constantia sapientis*. Les notes vont de 19 (texte globalement bien compris, traduction ferme par groupes de mots, réactivité lors de la reprise) à 3 (maîtrise très défectueuse de la langue, incompréhension générale du propos, passivité lors de la reprise), l'ensemble des prestations restant à un niveau équivalent à celui de l'an dernier. Toutefois, le jury se plaît à noter ici qu'il n'a plus rencontré tel défaut de traduction (*ut trop souvent pris pour consécutif*) qu'il pointait nommément l'an dernier, et se félicite donc de l'intérêt que préparateurs et candidats portent au rapport annuel.

*Jury:* M. Guillaume BONNET, professeur à l'Université de Bourgogne; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études émérite à l'École nationale des chartes; M. Bruno POULLE, professeur à l'Université de Franche-Comté.

Nous souhaitons donc profiter de celui de cette année pour rappeler quelques points importants : à une lecture intégrale qui peut favorablement impressionner par sa familiarité avec le latin doit succéder une traduction qui prenne successivement des groupes des mots cohérents, que le candidat ait fait le choix de respecter l'ordre du texte ou celui de l'élaboration syntaxique. A ce stade, c'est une traduction, et une seule, que le candidat proposera – en tout cas, que le jury retiendra et, au besoin, lui demandera en interrompant le fil de son travail. Il est donc important de proposer d'emblée *la meilleure expression française possible*, sans s'inquiéter de savoir si le jury prendra la mesure de l'analyse sous-jacente : s'ils ont un doute sur ce qui l'a conduit à sa traduction, les examinateurs sauront bien demander au candidat des éclaircissements ! Et qu'on ne s'imagine pas que la reprise, qui suivra invariablement la traduction, en est une sorte de condamnation plus ou moins explicite : même la meilleure des prestations a fait l'objet de questions sur un point ou un autre, pour vérifier ou approfondir ! Redisons-le encore : dans ses interventions, le jury est certes toujours curieux de la réponse, mais jamais ne tend de piège : sur un point mal compris, il essaie de réorienter la réflexion du candidat ; pour tel mot ignoré, il proposera le secours, souvent disponible, de l'étymologie française ; et s'il demande les temps primitifs d'un verbe ou le cas d'une forme, c'est pour suppléer une étape qu'il devine avoir manqué dans le temps de préparation : bref, il s'attache à permettre au candidat de donner la meilleure image de ses capacités, et ne prend jamais pour un affront personnel d'éventuelles défaillances.

Un mot enfin sur le français. L'exercice oral de version latine est double : à la compréhension du latin, dont le candidat sait donc qu'il devra être en mesure de l'argumenter, s'associe la maîtrise de la langue française dans ses nuances. La préfixation, l'ordre des mots sont des outils qui, en latin, démultiplient les effets d'une expression littéraire toujours riche et précise : sans déployer des qualités littéraires hors de propos dans notre oral, le français de la traduction ne doit pas en être indigne ! Nous avons cependant déploré plusieurs fades « s'énervé » traduisant le plus viril *irasci* « se mettre en colère » : euphémismes ? Plutôt, hélas, concession irréfléchie à un mode d'expression très contemporain caractérisé par sa manie de chaponner tant la forme que le fond. Et plus généralement, il est apparu plus souvent qu'on n'osait l'imaginer une vraie méconnaissance de mots parfaitement français, mais qui ne font plus partie du lexique courant de la langue parlée. Nous signalons donc que la lecture des grands auteurs des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, à titre de délasserment, est indispensable à qui se doit d'obtenir une maîtrise de la langue

française propre à lui faire pénétrer le sens et la finesse des textes écrits qui seront la base et le matériau de ses activités futures. Sénèque est un auteur subtil, à la langue souple et rapide, qui use d'une large palette de mots : développer les mêmes qualités à l'occasion d'une traduction du latin est ce qu'on peut souhaiter de mieux aux jeunes gens qui se présenteront au concours 2018.

## 9. ANGLAIS (SECTIONS A ET B)

Les candidats choisissent, sans les avoir vus, entre un article de presse et un extrait tiré de la littérature anglophone (britannique ou américain) du XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> ou XXI<sup>e</sup> siècle. Certains candidats peuvent imaginer que choisir un article de presse – parler de l'actualité –, rendrait l'épreuve plus « facile ». Si c'est le cas, ils se trompent. Quelle que soit la capacité d'un candidat de présenter le texte choisi, le jury le poussera systématiquement jusqu'à ses limites, afin de déceler où celles-ci se trouvent. Certes, tous les candidats doivent avoir une certaine connaissance de l'actualité ainsi que des notions de la critique littéraire. Nous ne nous en soucions guère. Bien que ce soit souhaitable de posséder ces connaissances, elles ne sont pas ciblées par l'épreuve, dont le but est d'identifier les *capacités* des candidats. Parmi celles-ci, la communication est la plus importante. Trop de candidats n'ont pas appris à faire la différence entre une communication écrite, d'une part, et un exposé à l'oral, de l'autre. La lecture d'un texte n'a pas d'intérêt ; les candidats qui abordent l'épreuve de telle manière perdent leur temps. Ceci dit, nous avons entendu bon nombre d'analyses pertinentes et intelligentes des textes. Il ne faut pas se borner à présenter le contenu du texte ; il faut aussi du contexte, et une appréciation de la part du candidat, qui doit montrer son engagement avec l'extrait.

Pour le détail, d'abord la lecture à haute voix de quelques phrases de l'extrait nous a permis de constater que la prononciation de bon nombre de candidats est très mauvaise, allant jusqu'à l'incompréhensibilité totale. Trop de candidats confondent le fait d'avoir un accent (ce qui est inévitable) avec celui de prononcer tous les mots d'une langue étrangère comme s'ils étaient des mots français. L'absence complète chez certains de notions de base quant à la prononciation anglaise est inadmissible. En revanche, il y a une bonne proportion qui prononcent bien, et par conséquent se font comprendre – la première exigence d'une épreuve orale.

*Jury:* M. Edward HUGHES, chargé de cours à l'École nationale des chartes ;  
Mme Marie de LA MURE, professeur au lycée Michelet, Vanves.

Exemples de mauvaise prononciation : *determined*, *crisis*, etc. Un travail préparatoire sur les fondements de la prononciation est à souhaiter.

L'échange avec le jury est révélateur. Un candidat qui fait semblant de comprendre quelque chose sera toujours vite démasqué. Nous avons trop souvent posé une question sur un exposé pour découvrir que le candidat n'avait pas compris ses propres propos (Ex. « *interior monologue* », « *unreliable narrator* »). Il y avait tout de même plusieurs candidats qui se sont livrés à un vrai échange vif et intéressant avec le jury ; ils ont été notés en conséquence.

Observations plus détaillées : il y avait beaucoup d'erreurs qui ne doivent pas s'entendre à ce niveau. Exemples : l'ajout d'un « s » à un adjectif ; mélanger « *as* » et « *like* » ; mauvaise utilisation de reflexive verbs (« *understanding themselves* » au lieu de « *understanding each other* ») ; confusion entre « *used to + infinitif* » et « *to be used to + nom/gerondif* » ; ignorance du bon usage du present perfect. Surtout, la distinction entre les dénombrables et les indéénombrables, qui est fondamentale, n'est toujours pas comprise par trop de candidats.

## 10. ALLEMAND (SECTIONS A ET B)

*Jury* : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Sibylle SAUERWEIN, professeur à l'université Paris Nanterre.

Seuls trois candidats étaient admissibles aux épreuves orales. Les textes ont fait l'objet d'une lecture attentive, un étudiant a néanmoins été handicapé par son niveau linguistique. Un autre en revanche, plus à l'aise dans l'expression, a eu recours dans son commentaire à des notions certes exactes, vraisemblablement abordées en classe, mais dont le développement ne pouvait se substituer de façon aussi systématique à l'analyse du document étudié. Certains mots ont parfois été déformés, et ce au détriment de la compréhension de l'exposé. Le jury a relevé les erreurs suivantes :

- Confusion entre *Fall* et *Falle*.
- Méconnaissance de l'emploi de *liegen/legen, erleben/leben*.
- Erreur sur *über* et *auf*.
- Le genre de *Krieg* et de *Brief* n'est pas connu des candidats (erreur récurrente).
- Les conjugaisons sont trop souvent malmenées (3<sup>ème</sup> personne du présent, prétérit et participe passé).
- L'emploi des particules séparables laisse à désirer.

Le jury a apprécié la réactivité des candidats : ceux-ci ont compris qu'une question posée pouvait les aider, d'une part, à corriger une erreur lexicale ou grammaticale ou, d'autre part, à préciser le contexte historique (par exemple 1968 au lieu de 1978). Ils ont également parfois su formuler des hypothèses judicieuses et soulever des questions intéressantes.

Les conseils prodigués dans les rapports précédents restent valables. Les examinateurs attendent une approche parfois plus précise et rigoureuse des textes proposés. Il est aussi recommandé de se livrer à la lecture hebdomadaire de la presse germanophone afin de consolider le niveau linguistique et d'élargir les connaissances culturelles.

Les documents étaient tirés de Heinrich Böll, *Erzählungen* et de la *Deutsche Welle*.

Les notes obtenues vont de 8 à 15,5.

## 11. ESPAGNOL (SECTIONS A ET B)

Pour l'épreuve orale, les candidats admissibles peuvent choisir d'être interrogés sur un texte littéraire ou sur un texte de presse. Même si les modalités de l'épreuve, quelque peu différentes par rapport aux années précédentes, sont dans l'ensemble maîtrisées, nous reprenons les anciens rapports pour les rappeler à l'intention des futurs candidats. Après avoir fait son choix en salle de préparation entre les deux types de textes et en avoir tiré un au hasard, le candidat dispose de 40 minutes pour en prendre connaissance et en préparer une explication. L'interrogation orale, qui comprend le commentaire de texte et l'entretien avec le jury, dure quant à elle 20 minutes. Il convient de ne pas dépasser 12 minutes d'exposé afin de pouvoir mener à bien un entretien qui a permis dans bien des cas de revaloriser les prestations. Toutefois, le jury sait faire preuve de souplesse lorsqu'il remarque que le candidat a besoin de quelques minutes supplémentaires pour achever sa présentation. Ce fut cette année le cas de la candidate ayant obtenu la meilleure note (17) et dont l'exposé a duré 14 minutes. Néanmoins, le jury tient à rappeler que ces coïncidences sont rares et qu'un long commentaire ne garantit en aucun cas l'obtention d'une meilleure note. Sur le plan méthodologique, le candidat jouit d'une grande liberté afin de mettre en lumière les rouages et la spécificité du texte littéraire ou de discuter du sujet exposé dans le texte journalistique, tout

*Jury*: M. Yannick BARNE, professeur agrégé, Université de Paris Sorbonne; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne.

en élucidant les présupposés qui le sous-tendent, ce que peu de candidats sont parvenus à faire spontanément. Rappelons que dans ce dernier cas, un exposé en deux parties, une première résumant le propos et une deuxième proposant l'opinion personnelle du candidat, est rarement convaincant, l'idéal étant de mener les deux étapes de front. Au terme de l'explication, le jury engage avec le candidat un dialogue qui n'a d'autre fin que de lui permettre d'améliorer sa prestation. Elle permet de revenir sur d'éventuelles fautes de langue et de développer les axes qui ont été exposés auparavant. Cette année, le jury a fortement apprécié l'attitude adoptée par l'ensemble des candidats, qui ont tous su donner à cette partie de l'épreuve l'attention qu'elle mérite, en écoutant attentivement les questions qui leur étaient posées et en participant à une réflexion commune autour d'un texte donné. Le jury ne peut que conseiller aux futurs candidats de poursuivre dans cette voie.

Cette année, le jury a entendu sept prestations (soit deux de plus que lors de la session précédente), toutes de LV1, deux en section B et cinq en section A. Comme pour les années précédentes, les textes de presse ont eu la faveur des candidats, ce que le jury regrette. Rappelons que derrière son apparente simplicité, le texte journalistique fait appel à des connaissances préalables sans lesquelles il est impossible d'en proposer une explication convaincante, ce qui n'est pas forcément le cas du texte littéraire. Ce dernier n'a de fait été choisi que par deux candidates, une de chaque section. Les sujets tirés ont été les suivants :

- « La difícil gestión de la Corona S.A. », tribune de Ángeles García Molero, parue dans *El País*, 17 mars 2017.
- « El Gobierno aparacará la exhumación de Franco », article de Marisa Cruz paru dans *El Mundo*, 12 mai 2017.
- « Resurrección », tribune de Enrique Gil Calvo parue dans *El País*, 6 juin 2017.
- Un extrait de *La lengua en pedazos*, pièce de théâtre de Juan Mayorga (2012).

Comme pour la session précédente, l'extrait littéraire a permis d'attribuer la meilleure note de cette session (17/20) ainsi que la plus basse (8/20). Dans le premier cas, la candidate a su proposer un commentaire pertinent et rondement mené qui a mis en avant le rôle central du langage dans cette scène qui oppose Thérèse d'Avila à un Inquisiteur, ce dernier contestant la réforme du Carmel que la Mère Fondatrice cherche à mener. Le choix tout à fait justifié du commentaire linéaire permettait de mettre en valeur les stratégies argumentatives adoptées par les deux personnages ainsi que les intentions qui les régissaient, tout en mettant en avant la force performative du langage dans cette scène centrale de *La lengua en*

*pedazos*. Le jury a par ailleurs eu le plaisir d'entendre un espagnol riche, malgré quelques fautes (« un gano », « ser en conformidad ») qui ont été corrigées lors de l'entretien. Dans cette deuxième partie de l'épreuve, la candidate s'est montrée particulièrement habile pour répondre aux questions du jury, ce qui lui a permis de déceler la dimension politique de cette scène, si importante pour comprendre le théâtre de Mayorga. Inversement, la note la plus basse de cette session s'explique par un commentaire trop superficiel dont les axes reflétaient une lecture bien trop rapide du texte (I - El personaje del Inquisidor / II - El personaje de Teresa / III - La reforma que propone Teresa). À cela s'ajoute une langue trop fautive qui ne peut être acceptée dans un concours d'une telle exigence. Le jury est en droit d'attendre une maîtrise irréprochable du présent de l'indicatif (!) et une connaissance de termes courants, tels que « el peligro » (et non « el peligroso »), et de structures fréquentes, à l'instar de l'expression de l'obligation (une phrase du type « el Inquisidor muestra que las mujeres hay que ser iletradas » ne peut être acceptée). Rappelons une fois encore que les épreuves d'espagnol du concours de l'École nationale des chartes requièrent une préparation méticuleuse et qu'une langue approximative ne pourra mener qu'à un commentaire qui l'est tout autant.

L'explication du texte journalistique a quant à lui donné lieu à un très bon commentaire (15/20) et à quatre explications honorables (12/20, 12/20, 12/20 et 11/20) mais un peu trop lacunaires, aussi bien au niveau du contenu que de la langue. Le candidat ayant obtenu la note de 15/20 avait tiré au hasard le texte que le jury jugeait le plus ardu (« Resurrección »). Phénomène curieux, mais qui se produit tous les ans : la difficulté stimule l'ingéniosité de certains candidats. Ce fut le cas ici, en dépit des nombreux écueils que présentait la tribune en question : elle faisait suite à un évènement très récent de la vie politique espagnole (l'élection de Pedro Sánchez à la tête du PSOE), tout en adoptant un ton faussement élogieux, empli de références volontairement pompeuses. Le commentaire proposé n'était pas exempt de contresens, qui ont cependant été corrigés lors de l'entretien, et certaines références n'ont pas été spontanément saisies. Toutefois, le jury, conscient de la difficulté du texte, a apprécié la prise de distance adoptée par le candidat, qui, tout en décelant l'ironie du texte, a décidé de mettre en lien cette élection avec la crise des partis traditionnels, en Europe et ailleurs, tout en soulignant la spécificité espagnole. Inversement, un autre candidat ayant préparé ce même texte semblait être plus au fait de l'élection controversée de Sánchez mais est resté trop près du texte, frôlant parfois la paraphrase. Par ailleurs, les fautes

de langue étaient nombreuses, certaines surprenantes (confusion entre « según » et « segundo »), et les tournures adoptées un peu trop scolaires (des formulations telles que « En el texto que me toca estudiar » sont à proscrire), ce qui justifie la note obtenue (11/20). Les trois explications ayant obtenu la note de 12/20 étaient elles aussi correctes et révélaient certaines connaissances quant à l'actualité espagnole au sens large (el caso Nóos, la ley de Memoria Histórica) mais manquaient de relief et de profondeur. Le jury a été étonné du manque de réaction de deux candidates qui n'ont que trop peu commenté la proposition d'un journaliste-chercheur de gérer la monarchie comme une marque, au même titre que Zara ou Coca-Cola. Dans la précipitation, sans doute, une des deux candidates a conclu son exposé en affirmant que cette hypothèse n'était pas convaincante, car la monarchie se devait d'être « transparente, sagrada y racional ». L'usage de ces termes et leur association aurait mérité une explication lors du commentaire et n'a été que partiellement élucidé en entretien. De même, une candidate a entamé une réflexion sur la manipulation de l'Histoire et sur son lien avec le débat politique, sans la développer. Là encore, les réflexions trop superficielles s'associant à des fautes de langue ont fortement pénalisé les candidates (ignorance des nombres ordinaux, absence du subjonctif après les verbes de volonté) ainsi que de curieuses erreurs phonologiques (une des candidates n'a pas réussi à prononcer correctement PSOE, pourtant un des grands partis de la vie politique espagnole). Rappelons, comme dans les anciens rapports, que l'épreuve d'espagnol permet d'évaluer à la fois la maîtrise linguistique du candidat ainsi que sa connaissance plus ou moins nourrie du monde hispanique, et que l'une ne va pas sans l'autre. Si les exercices de traduction ainsi que les entraînements réguliers sont fondamentaux, le jury ne peut que conseiller aux futurs candidats de maintenir un contact quotidien avec la langue espagnole, à travers la littérature, la presse ou le cinéma, ce qui permet d'ailleurs d'associer détente et préparation aux épreuves du concours.



## 12. ITALIEN (SECTION B)

Le candidat doit choisir entre deux textes, un texte littéraire et un texte d'actualité tiré de la presse italienne. Après avoir lu le texte, sans support, il en prépare le commentaire pendant quarante minutes. Le candidat est alors invité à en présenter le contenu en proposant une problématique et, si possible, un découpage qui l'aidera dans son explication et son commentaire. Il est fortement conseillé d'éviter la paraphrase. À la fin de l'explication, le jury pose des questions pour vérifier quelques points sensibles du texte proposé tant au niveau de la compréhension qu'à celui des connaissances du candidat sur le sujet. Le jury vérifie l'aisance du candidat dans la langue, tant au niveau de la fluidité de son discours que de ses compétences lexicales et grammaticales. Sont aussi appréciées les capacités à rebondir à partir du texte, à corriger ou à nuancer ses propos.

Cette année les textes littéraires proposés à la candidate (LV2) étaient extraits de *Antigone* (2012) de Valeria Parrella, *Venezia è un pesce* (2000) de Tiziano Scarpa et *Palomar* (1983) de Italo Calvino. Les textes tirés de la presse concernaient les actes de vandalisme sur les monuments (le Colisée), une interview à Renzo Piano à l'occasion de l'anniversaire de l'inauguration du Centre Pompidou à Paris (2017) et les stéréotypes franco-italiens.

La candidate, LV2, a montré une bonne compréhension du texte et une bonne maîtrise de l'italien à l'oral. Le jury d'italien ne peut que continuer à conseiller aux futurs candidats de se préparer à cette épreuve à travers une pratique orale et écrite de la langue, en faisant particulièrement attention à éviter les pièges des faux amis entre l'italien et le français, tant au niveau lexical que grammatical. On recommande vivement de se méfier de la proximité des langues et de réviser les structures grammaticales qui peuvent se révéler de véritables pièges lors du passage d'une langue romane à l'autre. La lecture d'ouvrages littéraires ou appartenant à la culture italienne et la familiarité avec l'actualité peuvent se révéler des sources précieuses lors de la préparation au concours, tout comme un entraînement constant à la traduction écrite ou orale du français à l'italien et vice-versa. Ces recommandations valent bien évidemment aussi pour la version à l'écrit.

*Jury:* Mme Stefania CUBEDDU, chargée de cours à l'Université de Paris-Ouest; M. Walter ZIDARIC, professeur à l'Université de Nantes.

## 13. PORTUGAIS (SECTION B)

*Jury:* Mme Maria Benedita BASTO, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne; Mme Marie-Christine PAIS-SIMON, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne nouvelle.

Un seul candidat s'est présenté à l'épreuve. Le candidat pouvait choisir d'être interrogé sur un texte littéraire ou un texte de presse versant sur l'actualité du monde lusophone. Le choix du candidat s'est porté sur un extrait de *Galileia* (2009) de Ronaldo Correia de Brito. La longueur du texte était d'une page.

Après quarante minutes de préparation, le candidat a présenté une explication de 10 minutes suivie de 10 minutes de questions du jury.

Le jury salue l'excellent niveau d'expression du candidat et sa capacité à converser en portugais ainsi que la maîtrise de la technique de l'explication de texte. En effet, au cours d'une présentation parfaitement organisée, comprenant une introduction, la lecture d'une partie du texte, traduction, un commentaire et une conclusion, le candidat, toujours soucieux d'associer le fond et la forme, a su faire valoir la qualité littéraire du texte sans négliger pour autant ses aspects thématiques et civilisationnels en rapport avec la société brésilienne. Il a aussi pu faire preuve de sa capacité à construire une problématique, mettant en évidence, d'un côté, le rôle de la mémoire dans l'écriture littéraire et de l'autre le travail fin de l'auteur autour de questions difficiles qui affectent la modernisation de la société brésilienne : le racisme, la place de la femme, la violence, la drogue.

Le jury a apprécié les réponses apportées dans un deuxième temps qui ont démontré sa capacité de rebondir à partir des questions posées et d'approfondir, ou éventuellement corriger, sa réflexion. Le candidat a obtenu 18/20.

# CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

## *Déroulement de l'épreuve*

Après une préparation de trente minutes, l'épreuve orale d'admission est composée de deux parties : la première consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents, la seconde en une discussion qui permet au jury de mieux connaître les motivations des candidats, ainsi que leur itinéraire et leur projet professionnel et scientifique. Pour donner à ces candidats toutes leurs chances, les documents qui leur sont soumis sont choisis de manière à correspondre aux périodes sur lesquelles portent leurs travaux scientifiques : ce parti pris conduit ainsi le jury à proposer systématiquement aux candidats qui travaillent sur le Moyen Âge des textes en latin (sous forme imprimée ou dactylographiée), d'un abord aisé et sans difficultés, dont il demande la traduction. Le but de cet exercice est de vérifier leur niveau de connaissance de cette langue ; les questions posées par le jury donnent toujours l'occasion de préciser ou de corriger une traduction insuffisante.

L'élément déterminant dans le jugement du jury consiste une fois encore dans les connaissances historiques que révèle le commentaire de documents. En effet, l'enseignement dispensé par l'École des chartes vise notamment à l'apprentissage des méthodes de traitement scientifique des documents historiques de nature et d'époque diverses. Pour réussir dans ce cursus, une bonne maîtrise du savoir historique sur la France est indispensable. La seconde partie de l'épreuve offre aux candidats la possibilité d'exposer les raisons de leur intérêt pour ce concours, pour l'École des chartes et pour les métiers auxquels elle prépare, ainsi que de faire éventuellement état d'expériences antérieures dans le domaine de la conservation – mais ce point ne constitue pas un critère discriminant pour le jury. Sont particulièrement appréciés les projets professionnels argumentés (quel métier veut-on faire à l'issue de l'École des chartes ?) et les programmes scientifiques sinon définitifs, du moins réfléchis (quelle thèse d'École des chartes le candidat envisage-t-il, dans le prolongement ou non de ses recherches antérieures ?). Du reste, ces précisions doivent déjà figurer dans le dossier transmis par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité.

### *Bilan 2017*

Seulement neuf candidats ont concouru, soit un de plus qu'en 2016. On se situe dans un étiage nettement inférieur aux candidatures des années précédentes : 15 en 2015, 17 en 2014, 20 en 2013, 14 en 2012.

Ont présenté ce concours en 2017 deux docteurs et six titulaires d'un master 2 (dont deux inscrits en doctorat). La part des étudiants avancés, inscrits ou titulaires d'un doctorat, représente donc quatre candidats sur neuf. Les candidats avaient suivi des cursus dans les disciplines suivantes : un en histoire ; deux en histoire de l'art ; un en histoire du droit ; cinq en lettres.

Se fondant sur la qualité des dossiers présentés comme de leur proximité avec les disciplines promues par l'École, mais aussi sur l'originalité des projets professionnels, le jury a retenu comme admissibles quatre candidates : trois étudiantes en lettres classiques ou modernes, et une juriste (inscrite en doctorat).

Le jury a été globalement déçu par les prestations orales des candidates admissibles, dont la culture générale a été trop souvent prise en défaut. Les exposés ont pu notamment manquer de dynamisme et d'aisance orale dans la partie plus personnelle de l'entretien, qui était consacrée à la motivation professionnelle et où on attendait des candidats plus à l'aise. On ne peut qu'encourager les candidats à s'entraîner à cette épreuve orale. La lauréate du concours est une juriste, qui consacre son doctorat au testament en droit canonique (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle).

Les quatre candidates admissibles qui se sont présentées à l'oral ont été interrogées sur les documents et textes suivants :

- un extrait de Richard Lescot [ca. 1310-1320-ca. 1400], *Chronique (1328-1344) et continuation (1344-1364)*, éd. J. Lemoine, Paris, 1896 (« Société de l'Histoire de France »), p. 178 ; deux extraits de Robert Gaguin [1433-1501], *Compendium de origine et gestis Francorum*, Paris, 1500-1501, fol. 2v<sup>o</sup> et fol. 77v<sup>o</sup>.
- un extrait de la *Vie de Charlemagne* d'Eginhard.
- différents extraits de Charles Péguy tirés de « L'Affaire Dreyfus et la crise du parti socialiste », *la Revue blanche*, n<sup>o</sup> 151, 15 septembre 1899.
- un extrait d'un *Mémoire sur la Librairie* de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1758).

*Jury d'admissibilité (examen des dossiers):* M. Patrick ARABEYRE, Mme Christine BÉNÉVENT, M. Frédéric DUVAL, M. Christophe GAUTHIER, Mme Christine NOUGARET, M. François PLOTON-NICOLLET, M. Olivier PONCET, directeurs d'études à l'École nationale des chartes; M. Basile BAUDEZ, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne.

*Jury d'admission:* M. Patrick ARABEYRE, Mme Christine BÉNÉVENT, M. Frédéric DUVAL, M. Christophe GAUTHIER, Mme Christine NOUGARET, M. François PLOTON-NICOLLET, M. Olivier PONCET, directeurs d'études à l'École nationale des chartes.

# STATISTIQUES DU CONCOURS

INSCRITS			AYANT COMPOSÉ			SOUS-ADMISS.			ADMISSIBLES			ADMIS		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

## SECTION A

Centre de Paris	15	33	48	15	33	48	1	1	2	9	12	21	5	5	10
Centre de Bordeaux			0			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	5	9	14	5	9	14			0	1	4	5		1	1
Centre de Toulouse	7	6	13	7	6	13		1	1		2	2		1	1
Total	27	48	75	27	48	75	1	2	3	10	18	28	7	5	12
dont boursiers	12	17	29	12	17	29	1		1	2	7	9	1	3	4

## SECTION B

Centre de Paris	6	12	18	6	10	16	1	3	4	1	5	6	1		1
Centre de Bordeaux	4	6	10	3	4	7			0		1	1			0
Centre de Dijon	5	12	17	5	12	17	1	1	2	2		2	1		1
Centre de Lille	5	10	15	4	10	14		2	2	1	2	3		1	1
Centre de Lyon	6	9	15	6	7	13	1	3	4	3	1	4	2	1	3
Centre de Nîmes	4	11	15	4	10	14			0			0			0
Centre de Poitiers		1	1		1	1			0			0			0
Centre de Rennes	2	6	8	2	6	8			0	1	2	3			0
Centre de Strasbourg	7	9	16	6	9	15			0	1		1			0
Centre de Toulouse	3	6	9	2	6	8		1	1	1	1	2	1	1	2
Total	42	82	124	38	75	113	3	10	13	10	12	22	5	3	8
dont boursiers	10	36	46	10	34	44		4	4	3	6	9	3	1	4

*SECTIONS A ET B*

Centre de Paris	21	45	66	21	43	64	2	4	6	10	17	27	6	5	11
Centre de Bordeaux	4	6	10	3	4	7	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Centre de Dijon	5	12	17	5	12	17	1	1	2	2	0	2	1	0	1
Centre de Lille	5	10	15	4	10	14	0	2	2	1	2	3	0	1	1
Centre de Lyon	6	9	15	6	7	13	1	3	4	3	1	4	2	1	3
Centre de Nîmes	4	11	15	4	10	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Poitiers	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Rennes	2	6	8	2	6	8	0	0	0	1	2	3	0	0	0
Centre de Strasbourg	12	18	30	11	18	29	0	0	0	2	4	6	0	1	1
Centre de Toulouse	10	12	22	9	12	21	0	2	2	1	3	4	1	2	3
Total	69	130	199	65	123	188	4	12	16	20	30	50	10	10	20
dont boursiers	22	53	75	22	51	73	1	4	5	5	13	18	4	4	8

*Total des points du dernier admissible (sur 120)*

*Section A: 68,5*

*Section B: 72,5*

*Total des points du dernier admis (sur 220)*

*Section A: 131,5*

*Section B: 135*

# I. CANDIDATURES AUX CONCOURS ANTÉRIEURS

## SECTION A

INSCRITS			AYANT COMPOSÉ			ADMISSIBLES			ADMIS		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

*Se présentaient pour la première fois*

Centre de Paris	7	18	25	7	18	25	3	4	7	2	2	4
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	4	5	9	4	5	9	1	2	3		1	1
Centre de Toulouse	7	4	11	7	4	11			0			0
Total A	18	27	45	18	27	45	4	6	10	2	3	5

*Se présentaient pour la deuxième fois*

Centre de Paris	7	15	22	7	15	22	5	8	13	2	3	5
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	1	4	5	1	4	5		2	2			0



Rapport du jury sur le concours d'entrée 2017

Centre de Toulouse		2	2		2	2		1	1		1	1
Total A	8	21	29	8	21	29	5	11	16	2	4	6

*Se présentaient pour la troisième fois*

Centre de Paris	1		1	1		1	1		1	1		1
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nimes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg			0			0			0			0
Centre de Toulouse			0			0			0			0
Total A	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1

**SECTION B**

INSCRITS			AYANT COMPOSÉ			ADMISSIBLES			ADMIS		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

*Se présentaient pour la première fois*

Centre de Paris	3	7	10	3	5	8		1	1			0
Centre de Bordeaux	3	3	6	2	2	4			0			0
Centre de Dijon	3	10	13	3	10	13	1		1	1		1
Centre de Lille	5	8	13	4	8	12	1	1	2			0
Centre de Lyon	3	7	10	3	5	8	1	1	2	1	1	2
Centre de Nimes	3	9	12	3	8	11			0			0
Centre de Poitiers		1	1		1	1			0			0
Centre de Rennes	1	5	6	1	5	6		1	1			0
Centre de Strasbourg	5	8	13	5	8	13	1		1			0
Centre de Toulouse	2	6	8	1	6	7		1	1		1	1
Total B	28	64	92	25	58	83	4	5	9	2	2	4

*Se présentaient pour la deuxième fois*

Centre de Paris	3	5	8	3	5	8	1	4	5	1		1
Centre de Bordeaux	1	3	4	1	2	3		1	1			0
Centre de Dijon	2	2	4	2	2	4	1		1			0
Centre de Lille		2	2		2	2		1	1		1	1
Centre de Lyon	3	2	5	3	2	5	2		2	1		1
Centre de Nimes	1	2	3	1	2	3			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes	1	1	2	1	1	2	1	1	2			0

Rapport du jury sur le concours d'entrée 2017

Centre de Strasbourg	2	1	3	1	1	2			0			0
Centre de Toulouse	1		1	1		1	1		1	1		1
Total B	14	18	32	13	17	30	6	7	13	3	1	4

*Se présentaient pour la troisième fois*

Centre de Paris			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nimes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg			0			0			0			0
Centre de Toulouse			0			0			0			0
Total B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## II. NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES

### SECTION A

<i>Notes</i>	COMP. FRANÇ.	HIST. MOD.	VERS. ALLEM.	VERS. ANGL.	VERS. ESP.	HIST. M. A.	VERS. LATINE	THÈME LATIN	VERS. GREC.
20									
19,5									1
19			1					1	
18,5									
18	2	1					1	2	1
17,5									
17	1	1					2	3	
16,5			1		1			3	
16	2	2				2	2	1	2
15,5							1	1	
15	4	1		1		5	2	2	
14,5			1				1		2
14	6	3		1	1	5	2	2	
13,5			1				4	3	
13	3	4		6		6	2	1	2
12,5							5	1	
12	5	2		5	1	12	1	5	
11,5			1				1		3
11	6	3		8		12	6	3	
10,5					1		3		
10	10	10	1	10		9	4	2	
9,5					1		2	1	
9	8	9	1	11		8	3	1	1
8,5					1		5	1	
8	9	9		5		11	4	4	
7,5							2	1	
7	8	5		2		4	3	4	
6,5							2	3	
6	8	8	1	3			3	2	

Rapport du jury sur le concours d'entrée 2017

5,5							2	1	
5	2	3		5	1		2	1	1
4,5							3	1	
4		8	1					2	
3,5							4		
3		1	1		1			2	
2,5							1		
2		1					1	2	
1,5									
1		2					1	3	
0,5								1	1
0	1	1							
Copies	75	74	10	57	8	74	75	60	14
Moy.	10,03	8,42	10,70	9,67	9,88	10,93	9,56	9,78	12,39

SECTION B

NOTES	COMP FRANÇ.	HIST. MOD.	ALL. LV 1	ANGL. LV 1	ESP. LV 1	ITAL. LV1	HIST. CONT.	HIST. MÉDIÉV.	ALL. LV 2	ANGL. LV 2	ESP. LV 2	ITAL. LV 2	LATIN	GREC	HIST. ARTS	GÉO
20																
19,5																
19		1		1			1									
18,5														1		
18		1					3		1							
17,5																
17	3	1	1				4	1		1				1		
16,5				1	1											
16	2	1		1	1		2						1		1	2
15,5			1	3	1								1			
15	4	5		6	1		11	2		1	2	1	2		1	3
14,5													1	1		
14	9	2		4			13	7							1	2
13,5				4									3			
13	2	4	1	5		1	15	5		1				1		
12,5				5									4	2		

12	10	6		8	1		7	4	1				2		1	5
11,5			3	7	3								2	1		
11	10	8	1	10			10	5		1			1		2	4
10,5													3			
10	16	13	1	2			7	5		2		2	2			2
9,5				2		1							1			
9	16	8		6	1		13	3	1	3	1		1	1		3
8,5				3	2											
8	17	15	1	5			13	10			1		1			5
7,5				2	1								2			
7	9	15		2			10	16			1		2	2	1	9
6,5				3	1											
6	3	9		3			6	15						1	1	5
5,5			1	2	2								3			
5	5	12		1			4	6	1				1		4	5
4,5																
4	3	4	1				1	3						1		6
3,5													1			
3	4	4		2			1	4			1		1	1		2
2,5				2												
2		4			1			1			1					2
1,5																
1								1								1
0,5			1													
0								2								
<i>Copies</i>	<i>113</i>	<i>113</i>	<i>12</i>	<i>90</i>	<i>16</i>	<i>2</i>	<i>121</i>	<i>90</i>	<i>4</i>	<i>9</i>	<i>7</i>	<i>3</i>	<i>35</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>56</i>
<i>Moy.</i>	<i>9,69</i>	<i>8,51</i>	<i>9,92</i>	<i>10,83</i>	<i>10,16</i>	<i>11,25</i>	<i>11,02</i>	<i>8,10</i>	<i>11,00</i>	<i>11,44</i>	<i>8,43</i>	<i>11,67</i>	<i>10,27</i>	<i>10,42</i>	<i>9,33</i>	<i>8,02</i>

### III. NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES

#### SECTION A

NOTES	HISTOIRE MODERNE	HISTOIRE CONTEMP.	VERSION ALLEMANDE	VERSION ANGLAISE	VERSION ESPAGNOLE	HISTOIRE MOY. AGE	LATIN
20							
19,5							
19	1						
18,5							
18							1
17,5							
17		2		2		2	1
16,5							
16	1	2		2		2	2
15,5							
15	2	1		2	1	2	4
14,5							
14	2	3	1	1		2	2
13,5							
13	1	1		1		1	4
12,5							
12	2	1		2	2	3	2
11,5							
11	3	6		1	1	1	1
10,5							
10	4	1		4		2	
9,5							
9		6		1		5	1
8,5							
8	5			2	1	4	1
7,5							
7	1	2		2		2	2
6,5							
6	1	2				1	

5,5							
5	2			1			2
4,5							
4							3
3,5							
3	1						1
2,5							
2							
1,5							
1	1						
0,5							
0							
<i>Candid.</i>	27	27	1	21	5	27	27
<i>Moy.</i>	10	11,26	14,00	11,52	11,60	11,15	11,04

### SECTION B

NOTES	HIST. M.A.	HIST. MOD.	HIST. CONT.	ALL. LV 1	ANGL. LV 1	ESP. LV1	PORT. LV2	ITA. LV2	LATIN	GÉOG.	HIST. ARTS
20											
19,5											
19			2		1				1		
18,5											
18							1				
17,5											
17	1	2	1		2	1				1	
16,5											
16			1		2						
15,5				1							
15	1	1	1		1				1		
14,5											
14	3	1			2			1		1	
13,5											
13	4	2	3		2				1		1
12,5											



Rapport du jury sur le concours d'entrée 2017

12	2	2	2		2	1			1	2	
11,5											
11	3	2	4		1						
10,5											
10	1	1	1		1						1
9,5											
9	2	2	2		1					1	
8,5											
8	2	2	3	1	1					1	
7,5											
7		1			1				1	1	
6,5											
6	2	2							1	1	1
5,5											
5	1	2	2		1				2	1	
4,5											
4		1									
3,5											
3		1									
2,5											
2											
1,5											
1											
0,5											
0											
Candid.	22	22	22	2	18	2	1	1	8	9	3
Moy.	11,09	9,77	11,59	11,75	12,67	14,50	18	14	10,25	10	9,67

# CONCOURS D'ENTRÉE EN 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE

INSCRITS			ADMISSIBLES			ADMIS		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Candidats	2	7	9	0	4	4		1	1
-----------	---	---	---	---	---	---	--	---	---

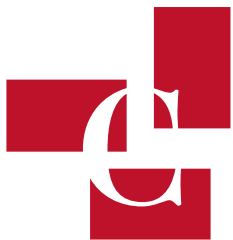
### *Dernier diplôme universitaire obtenu*

Licence	1	0	1						0
Master1									0
Master 2	0	6	6	0	4	4		1	1
Doctorat	1	1	2	0	0	0			0

### *Candidatures aux concours antérieurs*

Première candidature	2	7	9	0	4	4		1	1
Deuxième candidature									
Troisième candidature									





École  
nationale  
des  
chartes

À proximité du site Richelieu et du ministère de la Culture, l'École nationale des chartes, grand établissement d'enseignement supérieur, est installée au 65 rue de Richelieu, après avoir passé plus de cent ans dans le palais de la Sorbonne.

Au cœur de la recherche historique, dont elle renouela en profondeur les méthodes dès sa fondation en 1821, elle n'a cessé d'accompagner la progression des méthodes historiques et la modernisation des métiers de la conservation, ces derniers en développant les humanités numériques appliquées à ces secteurs.



65, rue de Richelieu,  
F-75002 Paris  
et  
12, rue des Petits-Champs,  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00  
[www.enc-sorbonne.fr](http://www.enc-sorbonne.fr)